

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 2019

SOMMAIRE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

N°2019.11.13.1

Rapport annuel 2019 sur le développement durable

N°2019.11.13.2

Approbation du rapport annuel 2019 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire

DÉPARTEMENT RESSOURCES

Direction des Finances

N°2019.11.13.3

Rapport d'orientations budgétaires 2020 - Budget Principal Ville

N°2019.11.13.4

Rapport d'orientations budgétaires 2020 - Budget annexe de l'Habitat Indigne

N°2019.11.13.5

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

N°2019.11.13.6

Admission en créances éteintes de produits irrécouvrables

Direction des Ressources Humaines

N°2019.11.13.7

Renouvellement de la convention de partenariat de formation territorialisée entre le CNFPT et la Ville de Pantin

N°2019.11.13.8

Renouvellement de la convention entre la commune et le CIG relative à des prestations d'animation de dispositifs psychosociaux

Direction des Affaires juridiques, des Achats et des Marchés Publics

N°2019.11.13.9

Approbation d'un avenant de transfert relatif au marché d'acquisition et location de solutions d'impressions multifonctions

N°2019.11.13.10

Approbation de l'avenant n°1 au lot n°3 du marché relatif au nettoyage manuel et mécanisé

N°2019.11.13.11

Approbation de l'avenant n° 2 au lot n° 2 du marché relatif à la construction d'un groupe scolaire ZAC du Port

N°2019.11.13.12

Approbation de l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement scolaire ZAC du Port

N°2019.11.13.13

Approbation d'un avenant de transfert relatif à l'acquisition, la livraison et le montage de mobilier et matériel pour les écoles maternelles et les centres de loisirs de la Commune

N°2019.11.13.14

Approbation du marché relatif aux travaux d'entretien et de réparation sur le patrimoine bâti lot n°3

N°2019.11.13.15

Approbation d'un avenant n°2 au contrat de gestion et d'exploitation des marchés forains

N°2019.11.13.16

Attribution du marché global de performance relatif aux travaux de requalification de la Halle du marché Magenta

DÉPARTEMENT DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Direction de l'Urbanisme

N°2019.11.13.17

Ecoquartier Gare de Pantin Quatre-Chemins. Cession du terrain d'assiette du nouveau collège Jean Lolive au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

DÉPARTEMENT SOLIDARITÉS ET PROXIMITÉ

Direction Petite Enfance et Familles

N°2019.11.13.18

Approbation des avenants aux conventions d'objectifs et de financement relatives à la prestation de service unique (PSU) pour les établissements d'accueil du jeune enfant entre la commune de Pantin et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis

Direction de la Santé

N°2019.11.13.19

Approbation de la convention d'adhésion des centres municipaux de santé au Dispositif Régional de Télémédecine OphDiat© entre la commune de Pantin et l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP)

N°2019.11.13.20

Approbation d'une convention avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France relative à l'attribution d'une subvention pour le pilotage du Contrat Local de Santé - Années 2019-2020

N°2019.11.13.21

Approbation d'une convention avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France relative à l'attribution d'une subvention pour le cofinancement d'actions de prévention santé mises en œuvre en 2019

N°2019.11.13.22

Approbation de l'avenant n°2 à la convention triennale 2017-2019 entre le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis et la commune pour les actions de prévention bucco-dentaire

N°2019.11.13.23

Participation des centres municipaux de santé à l'étude Européenne intitulée "MYPEBS" (MY PERSONAL BREAST CANCER SCREENING)

DÉPARTEMENT CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE

Direction du Développement Socio-Culturel

N°2019.11.13.24

Approbation de l'avenant n°3 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2016-2019 avec le Conseil départemental de Seine Saint-Denis

N°2019.11.13.25

Approbation de l'adhésion de la Ville de Pantin à l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE (19°)

Direction de l'Éducation et des Loisirs Educatifs

N°2019.11.13.26

Rapport d'activité du SIVURESC pour l'année 2018 **délibération retirée en séance**

Direction de la Citoyenneté, des Sports et de la Tranquillité Publique

N°2019.11.13.27

Approbation de la convention de coordination entre la commune et l'Etat organisant le partenariat entre la Police Municipale de Pantin et les Forces de sécurité de l'Etat

N°2019.11.13.28
Attribution d'une subvention à l'association "Tu vis ! tu dis !"

N°2019.11.13.29
Approbation de la convention multipartite relative à la mise en œuvre de la médiation à l'école

DÉPARTEMENT CADRE DE VIE ET DÉMOCRATIE LOCALE

N°2019.11.13.30
Adhésion au SIGEIF de la commune de Linas (91)

N°2019.11.13.31
Attribution de subventions aux associations, du fonds d'initiatives associatives, au titre de la deuxième session

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

N°2019.11.13.32
Attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE)

N°2019.11.13.33
Attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un véhicule Crit'air 1 ou 2, électrique ou hydrogène

N°2019.11.13.34
Mise en œuvre de la protection fonctionnelle au bénéfice de M. Bertrand Kern, Maire de la commune

N°2019.11.13.35
Information sur les décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Kern, à 19 heures 00.

(Il est procédé à l'appel par Madame Berlu.)

M. le Maire - Le quorum étant atteint, nous pouvons donc délibérer valablement. Je vais vous demander de vous lever.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, Mesdames, Messieurs. Samedi 21 septembre, Christine Renon, directrice de l'école Méhul, s'est donné la mort sur son lieu de travail. Elle a été découverte par l'agent municipal d'astreinte. Son corps a été identifié par notre collègue ici présent Hervé Zantman, que je salue et que je remercie.

L'effroi et la sidération ont saisi toute la communauté éducative, comme toute la ville. Les jours qui ont suivi. Nous avons appris que Christine Renon avait envoyé des courriers à ses collègues directrices et directeurs d'école, ainsi qu'à des syndicats. Dans ce courrier toute la détresse d'une directrice totalement épuisée s'exprime. Cette détresse, nous ne l'avons pas perçue lorsque je l'avais rencontrée le jour de la rentrée ni lorsque je l'ai vue à la cérémonie de rentrée des enseignants, jeudi 19 septembre à l'Hôtel de Ville.

Quelques mois plus tôt, lors du dernier Conseil d'école de juin, à propos du portail éducatif, elle écrivait, je cite : « Je tiens à remercier la municipalité pour toutes ses actions de qualité dont les élèves profitent. Il faut que tout le monde soit conscient que bien peu de villes ont une telle offre en direction des écoles. »

Lors de la rentrée scolaire, elle m'avait confié qu'elle craignait de ne pas avoir de décharge complète si le nombre d'élèves ne lui permettait pas d'avoir dix classes. Je m'étais d'ailleurs assuré qu'il y aurait bien dix classes à Mehul cette année. Mais le malaise était bien plus profond.

Christine Renon a passé 30 années de sa carrière d'enseignante puis de directrice dans notre ville. Elle était une enseignante et une directrice irréprochable. Des centaines et des centaines d'enfants Pantinois ont appris d'elle comment écrire, comment compter, comment comprendre, comment s'éveiller au monde. Des centaines et des centaines de parents ont confié leur enfant à cette professionnelle, qui même en étant une directrice ayant une décharge totale continuait à enseigner, parce que c'était le sens de son engagement professionnel.

Son suicide a ému toute la Nation. Il n'est pas normal qu'une directrice d'école en vienne à se sentir totalement seule, à avoir le sentiment d'assumer toutes les responsabilités et remplir toutes les tâches administratives sans aucune assistance. Il n'est pas normal qu'une Directrice ne soit pas confortée dans ses fonctions. Il n'est pas normal qu'une Directrice se sente en vase clos sans que personne ne l'épaulé. Il n'est pas normal que l'école devienne le lieu de la peur de mal faire, de mal comprendre, de mal répondre.

L'école est le lieu de l'émancipation par le savoir. Pour cela, elle doit sécuriser celles et ceux qui permettent cette émancipation. Et pour cela, les directrices et les directeurs d'écoles doivent pouvoir exercer leurs fonctions et leurs missions sereinement. C'est pourquoi j'ai demandé au ministre la nomination d'un inspecteur expérimenté titulaire de son poste pour plusieurs années et à même de les accompagner dans leurs fonctions. J'ai aussi proposé au ministre de l'Education nationale d'en finir avec les incertitudes des décharges horaires selon le nombre de classes devant être dans l'école.

Pour cela, nous sommes prêts à participer au financement d'une décharge totale de tous les directeurs d'écoles maternelles et élémentaires Pantinois. Ce ne sont pas les seules propositions à faire, mais ce fut notre manière de dire plus jamais ça. Car ce fut un bien triste cortège qui samedi 5 octobre traversa Pantin, en hommage à sa mémoire. Nous étions plus de 2 000 personnes sous la pluie pour cette marche blanche. Vient maintenant le tour de notre Conseil municipal de lui rendre un ultime hommage. Je vous demande donc de respecter une minute de silence.

Je vous remercie. Si vous pouviez rester debout.

Mesdames, Messieurs, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil municipal merci de rester debout. Je voulais aussi rendre hommage, en cette date anniversaire, en écho aux commémorations qu'il y a eu à Paris aujourd'hui et à Saint-Denis, aux 131 morts et aux 413 blessés, victimes de la barbarie et du terrorisme islamiste qui a semé l'horreur dans Paris et à Saint-Denis, il y a quatre ans jour pour jour.

Nous n'oublions pas, nous ne pardonnons pas. Je vous demande donc en mémoire de toutes les victimes et de tous les blessés de respecter à nouveau une minute de silence.

Je vous remercie.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

N°2019.11.13.1

Rapport annuel 2019 sur le développement durable

M. le Maire - Nous en venons maintenant à notre ordre du jour. Il appelle en point 1, le rapport annuel 2019 sur le développement durable. Je laisse la parole à Madame Charline Nicolas.

Mme NICOLAS - Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Comme chaque année lors du débat sur le projet d'orientations budgétaires, un rapport sur la situation en matière de développement durable dans la ville vous est présenté. C'est l'occasion de rendre compte de manière la plus complète possible des actions engagées, qui témoignent de la très forte mobilisation de l'équipe municipale sur ce sujet.

Très forte mobilisation de l'équipe, à travers trois objectifs.

- D'une part, la transversalité. Chaque politique municipale doit être pensée à l'aune des objectifs de développement durable.
- Deuxième objectif de l'accompagnement des plus vulnérables à ce changement qui est un changement de modèle, un changement structurel qui ne peut être cosmétique.
- Enfin, l'exemplarité de l'action municipale. En tant que collectivité publique, nous avons à prendre entièrement notre part de responsabilité.

Vous trouverez donc, chers collègues, ce rapport en annexe joint de la présente délibération. Afin d'en faciliter la lecture et de mettre en cohérence la forme de ce rapport avec les politiques publiques mises en œuvre dans le domaine. Nous avons souhaité cette année le structurer selon les différents axes du Plan Climat de la Ville adopté il y a deux ans par ce même Conseil municipal, avec des zooms sur des actions précises.

Je citerai à cet égard :

- l'expérimentation du tri des déchets dans les cantines scolaires,
- la décision de consacrer un million d'euros à la rénovation thermique du bâti municipal qui cible en priorité les écoles,
- la mise en place d'un cadastre solaire permettant à chaque habitant de Pantin d'évaluer le potentiel énergétique de toit de son habitation, qu'elle soit collective ou individuelle,
- les mesures en faveur du pouvoir d'achat des Pantinois dans le domaine de la mobilité durable à la suite de la mise en place de la zone à faible émission,
- ou encore l'adoption de la charte de l'arbre et du plan vélo.

Il est donc proposé au Conseil municipal ce soir d'adopter ce rapport sur la situation en matière de développement durable.

Je vous remercie.

M. le Maire - Merci. Avis troisième Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Oui, Madame Azoug.

Mme AZOUG - On va introduire le fait que nous allons nous abstenir par rapport à ce rapport, dans le sens où on considère que le compte n'y est pas. Et sur un point en plus particulier, nous avons voté contre la prime à la voiture. Il est intégré à l'intérieur de ce rapport. Et aussi pour d'autres aspects, nous ne sommes pas en capacité de pouvoir voter pour. Nous nous abstenons donc.

M. le Maire - D'autres explications de vote ? Monsieur Carvalhinho.

M. CARVALHINHO - Je vous remercie, Monsieur le Maire. Encore une fois, c'est un catalogue de votre politique. Ce qui est dommage, c'est que parfois, vous avez les mots, mais pas les actes. Je prends par exemple le plan mobilité douce que nous avons voté lors du Conseil municipal de juillet dernier, il me semble. Effectivement, pour le moment, on ne voit rien de concret.

Pareil sur la transition écologique. Notre collègue Nadia Azoug l'évoquait tout à l'heure. Beaucoup plus loin, nous allons avoir une délibération votant sur les aides pour justement passer sur de la véritable transition écologique pour les véhicules ou les vélos. On se rend compte que c'est plutôt des mots, que des actes.

Par exemple, si les personnes, les Pantinoises et les Pantinois veulent aller chercher sur internet cette aide, c'est quasiment impossible à les trouver. Également, on a vu cet été, plutôt que de replanter des arbres, vous avez quelques fois abattu certains arbres auxquels les Pantinoises et les Pantinois étaient attachés.

Je pense qu'il faut vraiment aller sur une véritable transition écologique, et pour que cette transition écologique soit réaliste, il faut faire de l'investissement. Que ce soit dans les énergies durables que ce soit dans les nouvelles constructions, qu'on passe peut-être à la photovoltaïque sur les bâtiments publics, il faut réfléchir à tout cela. On va avoir un sacré débat qui va s'ouvrir avec les élections municipales. Il y aura des propositions qui seront faites de mon côté.

Mais là, encore une fois, c'est un peu les stigmates de votre bilan, Monsieur le Maire, où il y a les mots, mais il n'y a pas les actes. Et pour se rattraper en fin de mandat, on sort des petits rapports comme ça, pour faire joli. Je pense que les gens ne sont pas dupes. La réalité, peut-être qu'on la verra lors des élections municipales. Nous serons au rendez-vous pour faire véritablement cette transition écologique nécessaire, parce que c'est une attente de toutes et tous. Vous pouvez compter sur mon équipe et moi-même pour y travailler, parce que visiblement pendant six ans, à part faire de la communication, il n'y a pas eu d'actes. Je vous remercie.

M. le Maire - Monsieur Carvalhinho, la politique, ce n'est pas que le mensonge et la polémique perpétuelle. Dès que vous intervenez, c'est pour polémiquer, c'est pour mentir, c'est pour dénigrer, c'est pour rabaisser notre ville. Je le regrette. Il y a eu dans cette enceinte des élus de droite qui étaient de vrais républicains, et qui savaient faire la distinction entre leurs croyances, leurs idées, leurs valeurs. Ils savaient analyser la politique municipale au regard de cela, et non pas en étant dans la polémique et dans l'opposition systématique. Monsieur Amziane.

M. AMZIANE - Cette discussion aura lien aussi avec le débat sur l'orientation budgétaire. Notre groupe se positionnera pour cette délibération, mais nous pensons qu'avec une autre stratégie financière, on pourrait en faire beaucoup plus. Je vous remercie.

M. le Maire - Merci. Pas d'autres explications de vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Abstention ? Quatre. Plus deux six. C'est donc adopté.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui pouvoir à	donne	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°		Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°		M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°		M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°		M. PERRUSSOT
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°		Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°		M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°		M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°		Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°		M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°		M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°		Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°		M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°		M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-1-1 ;

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L.1101 ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle II » et notamment son article 254 encourageant les projets territoriaux de développement durable portés par les collectivités territoriales ou leurs groupements ;

Vu le décret n° 2011687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Considérant les enjeux portés par les cinq finalités du développement durable pour l'avenir du territoire de Pantin et le bien-être de ses habitants, et l'intérêt de leur prise en compte pour éclairer en amont le débat d'orientation budgétaire ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme NICOLAS

ADOpte le rapport sur le développement durable 2019.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	43
POUR :	38 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, M. LEBEAU
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	5 M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, Mme AZOUG

M. le Maire - Nous passons à la note 2, Madame Gonzalez Suarez.

Mme GONZALEZ SUAREZ - Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de l'approbation du rapport annuel 2019 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire. L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel depuis 1946. Le 8 mars 2013, un protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique a été signé avec l'ensemble des organisations syndicales et représentants des employeurs publics.

La commune de Pantin avait adopté à l'unanimité en 2011 son plan de prévention et de tranquillité publique. Ce plan comprenait comme axe fort la lutte contre les violences faites aux femmes et le développement des actions en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons. Par ailleurs, en 2014, la Ville a signé la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale.

La municipalité a placé cet enjeu au cœur de l'ensemble de ses politiques publiques. Parallèlement à un engagement officiel formalisé par la signature de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, puis l'adoption d'un Plan local pour l'égalité en 2016, la ville s'inscrit aujourd'hui dans la politique cohérente de réduction effective des inégalités.

Les deux enjeux importants au niveau de la Ville de Pantin, les deux objectifs les plus spécifiques de l'année 2019 ont été d'intégrer dans le cadre de la mise en place sur le RIFSEEP, l'enjeu d'égalité femmes-hommes pour viser concrètement à rééquilibrer le niveau des rémunérations des filières féminisées de celles mieux valorisées plus masculines. C'est un choix fort de la Ville de Pantin, de profiter de la mise à plat du régime indemnitaire pour favoriser cette égalité, de mobiliser différemment en faveur de l'égalité professionnelle.

Dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, deux femmes acrobates ont su aborder et impliquer des agents volontaires de la Ville à une initiation à l'exercice de suspension. L'idée était de démontrer que la force n'est pas exclusivement masculine et de faire ainsi évoluer les représentations sur les capacités des unes et des uns.

L'engagement de la Ville s'inscrit dans la suite logique de l'adoption de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Le rapport détaillant les plans d'action mis en place par la commune figure en annexe de la présente délibération.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le rapport annuel 2019 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire.

M. le Maire - Merci. Avis deuxième commission : favorable.

Des questions sur ce rapport ? Des remarques ? Monsieur Amziane.

M. AMZIANE - Je l'avais dit l'année dernière, mais le groupe est assez satisfait de l'engagement de la Ville de Pantin pour l'égalité entre les femmes et les hommes, et particulièrement la lutte contre les violences envers les femmes. Je sais qu'en plus la Ville de Pantin, et notamment la référente dans l'administration qui est en charge de ces questions est assez reconnue dans le monde séquano-dyonisien des luttes contre les violences envers les femmes. C'est plutôt quelque chose à mettre au crédit de la municipalité.

Pour moi, il y a deux choses qui pourraient être améliorées dans ce rapport. La première, c'est le volet éducation, et comment la ville peut accompagner, notamment dès le plus jeune âge, la sensibilisation aux questions du genre et aux préjugés sexistes, sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La deuxième, c'est plus une proposition sur l'entrée logement. J'ai bien vu qu'il y avait un logement réservé par année pour le dispositif Un toit pour elle. Pour les personnes qui ne connaissent pas le dispositif, c'est super important, parce que cela permet de réserver un logement en urgence pour des femmes qui sont victimes de violences, et qui parfois ont besoin de quitter leur quartier ou leur ville pour trouver une solution. Parce que cela arrive qu'elles soient aussi sous le coup de menaces. Je pense qu'avec un logement par an, nous ne sommes pas dans le haut des engagements des villes du département. Il y en a qui font moins, mais il y en a qui font un peu plus. Je pense que deux logements par an, ce serait déjà bien. Cela permettrait de sortir 12 femmes sur une mandature. Deux logements, voire plus, voire beaucoup plus, ce serait bien, mais deux logements, ce serait déjà bien.

Deuxièmement, sur la question sensibilisation aux violences envers les femmes, c'est toujours sur l'entrée logement. Il y a un personnel qui est en ultra proximité avec les populations et avec les habitantes et les habitants qui sont les gardiens d'immeubles des OPH ou des offices HLM. On pourrait, au niveau de Pantin Habitat, je sais que dans d'autres bailleurs, cela se fait, organiser une formation, un séminaire de formation sur les violences envers les femmes. C'est comment repérer des situations de violence, et surtout comment apprendre à orienter, donner les bons numéros et donner les bonnes adresses. Cela peut littéralement sauver des vies, parce que ces personnels sont en ultra proximité. Merci.

M. le Maire - Sur ces propositions Madame la Présidente de Pantin Habitat.

Mme KERN - Monsieur Amziane, sur l'idée de formation des gardiens, je suis tout à fait d'accord avec vous, pourquoi pas ? On peut le proposer au sein du Conseil d'administration.

Je vous l'avais dit l'an dernier, un certain nombre de bailleurs portent attention à ces situations d'urgence, notamment des femmes victimes de violences. Il nous arrive régulièrement en commissions de reloger ces femmes victimes de violences, qui ont souvent des décisions de justice ou des plaintes. Nous allons au-delà d'un logement, et nous allons au-delà de la convention. Nous le faisons au sein de la commission d'attribution en présence de représentants des locataires.

M. le Maire - Merci, Madame Rabbaa.

Public dans la salle

M. le Maire - Non, cela ne se passe pas comme cela. Si vous voulez un rendez-vous, je suis prêt à vous l'accorder, mais on ne vient pas perturber le conseil municipal comme cela. Je suis désolé.

Je ne peux pas la lire depuis où je suis, mais non, on n'interrompt pas le Conseil municipal. Madame Rabbaa.

Mme RABBAA - Monsieur Amziane, pour rebondir sur votre propos, je voudrais vous dire qu'il y a un engagement municipal qui a été établi avec chaque bailleur, sur la commune de Pantin. Cela représente donc plusieurs logements.

M. le Maire - Merci d'autres remarques ? Monsieur Zantman.

M. ZANTMAN - Sur la sensibilisation des plus jeunes au niveau scolaire, je tiens à préciser que depuis quatre ans dans le cadre de la Caisse des écoles, nous offrons un livre aux enfants de maternelle. Et nous avons fait le choix depuis quatre ans de le coproduire avec une classe et le centre de loisirs associé. Il y a trois ans, exactement, il y a eu entre autres un livre sur l'égalité filles-garçons qui a été distribué à tous les enfants des grandes sections.

M. le Maire - Merci. Monsieur Carvalho.

M. CARVALHINHO - Je vous remercie Monsieur le Maire. Juste avant d'intervenir sur cette délibération, vous avez des parents d'élèves qui sont ici pour vous faire passer un message.

M. le Maire - Monsieur Carvalho, je vous l'ai dit. Vous ne faites de la politique que sur la polémique et l'exploitation.

M. CARVALHINHO - Je vous demande juste de les écouter et de les recevoir.

M. le Maire - Non, ce n'est pas comme cela que ça se passe.

M. CARVALHINHO - Par contre, je veux bien intervenir sur...

M. le Maire - Si vous voulez intervenir sur la note qui est en débat, vous pouvez.

M. CARVALHINHO - Sur la note, mais je tenais à le préciser, parce que je pense qu'on a eu des événements ces derniers temps...

M. le Maire - Vous intervenez sur la note ou pas ?

M. CARVALHINHO - Je vais intervenir sur la note, Monsieur le Maire. En plus tout à l'heure, vous avez dit que je ne suis pas dans la construction et je suis dans l'invective, je pense que comme on arrive au bout des six ans, il faut tirer un bilan, Monsieur le Maire.

Vous avez fait en 2014, une proposition dans votre programme électoral. Vous n'en avez pas respecté beaucoup, mais celle-ci, vous l'avez réalisée, c'est de créer une délégation sur l'égalité femmes-hommes au Conseil municipal, et vous avez eu raison de le faire. Je vous en félicite. Tous les ans, vous avez fait preuve d'humanité à beaucoup de reprises sur ce sujet, dans différents cas privés, et c'est à mettre à votre crédit. Je pense qu'il faut le souligner, quand c'est bon de le faire, Monsieur le Maire, et je le fais actuellement.

Dans cette délibération, il manque un aspect. C'est l'aspect tranquillité publique, Monsieur le Maire. Parce que, dans certains quartiers de Pantin, notamment aux Quatre-chemins, il y a des collectifs de femmes qui se montent justement pour cette égalité. Certaines femmes ne peuvent pas rentrer dans certains lieux, ou le soir ne se sentent pas en sécurité. Il faut vraiment travailler dessus, Monsieur le Maire. Et, ce n'est pas seulement aux Quatre-chemins, c'est dans beaucoup d'endroits de notre commune, où des femmes ont peur de sortir tard le soir, de rentrer toutes seules. Elles ont peur de se faire agresser.

Si on veut vraiment travailler sur l'égalité femmes-hommes, il faut aussi travailler sur cette question. Vous le savez, depuis le début de ce mandat, la question de la tranquillité publique est une question sur laquelle je travaille, parce que c'est la première liberté. Et, notamment si l'on veut vraiment faire de l'égalité femmes-hommes une priorité, il faut travailler sur cette question.

Également, vous faites, dedans, référence au RIFSEEP, on va y revenir tout à l'heure dans plusieurs délibérations. Le RIFSEEP, pardon de vous le dire, cela ne fonctionne pas tellement. J'ai beaucoup de retours d'employés communaux, et notamment beaucoup de femmes qui me disent que cela ne fonctionne pas. D'ailleurs parfois, cela peut être un peu de dire : « on met la poussière sous le tapis le temps électoral. »

M. le Maire - Vous êtes contre le RIFSEEP, Monsieur Carvalhinho ?

M. CARVALHINHO - Je ne suis pas contre, j'ai voté pour, Monsieur le Maire. Attendez, parce que vous allez encore m'accuser...

M. le Maire - Non, mais c'est ce que vous êtes en train de dire, que vous êtes contre le RIFSEEP.

M. CARVALHINHO - Je suis contre le dysfonctionnement.

M. le Maire - On le fera savoir, parce que c'est une progression de pouvoir d'achat pour 80 % des agents de la ville, et 83 % des agents de catégorie C.

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, vous êtes en train de me dire que je fais des invectives. Vous êtes en train de m'en faire.

M. le Maire - C'est ce que vous êtes en train de dire : vous êtes contre le RIFSEEP ou pas ? Soyez clair dans vos propos.

M. CARVALHINHO - Je suis très clair, Monsieur le Maire. Dans le RIFSEEP que vous avez mis en place, il y a des dysfonctionnements. Normalement, c'est là pour apporter du pouvoir d'achat à nos employés communaux. Là, on en parle dans cette délibération, il y a des dysfonctionnements. Je vais y revenir tout à l'heure. Il y a beaucoup d'employés communaux qui viennent me voir. Et souvent, on leur dit : « attendez les élections, on verra au mois d'avril. » Il faut dès à présent remédier à cela, parce que c'est un retour que j'ai des employés communaux, et qu'ils ne font pas prendre à la légère, parce que c'est une réalité.

M. le Maire - S'il vous plaît, laissez Monsieur Carvalhinho finir.

M. CARVALHINHO - J'essaye d'être dans la construction, vous êtes dans l'invective. Parce que vous m'accusez de cela, mais c'est vous qui l'êtes. J'essaye de faire des propositions, de la construction. Surtout qu'en plus j'ai eu l'élégance, au début, de vous faire des louanges. Merci, je vais arrêter là, parce que j'ai l'impression que tout ce que je vais dire, vous allez m'attaquer ce soir. Je peux comprendre le contexte électoral, mais s'il vous plaît, travaillez sur la question de la tranquillité publique à Pantin. Tout le monde en a besoin et notamment les femmes. Et si on veut arriver vraiment à l'égalité femmes-hommes, cela fait partie aussi de cela.

J'ajoute également qu'il faut aussi peut-être faire un travail. En ce moment, on le voit même sur certains murs de Pantin, beaucoup essayent de faire prendre conscience qu'il y a trop de féminicides en France aujourd'hui. J'aimerais que notre commune de Pantin travaille sur cette question parce que peut-être demain, cela pourrait arriver sur notre commune. Actuellement, il y a un peu plus d'une centaine de femmes qui sont mortes sur les coups de leur conjoint en France. Il faut donc travailler sur cette question. Parce que j'ai vu dans notre commune de Pantin, sur des murs, des messages vis-à-vis de cela. Il faut donc également travailler sur cette question, pour que cela n'arrive pas sur notre commune.

Je vous le dis encore Monsieur le Maire, je vous l'ai dit en début, vous avez été très élégant dans beaucoup de cas de figure, et travaillez s'il vous plaît sur la question de la tranquillité publique. Je vous remercie.

M. le Maire - Monsieur Périès.

M. PERIES - J'ai simplement une petite question. Je pense que Monsieur Carvalho souffre de trou de mémoire par moment, et il m'inquiète. Parce que ce qu'il nous dit sur la répression de la délinquance, effectivement, je rappelle que c'est une compétence de l'Etat. Je rappelle à Monsieur Carvalho, sarkozyste parmi les sarkozystes, que celui qui a supprimé le plus de postes de policiers et de gendarmes, c'est sous le septennat de Monsieur Sarkozy. Plus de 16 000 postes ! Monsieur Carvalho, vos leçons, vous les gardez.

M. le Maire - Monsieur Carrère.

M. CARRÈRE - D'abord pour abonder aux propos de mon collègue Périès, le moins que l'on puisse dire, effectivement, c'est que les gouvernements que vous avez soutenus ne se sont pas montrés à leur avantage en matière de lutte contre les féminicides, de lutte contre les violences faites aux femmes et plus généralement en matière de lutte contre les préjugés de genre.

Je voudrais juste dire un mot à notre collègue Hervé Zantman. Je ne doute pas qu'il y ait des actions menées au sein des écoles en matière de prévention des préjugés de genre. La seule chose, c'est que d'abord elles ne figurent pas telles quelles dans le rapport, et c'était l'objet de notre remarque. On pensait que c'était important que le volet éducatif puisse y figurer.

Notre deuxième remarque, c'est probablement qu'un des enjeux en la matière, c'est de les faire partager dès le plus jeune âge, dans notre manière de vivre, dans leur manière de vivre, dans la manière de vivre dans nos classes et dans les écoles. C'est sans doute un des enjeux et une des pistes de progression qui nous paraissent les plus évidentes.

Je vais juste terminer mon intervention pour garder la sérénité de nos débats. Non pas que les invectives qui viennent de précéder mon intervention ne me passionnent pas, mais nous sommes ce soir dans un moment qui a démarré par un moment d'émotion auquel je suis, comme chacun d'entre vous, extrêmement sensible. J'ai une proposition à vous faire, Monsieur le Maire. Nous avons derrière moi, des gens qui sont venus pour s'exprimer. Je souhaiterais que vous puissiez suspendre la séance pendant dix minutes, que l'on entende une de ces personnes s'exprimer, en dehors des travaux du Conseil municipal, que nous puissions ensuite reprendre sereinement nos travaux, et que nous puissions entendre ce que ces gens sont venus nous dire. C'est une proposition, mais elle nous permettrait de garder toute la sérénité à nos débats jusqu'à la fin de la soirée.

M. le Maire - Je ne peux pas vous dire oui, vous le savez, Monsieur Carrère, parce que si c'est ça, les conseils municipaux vont commencer avec une heure de retard. Et dès que quelqu'un aura une revendication à porter, il viendra au début du Conseil municipal, le perturber et demander à prendre la parole. Vous savez très bien que ce n'est pas possible. J'ai proposé par contre que mon directeur de cabinet, puisqu'il est là, soit prêt à les recevoir dans une salle derrière s'ils le souhaitent. Madame Azoug.

Une intervenante - Excusez-moi, moi, mais on souhaiterait un rendez-vous avec vous, Monsieur le Maire.

M. le Maire - Non, mais attendez, je n'ai jamais eu de demande de rendez-vous. Il suffit de me le demander.

Une intervenante - Alors on y va.

M. le Maire - Là, il y a un Conseil municipal qui se tient, attendez. Cela ne se passe pas comme ça, Madame.

Une intervenante - Le problème c'est que vous ne répondez pas à nos demandes à deux reprises.

M. le Maire - Non c'est faux. Je n'ai jamais eu de demande de rendez-vous. Je peux vous faire la liste des demandes de rendez-vous que nous avons eues Hervé Zantman et moi depuis deux mois, il y a une liste à la Prévert et nous les avons toutes honorées.

On continue nos débats, Madame Azoug.

Mme AZOUG - Je suis un peu gênée. Il y a une demande des parents d'élèves de Mehul. Je le redis.

M. ZANTMAN - De certains parents d'élèves.

Mme AZOUG - Monsieur Zantman, la violence est multiforme. On va tous prendre nos gouttes, et nous allons entendre et écouter ce qui peut être dit sur ce sujet. OK ? Merci. La première violence qui peut être faite aux femmes régulièrement aussi c'est de leur couper la parole dans des assemblées, quelles qu'elles soient.

Je pense que la demande de rendez-vous a été entendue. Le directeur de cabinet est là.

Je voulais revenir sur une chose qui a été évoquée. Parce qu'en plus dans le cadre du rapport et des prochaines délibérations qui vont exister lors du prochain Conseil municipal, ou dans les années à venir, on va rediscuter sécurité. Je ne peux plus entendre, et pour moi, c'est aussi une forme de violence, le fait qu'on stigmatise à nouveau le quartier des Quatre-chemins, en parlant de tranquillité publique.

Première chose, il y a des femmes, je le sais, j'ai pu les rencontrer, il y a des représentantes de femmes, pas forcément dans un collectif, pas forcément dans une association, qui ont demandé un appui en leur direction. Je sais qu'elles ont été reçues en plus. Par contre, le projet n'a pas encore abouti, il n'a pas pu être concrétisé. Elles ont demandé un appui pour pouvoir être formées sur des premiers gestes à faire lors d'une agression. Et les agressions peuvent avoir lieu, ou ont eu lieu, sur le bord de canal de l'Ourcq, bien loin des Quatre-chemins, en faisant un jogging, le soir. On sait que des femmes se regroupent entre elles pour aller courir ensemble, parce que seules, elles ne se sentent pas de le faire, et parce qu'il y a eu des agressions.

Sauf la preuve du contraire, on a eu l'exemple que c'était plutôt un homme ici qui s'était fait agresser, malheureusement un collègue, et pas forcément aux Quatre-chemins. Je pense qu'il faut aussi qu'on arrête de stigmatiser, de poser des violences de ce type en direction des habitants, parce que cette violence aussi est directe.

Je sais que nous allons rentrer dans une période électorale. Je sais que nous allons rentrer aussi dans des envolées lyriques. Il va falloir que nous soyons respectueux des habitants et de la population. Je souhaite juste peut-être que l'on appuie ce sujet et qu'on renforce des projets et des programmes. Je sais qu'ils existent, mais aussi en direction de la jeunesse et en direction des jeunes filles, pas forcément captés au sein du service jeunesse. Je ne sais pas forcément par quel biais, mais ce sont des sujets qu'il va falloir qu'on discute. Merci.

M. le Maire - Pas d'autres remarques ? Je rejoins Madame Azoug sur le fait qu'il ne faut pas stigmatiser les Quatre-chemins, ou un autre quartier d'ailleurs. Madame Kern et Madame Slimane après.

Mme KERN - Monsieur Carvalhinho pour qui vous prenez-vous pour dire que les élus du pôle ne travaillent pas sur la tranquillité publique ? Comme d'habitude vous êtes irrespectueux du travail des élus, entre autres, Madame Ngosso, Emma Gonzales, Abel Badji et moi-même.

Encore si vous apportiez des idées, ce serait peut-être intéressant, mais là, en l'occurrence vous ne faites que dire que l'on ne fait absolument rien. Il y a un CLSPD. Vous savez ce que c'est qu'un CLSPD ? Au sein du CLSPD, il y a un groupe de travail contre les violences faites aux femmes qui existe. Il y a également aujourd'hui une intervenante sociale en commissariat, qui reçoit les femmes victimes de violences. Cela n'existait pas auparavant. Elle les reçoit et les oriente. Parce qu'évidemment nous en avons parlé en conseil municipal, si vous aviez écouté, parce que les policiers ne sont pas formés à ce genre d'accueil.

Comme d'habitude vous êtes irrespectueux, et je me chargerai de dire bien évidemment aux travailleurs sociaux, au personnel de la ville et à la police municipale, et la police nationale aussi pourquoi pas, puisque nous avons une réunion ZSP justement Quatre-chemins à Aubervilliers demain, de tout le bien que vous pensez de leur travail comme d'habitude.

M. le Maire - Madame Slimane

Mme SLIMANE - Je vais être assez brève. Monsieur Amziane, vous avez parlé de sensibiliser dès le plus jeune âge. Sachez que dans les centres de loisirs, un des axes forts des projets pédagogiques est l'égalité filles-garçons. C'est un travail qui est fait de façon très soignée afin de permettre dès le plus jeune âge cette sensibilisation, que les filles et les garçons sont égaux. Nous avons travaillé également avec le Conseil des enfants dès 2014, il me semble, sur une exposition : les clichés, sur les métiers. Il y a vraiment quelque chose qui est fait à ce niveau. Cela porte ses fruits aujourd'hui. Mais vous avez raison, il faut continuer ce travail, parce qu'effectivement c'est très important.

M. le Maire - Monsieur Zantman.

M. ZANTMAN - Je préciserai « en réponse » à Monsieur Carrère, je suis entièrement d'accord avec ce qu'il a dit, évidemment. C'est dès le plus jeune âge que cela se fait, que cela se joue. Mais il faut aussi voir avec les premiers éducateurs des enfants qui sont les parents, et ensuite, les enseignants qui les ont six heures par jour. Là, je crois qu'il y a un gros travail de l'Education nationale là-dessus. Même s'il a commencé, il faut encore que l'Education nationale, que le ministre impulse un peu plus la politique là-dessus.

M. le Maire - Monsieur Amziane.

M. AMZIANE - Je me suis peut-être mal exprimé dans mon intervention. J'ai dit que cela n'apparaissait pas dans le rapport, je n'ai pas dit que la Ville ne faisait rien en la matière sur la question éducative.

Sur Un toit pour elle, nous avons déjà eu le débat. Je sais que Pantin Habitat, et plus globalement la délégation du logement fait des choses pour reloger les femmes victimes de violences. Après Un toit pour elle, c'est quelque chose d'un peu spécifique. Ce sont des logements qui permettent de quitter la ville. Quand on est sous le coup de menaces, ou quand on est dans des situations en grand danger. C'est quelque chose d'un peu différent. Je sais que la Ville peut agir pour régler des situations et aider des Pantinoises en difficultés. Le dispositif Un toit pour elle est un peu différent parce que c'est un dispositif départemental qui permet vraiment de mettre à l'abri des femmes en très grand danger.

Pour ce qui concerne le harcèlement de rue et la question de sécurité dans les rues, on en reviendra sur la délibération qui porte sur la convention entre la police municipale et la police nationale. Sur la question du harcèlement de rue, comme sur beaucoup de questions de sécurité, tout ne va pas forcément se régler qu'avec la Ville. La Ville doit agir, mais tout ne va pas forcément se régler avec la Ville. La Ville est responsable en partie, mais elle ne l'est seulement qu'en partie. Je ne sais pas si c'est en grande partie, cela dépend des sujets. Et tout ne se réglera pas que par l'entrée sécurité.

La question du harcèlement de rue, comme d'autres, on l'exposera dans le débat. Mais dire que la Ville doit agir sur la sécurité pour régler ces problématiques, c'est voir les choses par le petit bout de la lorgnette. Ce n'est pas s'engager à régler réellement le problème. Merci.

M. le Maire - Monsieur Loiseau.

M. LOISEAU - Juste pour compléter la réponse qui a été faite par mes collègues, et pour reprendre l'intervention de Monsieur Carvalho, et sur les collectifs existants sur la ville, je suis toujours surpris de sa méconnaissance à la fois de ses six années passées autour de la table, et des délibérations que nous avons fait voter auprès du Conseil municipal. Parce que je rappelle que dans le quartier des Quatre-chemins, il existe, à l'initiative d'un collectif de femmes, un café qui s'appelle « Pas si loin ». Il a vocation justement à répondre aux attentes des femmes de ce quartier, et pas uniquement des femmes de ce quartier, à une partie beaucoup plus large de la population.

Chose qui m'étonne Monsieur Carvalho, parfois, c'est que vous oubliez également que nous avons adhéré au centre Hubertine Auclert ces derniers mois, qui vise aussi à travailler sur les politiques éducatives dont nous parlons ici sur le territoire. Votre mémoire est bien sélective, Conseils municipaux après Conseils municipaux. Je vous remercie.

M. le Maire - Monsieur Chrétien.

M. CHRÉTIEN - Ce combat pour l'égalité femmes-hommes est un combat qui concerne aussi toutes les autres délégations. La culture n'est pas en reste, et je prendrai comme exemple simplement la saison culturelle qui n'est pas qu'une succession de spectacles. Elle a aussi du sens, avec des grandes thématiques. Une des thématiques l'année dernière concernait l'égalité femmes-hommes, et notamment une pièce qui s'appelle Les filles de Simone, qui reprenait justement tous les stéréotypes concernant les conditions de la femme. Cela fait partie aussi du travail que nous menons tout le long de l'année, et la culture encore une fois n'est pas en reste.

M. le Maire - Monsieur Carvalho, c'est la deuxième fois que vous prenez la parole rapidement s'il vous plaît. Ah non, il y a Monsieur Pausiclès avant vous.

M. PAUSICLÈS - Merci, Monsieur le Maire. Juste pour dire que je trouve cela très désagréable, très dommageable d'utiliser ce sujet aussi important que ça pour faire de la politique. Je pense que Monsieur Carvalho devrait respecter les femmes, parce que c'est les dérespecter d'utiliser cela pour faire de la politique.

M. le Maire - Monsieur Carvalho, rapidement, parce que c'est votre deuxième tour de parole.

M. CARVALHINHO - Je vous remercie. C'est justement parce que je respecte les femmes que j'ai envie de m'engager pour elle, Monsieur Pausiclès.

Mme AZOUG - Alors surtout ne vous engagez pas pour moi, je vous en supplie.

M. CARVALHINHO - Je voudrais aussi répondre à tout ce que j'ai entendu, parce qu'il y a eu beaucoup de choses fausses à mon sujet que j'ai entendues. C'est normal, c'est la politique.

M. le Maire - Non, ce n'est pas cela la politique.

M. CARVALHINHO - La politique, c'est l'art de faire. Et c'est ce que je veux essayer de faire pour cette commune, essayer d'apporter des idées. Quand on arrive et on propose des idées sur la tranquillité publique, c'est faire avancer la ville et faire avancer la cause de l'égalité femmes-hommes.

Par contre, vu qu'on parle de cette cause, j'aimerais qu'on parle d'une grande femme, Monsieur le Maire. Parce que vous savez très bien que je vous ai envoyé un vœu.

M. le Maire - Pouvez-vous conclure s'il vous plaît, Monsieur Carvalho ?

M. CARVALHINHO - Je vais conclure ? Pourquoi avoir refusé, Monsieur le Maire, un vœu sur une place, une rue, une dénomination d'un équipement public de Simone Weil que je voulais justement associer à Jacques Chirac, qui a disparu. Simone Weil, avec un « w », Monsieur Zantman, ce n'est pas la même. C'est dommage d'avoir refusé ce vœu. Peut-être que vous auriez pu les dissocier et ne prendre que Simone Weil. Je peux comprendre, Jacques Chirac, vous l'avez affronté politiquement. Mais c'est dommage que dans cette ville, on n'ait pas mis à l'honneur cette femme qui s'est battue pour le droit des femmes, qui s'est battue pour la loi Weil et son application.

Je trouve dommage, Monsieur le Maire, d'avoir reçu en fin d'après-midi, un e-mail de votre directeur de cabinet, alors que pendant toute cette mandature, vous avez accepté des vœux très politiques de différentes oppositions de gauche. Et là quand on veut être constructif justement, parler d'une grande femme, on est en plein dedans, pourquoi refusez-vous ce vœu ?

Je vous invite, Monsieur le Maire, peut-être au prochain Conseil municipal, non pas que ce soit moi qui l'écrive, mais peut-être vous, et que l'on trouve un juste équilibre pour faire honneur à cette femme qui s'est tant battue pour le droit des femmes. Je vous remercie.

M. le Maire - Je n'ai pas à trouver d'équilibre avec vous. Pas d'autres remarques ? Monsieur Birbès.

M. BIRBÈS - Merci Monsieur le Maire. Bonjour Mesdames et Messieurs. Certains d'entre nous iront voir la reconstitution du procès de Bobigny à la salle Jacques Brel, lors de la saison culturelle. Ce n'est qu'un détail, mais la Ville fait beaucoup, et j'en remercie chaleureusement les collègues.

J'avais une réflexion, dans les lieux d'enseignement surtout quand ils sont assez anciens, je pense aux collèges surtout, le partage de l'espace public, la cour de récréation surtout, est assez inégal encore. C'est une chose sur laquelle on peut sensibiliser les collèges, les écoles, cela se fait de plus en plus, pour penser lors de la rénovation, à essayer de partager mieux la cour de récréation, qui est bien mobilisée par les garçons. Il s'agit d'usages, il s'agit là d'habitudes qui vont évoluer. Les représentants du Conseil municipal dans les lycées et sur tous les collèges, c'est là où se fait beaucoup ce partage, peuvent avoir cette réflexion, et la soumettre à la communauté éducative. Elle y pense déjà, mais je pense qu'on peut concourir à améliorer les choses là-dessus. Merci.

M. le Maire - Merci. Je rajouterai que le Maire que je suis, pas plus tard qu'il y a quelques semaines, a été saisi justement par une citoyenne de Pantin, qui était en difficulté par rapport à ces violences faites aux femmes. Cela n'apparaît pas dans la statistique dans Un toit pour elle, mais nous avons en urgence essayé

de régler son cas, et cela a été fait. Il y a aussi des petites choses parfois qui font que lorsque l'on tombe sur une situation difficile et de détresse, on peut répondre aussi rapidement.

Sur cette note qui s'oppose ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté à l'unanimité.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaients présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaients absents représentés :

Elu		Qui pouvoir à	donne	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°		Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°		M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°		M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°		Mme RABBAA
M. ASSOHOON	Conseiller Municipal	d°		Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°		M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°		M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°		Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°		M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°		M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°		Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°		M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°		M. WOLF

Étaients absent(e)s :

Mme PLISSON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES SUR LE TERRITOIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 3 du préambule de la Constitution de 1946 ;

Vu la charte européenne de 2006 pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi 2019-828 du 06 août 2019 relative à la transformation de la Fonction Publique, notamment dans le titre V avec le renforcement de l'égalité professionnelle et de la prévention des discriminations ;

Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales ;

Vu le Plan de prévention et de tranquillité publique du 17 novembre 2011 ;

Considérant la persistance des représentations sexistes et des rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes ;

Considérant l'obligation faite aux collectivités territoriales d'établir un rapport annuel de situation sur l'égalité entre les femmes et les hommes ;

Considérant l'engagement de la municipalité à lutter contre toutes les formes de discrimination et notamment les discriminations liées au genre ;

Considérant qu'il convient d'établir un plan local détaillant l'ensemble des actions menées dans ce domaine ;

Considérant qu'un tel plan constitue un outil d'évaluation de la politique publique menée dans ce domaine ;

Considérant que la commune de Pantin a décidé d'agir sur les trois axes suivants : promouvoir l'égalité de traitement des agents au sein de la collectivité, de favoriser l'égalité femmes hommes à travers l'ensemble des politiques publiques locales et de lutter pour éradiquer toutes les violences faites aux femmes ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme GONZALEZ SUAREZ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le rapport annuel 2019 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire.

DÉPARTEMENT RESSOURCES

Direction des Finances

N°2019.11.13.3

Rapport d'orientations budgétaires 2020 - Budget Principal Ville

M. le Maire - Nous passons au principal de notre propos d'aujourd'hui. Il s'agit du rapport d'orientations budgétaires. Je passe rapidement sur le contexte économique avec :

- la rivalité entre la Chine et les Etats-Unis
- les incertitudes nombreuses en Europe,
- la croissance moins forte que prévu,
- l'inflation très basse,
- le contexte pour les collectivités locales, mais comme pour les particuliers d'ailleurs qui fait que l'on peut aujourd'hui emprunter sur les marchés à des taux très bas.

Je vais aller vite aussi sur le contexte institutionnel. Quand on regarde les choses depuis 2009, le déficit structurel de la France qui serait de 3,2 %, s'il n'y avait pas la Sécurité sociale et les collectivités locales. Cela veut dire que dans ce qui a été entrepris depuis 2009, pour réduire les déficits du pays, ceux qui ont permis la réduction de ce déficit et d'arriver à 2,5 % l'an dernier, ce sont les administrations de la Sécurité sociale, ce sont les communes, les départements et les régions. Ce n'est pas l'Etat. Il faut le savoir.

Aujourd'hui il faut que vous sachiez que l'article 24 du projet de loi de programmation des finances publiques dit qu'il ne faut pas dépasser 11 années pour rembourser sa dette. Pantin a été au maximum à 7,3 ans et nous sommes à 3,7 ans. Nous sommes donc dans une situation tout à fait acceptable.

Sur les concours financiers de L'État. On nous avait dit en 2017, c'est fini, on arrête de baisser les concours financiers de l'État. Qu'en est-il pour Pantin ? Après 500 000 euros en 2018, c'est 448 000 euros en 2019, on prévoit 410 000 euros en moins en 2020. C'est-à-dire qu'on continue à nous piquer des recettes. Et au rythme où cela va, la dotation globale de fonctionnement de l'Etat va être négative. C'est-à-dire qu'on va nous demander de l'argent. C'est quand même assez fort. Depuis 2009, la perte cumulée est de 41,8 millions d'euros. C'est énorme. Vous imaginez ce que nous pourrions faire pour notre budget si nous avions 41 millions d'euros en plus ? La DSU, seul point positif, va augmenter de 187 000 euros.

Le fonds de solidarité entre les communes va augmenter d'un peu moins de 40 000 euros. Le fonds de solidarité de la région Île-de-France, qui n'est pas alloué par la Région Ile de France, comme je l'avais entendu il y a deux ans, est un fonds qui est alimenté par les communes de la région Île-de-France, qui sont les plus riches en direction des communes de la région Île-de-France qui sont les plus pauvres.

Une année on rentre, une année on sort. Là, malheureusement, on est sorti deux années de suite. On a donc perdu 1,6 million d'euros. Et pire, maintenant, nous sommes contributeur net à hauteur de 390 000 euros.

Aujourd'hui, vous avez la métropole du Grand Paris qui continue de se déployer avec un micmac institutionnel, qui vous savez est complètement fou. C'est la Métropole qui touche des impôts économiques qu'avant l'intercommunalité touchait. Mais comme dans cette partie, il y a d'autres impôts, ces impôts économiques sont touchés par la Métropole, ils reviennent ensuite à la commune, qui les renvoie à Est ensemble, c'est complètement fou. Après Est ensemble, en fonction des transferts qui ont été faits, nous renvoie une partie de l'argent par le biais de l'attribution de compensation.

Je ne sais pas qui est le fonctionnaire d'État qui a pondé cela, mais c'est complètement dingue. Nous avons même à un moment peur que ce mécanisme fasse que d'une manière fictive on augmentait les recettes de la Ville, et que d'une manière fictive on devenait plus riche d'un argent qui n'était pas le nôtre, puisqu'il arrivait de la Métropole et repartait directement à l'intercommunalité.

Vous avez donc les évolutions des dépenses de fonctionnement, des recettes de fonctionnement et des épargnes qui vous sont ensuite très détaillées. Je remercie les services pour le travail fouillé qui a été fait.

Les rapports annuels. Le premier c'est sur la dette au 31 décembre 2018, 89,9 millions d'euros. Je vous rappelle que nous étions à 135 millions d'euros en 2009. Le taux moyen de notre dette est très bas, il baisse

chaque année : 2,13 %. On emprunte aujourd'hui à moins de 1 %. Notre dette ne présente pas de risque de dégradation majeur des taux.

C'est sans doute parce qu'avant d'être avocat, j'ai travaillé dans une banque. Quand j'ai vu les gars de Dexia venir dans mon bureau, il y a une douzaine d'années, me proposer des prêts, dont visiblement eux-mêmes ne comprenaient pas complètement la mécanique, je n'en ai pas pris. Nous n'avons pas signé de prêt, contrairement au Conseil départemental d'ailleurs. Nous ne nous sommes pas retrouvés avec ces prêts qu'on appelle boule de neige, qui après ont été très difficiles, très compliqués pour un certain nombre de collectivités territoriales.

La répartition de la dette par prêteur vous est là aussi détaillée. Il faut savoir que de plus en plus c'est La Poste qui est avec nous.

L'endettement prévu lors du budget primitif 2019 était de plus 5,6 millions d'euros, mais entre le réalisé 2019 et l'excédent 2018, dont on avait dit qu'il serait ré affecté en priorité à l'absence d'endettement, finalement, on devrait en 2019, arriver à se désendetter une nouvelle fois, c'est symbolique, d'un million d'euros. Cela voudrait dire que l'encours de la dette de la Ville passerait à 88,9 millions d'euros en 2020.

Mesdames et Messieurs, le Conseil municipal de Pantin peut être fier de cela, parce que ce désendettement, je ne connais pas beaucoup de communes en France qui ont pu le réaliser. C'est ce qui nous permet aujourd'hui d'avoir un budget d'investissement avec une charge nette de plus de 17 millions d'euros et d'avoir un certain nombre de projets qui sont en cours.

Deuxième rapport, c'est sur les effectifs et les dépenses de personnel. Aujourd'hui, la collectivité est composée de 1 723 agents en augmentation de 7 % par rapport à l'année dernière. C'est dû notamment à la pause méridienne en année pleine. C'est aussi dû à un certain nombre de dépenses que nous avons fait et dont je vais vous parler.

Les principales évolutions : on est une population active de plus en plus vieillissante. Nous avons une CDIisation qui reste stable aujourd'hui aux alentours de 64 %. Le temps de travail est à 1 607 heures pour 95 % des agents. Il reste 85 agents qui sont en dessous de 35 heures. Nous n'avons pas voulu forcer les agents. Nous l'avons fait sur la base du volontariat. Cela a été progressif depuis 2012. Il ne reste que 85 agents qui sont à moins de 35 heures.

Vous savez que le gouvernement actuel a fait voter une loi relative à la transformation de la fonction publique. L'article 47 dit qu'au 31 décembre 2021, tous les agents dans la fonction publique, territoriale, hospitalière ou d'État, devront être aux vraies 35 heures, c'est-à-dire à 1 607 heures. Il laisse jusqu'à la fin 2021 aux collectivités la possibilité de négocier avec les syndicats, voir comment les choses peuvent s'appliquer. Et s'il n'y a pas de négociations possibles, s'il n'y a pas d'accord, je ne vois pas où le gouvernement veut en venir. Parce que je ne vois pas ce qu'il peut faire, si ce n'est de dire : il faut passer à 1 607 heures. S'il n'y a pas d'accord avec les syndicats, le gouvernement prévoit de nous obliger, dès le 1^{er} janvier 2022, à 1 607 heures.

Les dépenses de personnel, je vous en ai parlées, augmentent de 2,8 millions. La mise en place du RIFSEEP, Régime indemnitaire de fonction, suggestion expertise, expérience professionnelle, qui ne plaît pas à Monsieur Carvalho, permet une revalorisation significative du régime indemnitaire des agents. Cela représente 1,4 million d'euros de plus en pouvoir d'achat pour les agents. Plus de 80 % des agents seront bénéficiaires, et c'est à noter 83 % de catégorie C. Cela permet de revoir les écarts de rémunération entre les différents niveaux. Il faut savoir qu'à Pantin, avant le RIFSEEP, là aussi Monsieur Carvalho n'est pas d'accord, il y avait un écart de rémunération qui allait de 1 à 13. Après le RIFSEEP, l'écart de rémunération va de 1 à 7. Il faut qu'il y ait des écarts de rémunération, parce que tout le monde n'a pas les mêmes responsabilités, tout le monde n'a pas la même formation, tout le monde n'a pas les mêmes obligations d'encadrement notamment. Mais pour autant, il faut que cette échelle des salaires ne soit pas trop large, parce que je crois que chacune et chacun doit pouvoir avoir, si c'est possible de quoi vivre.

On est là pour discuter aussi, pour revaloriser les régimes indemnitaires des métiers fortement féminisés, on vient d'en parler, et contribuer ainsi à améliorer notre politique en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes.

Enfin, nous avons utilisé le RIFSEEP pour augmenter notre attractivité, notamment dans les métiers en tension, ou pour les compétences rares, où la commune a de plus en plus de difficultés à recruter.

Vous avez ensuite dans la proposition budgétaire qui vous est faite, l'explication de cette hausse forte cette année du budget du personnel, notamment les ouvertures de nouveaux services publics.

Je vous rappelle les principales orientations du budget 2020, cela a été décidé par la majorité municipale maintenant ou au début de ce mandat :

- un maintien d'un taux d'épargne brute à 14 %,
- une fiscalité équitable et maîtrisée avec plus aucune hausse des impôts jusqu'à la fin du mandat en 2020,
- la stabilisation de la dette en deçà de 500 millions d'euros, avec un désendettement de moins de sept ans,
- enfin, un programme d'investissement avec 17 millions d'euros de charge nette moyenne sur la période 2019 à 2021.

Les priorités. D'abord une politique sur le développement durable, qui se situe entre une consolidation d'un certain nombre d'actions que nous avons menées et de nouvelles actions.

Je trouve que ces actions sont assez importantes, je vais donc me permettre d'insister.

- D'abord la mise en œuvre du plan de rénovation thermique du patrimoine bâti de la Ville qui est planifié jusqu'en 2024. En 2020, ce sont des écoles Auray et Langevin et le centre de loisirs Prévert qui bénéficieront de travaux en ce sens.

- Ensuite le Plan local d'Urbanisme Intercommunal avec des nouvelles dispositions qui marquent une avancée réglementaire en matière environnementale. Cela fait d'ailleurs que certains porteurs de projets, promoteurs, notamment, nous disent qu'on est très exigeant et que c'est pour eux parfois un handicap. Nous pensons que c'est un avantage. On va maintenant aller jusqu'à exiger une part de matériau biosourcé. Le Préfet derrière nous dit que nous n'avons pas le droit de mettre cela dans notre PLU, mais nous le mettons quand même.

- Poursuivre l'effort mené en faveur d'une ville plus verte, avec la création de nouveaux espaces verts. Il y a les deux squares dans la ZAC du port, l'extension du parc Diderot. Et nous avons racheté un terrain cette année pour augmenter la superficie du square Vaucanson. Ce sont les garages qui sont au fond et qu'on a préemptés dans l'objectif d'augmenter ce petit parc. Nous plantons aujourd'hui plus de 450 arbres par an, en solde net. En 2019, nous avons déjà dépassé ce solde net. Là où nous pouvons planter et végétaliser, nous le faisons.

- Nous avons le lancement du cadastre solaire, ou encore la toiture de l'école Cachin qui sera dotée de panneaux solaires en lien avec l'association Coopérative citoyenne électrons solaires.

- La lutte contre la précarité énergétique, avec les kits et des réunions de sensibilisation.

- L'action du tri des biodéchets dans les cantines scolaires a été expérimentée dans trois écoles depuis octobre 2019, et on souhaite progressivement l'étendre à l'ensemble des établissements.

- Augmenter l'autonomie alimentaire, avec notamment la ferme urbaine de production intensive en aéroponie avec Agripolis qui doit se faire en 2020.

- Ou encore, dépasser le taux de 30 % d'alimentation biologique dans les cantines scolaires avec le SIVURESC. L'idée est d'aller aussi vers des circuits courts, c'est-à-dire qu'on arrête de faire venir de la viande du fin fond de l'Europe, etc., et qu'un certain nombre de produits soient issus notamment de la région Ile-France.

- Mettre à disposition des habitants des composteurs publics.

- Poursuivre la dynamique de tri des déchets sur des marchés forains de la Ville. Ce n'est pas toujours évident. Les commerçants au début n'étaient pas du tout contents, et maintenant cela commence à progresser dans leur tête.

- Le système de consignes sur l'espace public, j'ai donné mon feu vert. C'est une excellente idée. Nous allons essayer de mettre en place un système de consignes des boîtes alu. Vous mettez dans un appareil la boîte alu, et en même temps cela vous crédite, un certain nombre de centimes d'euros. Il y a un double avantage : c'est du développement durable puisqu'on récupère et cela rend l'espace public plus propre, de toutes ces boîtes qui peuvent traîner un peu partout. Je sais que les services sont en train, avec Charline Nicolas et Philippe Lebeau d'y travailler.

- Nous avons aussi le projet de requalification des avenues, Jean Jaurès, Leclerc et Jean Lolive, dans le cadre de la mise en place du plan vélo, avec la continuité du Schéma communal d'aménagement cyclable, ou encore la mise à disposition des bornes Velib pour les particuliers qui sont propriétaires de voitures électriques. L'idée est d'avoir une progression qui permettrait aux gens de recharger la voiture.

- Reconduire, en écho à la piétonnisation d'une portion du canal de l'Ourcq, les fermetures dominicales du Quai de l'Aisne, à l'occasion du salon du développement durable et de la fête de la ville. Et nous inscrire l'année prochaine dans la journée « sans la voiture ».

- Intensifier le renouvellement de la flotte municipale avec l'acquisition de voitures soit électriques, soit Crit'air 1, soit Crit'air 2.
- Augmenter le nombre de marchés passés par la ville intégrant des clauses et critères environnementaux. Petit à petit, on arrive à valoir des succès.
- Pousser le développement de la campagne sur les écogestes à l'attention des agents de la ville.
- Sensibiliser les enfants dans le cadre du portail de l'action éducative dans les écoles et les centres de loisirs, et soutenir la création d'un salon du livre de l'environnement en lien avec notre bibliothèque La Malle aux histoires.

Après le développement durable, il y a le sport avec le stade Charles Auray. On vient de terminer la réfection totale de la piste d'athlétisme. La couverture des terrains de tennis sera faite en 2020. Et le terrain synthétique pour le foot sera partiellement terminé en janvier. On espère qu'avec les beaux jours, au printemps nous pourrions l'inaugurer.

En 2020, nous allons travailler sur la programmation de la halle sportive. Je vous rappelle que Pantin est très bien doté aux Courtilières, avec deux gymnases pour 6 000 habitants. Par contre, nous en avons un pour pas loin de 12 000 habitants aux Quatre-chemins, et deux pour 35 000 habitants sur Pantin-Centre, il nous en manque un. Nous allons donc avoir cette halle sportive, toujours dans le parc Charles Auray.

Le stade Marcel Cerdan, qui a vu la synthétisation de son terrain de football en 2015, verra un nouveau bâtiment, un club house qui pourra abriter les vestiaires, les lieux de stockage, une salle de réunion ainsi qu'un espace ouvert de convivialité pour le club de foot olympique de Pantin.

L'accueil de la petite enfance demeure une priorité. On voulait passer de 18 à 30 % au cours de ce mandat. Nous sommes aujourd'hui à 32 %. Nous voulons continuer à acheter des places l'année prochaine, et à reconstruire la crèche parentale qui aujourd'hui accueille 12 enfants, ils passeront, en 2020, à 18 enfants avec la même structure. C'est-à-dire qu'il n'y aura pas besoin d'encadrement supplémentaire. Vous savez que les crèches parentales c'est avec l'investissement des parents.

Nous aurons dans les schémas, une nouvelle antenne du relais des assistantes maternelles, sur les Quatre-chemins.

Ensuite l'éducation. Je vous parle des écoles Diderot, ZAC du port, le réfectoire de l'école Quatremaire, l'équipement vidéo projecteur interactif de toutes les salles de classe élémentaires. Ce sera terminé en 2020. Nous avons 80 projets dans le cadre du portail éducatif qui vont concerner 200 classes.

L'école spécialisée du Plein Air. Vous savez que l'Éducation nationale voulait fermer. Quand ils tiennent parole, il faut le dire. Là, le Président de la République avait dit que si le Maire était contre, ils ne fermeraient pas. Alors ils n'ont pas fermé l'école élémentaire Plein Air. Sauf que je l'ai connu qui regroupait 90 enfants, il y en avait encore 30 l'année dernière. L'idée de faire venir des enfants porteurs d'un handicap et de les inscrire dans le cursus classique, fait qu'ils ne sont plus que douze aujourd'hui, à l'école Plein Air. Mais ils sont encore douze et cela a permis de sécuriser les parents qui ont eu peur à un moment qu'on oblige leurs enfants à aller dans des cursus classiques. J'ai trouvé que la décision était un peu précipitée, elle a été prise en janvier, annoncée aux parents fin janvier. Je pense qu'il faut prendre le temps, c'est un sujet sensible. Heureusement que l'Éducation nationale l'a compris.

Nous avons mis de nouveaux séjours de vacances à encadrement renforcé, qui ont été expérimentés pour ces enfants en situation de handicap. Cela s'est bien passé. On a eu de très bons retours, et nous allons de nouveau les mettre en place en 2020.

Il y a aussi la nouvelle loi qui rend obligatoire la scolarisation des enfants de trois ans en maternelle. Elle va nous obliger à payer les écoles maternelles de la Ville sous contrat, comme on le fait pour les écoles élémentaires. On nous annonce qu'on va nous compenser, on verra. Nous sommes en train de travailler, mais pour le moment la compensation n'est pas au rendez-vous. C'est-à-dire qu'évidemment cela va nous coûter plus cher que ce que l'État va nous compenser, mais on aura l'occasion l'année prochaine de délibérer en septembre.

Et il y a l'action de la municipalité dans le quartier des Quatre-chemins qui va en s'intensifiant. Je vous rappelle qu'il y a eu l'ANRU en juillet 2007, la ZAC Vilette-Quatre-chemins qui est désormais achevée, et la ZSP, zone de sécurité prioritaire en 2014, c'est le dispositif Etat. Au terme de la première période d'intervention en 2020, 984 logements auront été mis sur le marché, dont les deux tiers sont des logements sociaux aux Quatre-chemins. Parmi ces logements, 75 % sont déjà livrés. En complément de cette intervention dans le domaine de l'habitat, la Ville aménage des espaces publics : Des rues : Josserand, Weber, Lessieur, les squares La Pérouse, Sainte Marguerite, le parc Diderot. Des équipements

structurants : l'école Baker, par le passé, l'école Diderot aujourd'hui, le centre des ressources des métiers d'art.

Aujourd'hui, les Quatre-chemins ont toujours besoin de la poursuite, et même de l'augmentation des moyens publics sur le quartier. Cela passe évidemment par la mise en œuvre d'un projet de renouvellement urbain de deuxième génération. Quels sont ces objectifs ?

- Poursuivre la résorption de l'habitat indigne. Nous avons une cinquantaine d'adresses qui sont ciblées. Vous en avez qu'on va démolir et reconstruire. Vous en avez qu'on va accompagner dans le cadre d'une réhabilitation avec les propriétaires. Et il y en a que nous allons réhabiliter par ailleurs.

Il faut renforcer l'armature en équipement et irriguer le quartier. Cela passe par la reconstruction du centre de santé de Sainte-Marguerite, la construction d'une plateforme autonomie, la création d'une nouvelle antenne jeunesse sur le quartier des Quatre-chemins, la création de la Microfolie, ce musée en trois dimensions qui permet de suivre, de se promener, de visiter un musée, la crèche parentale, j'en ai parlé, la requalification du marché Magenta, on va en parler ce soir, et l'arrivée du Centre national des arts plastiques en 2022

- Enfin, améliorer le cadre de vie. Vous savez qu'avec le département, ça y est, ils viennent de donner le top départ pour le réaménagement de la Route nationale 2. C'est vrai que j'ai été saisi par certains habitants des Courtilières, c'est un peu le bazar, parce qu'on est passé de deux fois deux voies à plus qu'une voie et il faut faire les travaux. C'est un peu l'enfer le soir. Mais on avance. Et en collaboration avec la Ville de Paris, on travaille sur le prolongement de la rénovation de la Porte de la Villette.

Ensuite, vous avez ces opérations qui sont complétées, on va le voir ce soir d'ailleurs : le collège, avec Jean Lolive où les travaux ont commencé, avec une voie de desserte qui est visiblement aménagée, là où nous vendons le terrain aujourd'hui, une opération de 70 logements au-dessus du CMS, et ce grand bâtiment ferroviaire, le Centre de commandement unifié, le CCU qui va prendre place derrière la gare de Pantin. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'aller voir, mais les murs commencent à monter. Il va y avoir 250 cheminots qui vont travailler là. C'est le Centre névralgique de la SNCF qui va commander l'ensemble des aiguillages et de la circulation des trains de Paris-Est, voir même au-delà.

Sur les grands équilibres budgétaires, je vais aller un peu vite. Dépenses réelles de fonctionnement 120 217 000 euros en 2019. Pourquoi cela augmente-t-il ? Parce que les périmètres d'intervention de la commune sont en extension.

- Vous avez la police municipale avec la brigade équestre pour 20 000 euros. Nous travaillons aussi à ce qu'il y ait une brigade qui travaille aussi la nuit, c'est-à-dire jusqu'à deux heures du matin et cela va passer en CT au mois de décembre normalement.

- L'ouverture du Bassin du parc Diderot au mois de juin. Évidemment il va falloir recruter des maîtres-nageurs pour assurer la surveillance de cette baignade.

- La Microfolie, je l'ai dit, la péniche, les sheds, la Maison des assistantes maternelles qui va être inaugurée en janvier.

- Le déploiement du plan propreté, qui pour le moment était sur six mois, mais qui sera sur un an.

- La participation à l'Antai, c'est l'Agence nationale du traitement des infractions pour le forfait du stationnement.

- L'augmentation du nombre de places en crèche. Le coût en année pleine de 30 nouveaux berceaux développés en 2019 et de 40 berceaux en plus en 2020.

- Enfin les nouveaux espaces publics, tels la ZAC du Port ou le parc des Courtilières qu'il faut entretenir aussi, cette fois en année pleine.

Et de l'autre côté, on a des tarifs, des fluides notamment, qui augmentent pour 129 000 euros.

Maintenant, on a les intérêts de la dette qui baissent, mine de rien, 375 000 euros de moins d'intérêts de la dette à payer. C'est 375 000 euros qui sont disponibles pour ces politiques publiques nouvelles.

Sur les recettes de fonctionnement : 137,3 millions d'euros, retraitées des transferts à Est ensemble. Elles s'élèvent à 116,5 millions d'euros contre 117,4. On a un effet ciseaux. On a une augmentation de nos dépenses et une baisse de nos recettes, ce qui fait que notre épargne va passer de 21 à 17 millions d'euros.

Les recettes d'investissement, vous avez :

- l'auto-financement à 17,7 millions contre 21,1 l'année dernière,

- les subventions d'investissement de l'ANRU, 13,5 millions,
- la taxe d'aménagement, 1 million,
- le FCTVA, 3.5 millions,
- enfin un emprunt d'équilibre que nous inscrivons au moment où je vous parle, à hauteur de 12,2 millions, qui pourrait aujourd'hui avoir pour effet d'augmenter la dette. Mais là encore, ce qu'on vous proposera c'est que l'excédent du compte administratif 2019 soit affecté en 2020 en priorité à la réduction de cette dette.

Après, vous avez l'ensemble des dépenses des investissements qui vous sont listés 2020 - 2021, avec :

- le PPI des Quatre-chemins, pages 124 et 125
- le PPI Education - Petite enfance
- le PPI des équipements sportifs
- le PPI du développement durable
- et page 126 sur le reste des opérations par Direction.

Ensuite, vous avez les opérations « récurrentes », ce sont des enveloppes que nous affectons pour neuf millions d'euros à l'entretien des bâtiments, à l'entretien de la voirie, à l'informatique, par exemple, au développement du numérique, au plan d'accessibilité pour les personnes handicapées, etc. Là aussi, tout cela vous est détaillé page 127.

Ensuite, vous avez les équipements culturels et patrimoniaux, avec notamment

- l'espace culturel des Courtilières pour 1,6 million,
- et les abords de cet espace pour 500 000 euros,
- l'Eglise Saint-Germain, pour 700 000 euros,
- le démarrage des travaux de l'Hôtel de Ville : 2,8 millions d'euros,
- et l'extérieur de l'Hôtel de Ville : 600 000 euros.

Vous avez les équipements sportifs jeunesse avec

- les frais d'études pour la Halle sportive, j'en ai parlé,
- le club house du foot pour 550 000 euros,
- le rugby pour 170 000 euros,
- la péniche pour les jeunes pour 300 000 euros,
- la création d'une crèche parentale, j'en ai déjà parlé pour un million d'euros
- et 3,1 millions pour les espaces verts qui vous sont détaillés.

Enfin, les projets de voiries se poursuivent à un rythme soutenu :

- 500 000 euros pour le cimetière. Vous avez dû voir lors de la commémoration du 11 novembre, nous avons commencé par la rénovation du carré militaire. Je veux féliciter les services pour l'excellent travail qui a été fait. Parce que ce carré militaire est de nouveau d'une grande dignité et rend hommage à ces anciens combattants,
- vous avez 500 000 euros pour la voirie d'accès au collège,
- 1,2 million pour les réseaux du nouveau collège,
- 714 000 euros pour la démolition / reconstruction du Marché Magenta, c'est pour le marché provisoire,
- Vous avez 830 000 euros pour l'achat en VEFA de la coque du parking qui est en cours de réalisation dans le Centre-ville. Je vous rappelle que le commissaire enquêteur nous avait demandé, à l'époque, de faire ce parking public,
- 500 000 euros pour la réhabilitation de l'impasse rue des Sept Arpents,
- 160 000 euros pour le développement du plan vélo,
- 1,5 million pour la consolidation de fontis en zone d'aléas. Je vous rappelle ces zones d'aléas très forts sur le haut Pantin, car nous commençons à démontrer aux habitants du quartier que la Ville elle aussi, apporte une solution. Nous avons fait des sondages sur toutes les rues qui sont dans la zone d'aléas très forts, et nous en avons pour 3,5 millions, et nous budgétions les plus urgents, 1,5 million, pour l'année prochaine,

- et dans le cadre du PRU2 Sept-Arpens, 1,8 million sont inscrits pour l'îlot 27, la création du mail : 350 000 euros, le petit bois : 1,2 million, les grilles de l'école Cotton : 100 000 euros et la maîtrise d'œuvre : 145 000 euros.

Ces orientations budgétaires nous permettent de respecter nos objectifs en termes de fiscalité, de taux d'épargne, d'encours de la dette et de programme d'investissement. Il vous est donc proposé de bien vouloir prendre acte et de bien vouloir approuver le débat d'orientations budgétaires.

Avis première commission ?

Mme FAOUEL - On a pris acte.

M. le Maire - Deuxième commission ?

M. BADJI - On a pris acte.

M. le Maire - Et troisième Commission ?

M. LEBEAU - On a pris acte.

Merci. Le débat est ouvert. Excusez-moi d'avoir été long, mais j'ai voulu être exhaustif

Mme AZOUG - J'aurais juste une question. Au prochain Conseil municipal, normalement il y a une autre délibération qui nous donne les éléments du budget. Et avec ces éléments budgétaires, là aussi on vote, c'est cela ?

M. le Maire - C'est la loi maintenant qui oblige à ce que le rapport d'orientations budgétaires soit de plus en plus complet. Le rapport d'orientations budgétaires, c'était un débat au sein du Conseil municipal pour dire : on va plutôt faire ceci que cela, etc., mais avec la législation qui s'est accumulée depuis maintenant une quinzaine d'années, on nous demande d'être de plus en plus précis. On a rajouté le rapport sur le développement durable avant le vote du rapport d'orientations budgétaires. Puis on a rajouté au rapport sur l'égalité hommes-femmes et sur l'état de la dette. Puis on a dit qu'il fallait qu'il y ait un plan pluriannuel d'investissements qui soit rajouté. Maintenant, on vous demande aussi un rapport sur les agents du personnel de la Ville, etc. Et on nous demande d'être de plus en plus précis.

Le rapport d'orientations budgétaires maintenant est d'une telle précision qu'il ne donne plus les grandes lignes, il donne pratiquement le budget. Il y a pratiquement tout dedans. Et par rapport à ce rapport d'orientations budgétaires, il y a peu de choses qui vont bouger. Certaines lignes budgétaires vont être ajustées et après qui vont donner le document du budget avant le vote solennel sur le budget.

Mme AZOUG - On a l'obligation en novembre et en décembre de multiplier les votes alors qu'il y a les élections municipales.

M. le Maire - Ce n'est pas une obligation, on pourrait voter le 15 avril. Mais rien n'empêche une nouvelle municipalité de faire une décision modificative. Quand même, si, vous êtes obligé. Les élections municipales se terminent le 22 mars et les années d'élections, ce n'est pas le 31 mars, c'est le 30 avril. Cela voudrait dire qu'en cinq semaines, il faudrait bâtir un nouveau budget. Ce n'est pas possible.

L'intervenante précédente - Si j'y crois.

M. le Maire - Oui, ce serait une super équipe. Ce n'est pas possible. Par contre, rien n'empêche une nouvelle équipe municipale de travailler pendant le mois d'avril, mai, juin et début juillet, non pas faire une décision modificative, mais j'ai une pensée pour Jean-Pierre Henry qui en parlait souvent, on peut faire un budget rectificatif supplémentaire. Et à partir de là, on peut rectifier le budget 2020, à la fin du mois de juin ou début du mois de juillet, ou même en septembre. C'est possible.

M. le Maire - Monsieur Carvalhinho.

M. CARVALHINHO - Merci de me donner la parole Monsieur le Maire. Vous avez été long, mais c'était nécessaire. Et effectivement j'ai beaucoup à redire sur ce que vous venez de dire.

Pour commencer mon propos, je pense déjà qu'il faut faire un petit bilan. Monsieur le Maire. Sur la taxe d'habitation et l'augmentation de 15 %, depuis 2014. La taxe foncière a augmenté de 9,8 %. Également si on prend la part départementale, nous sommes à 5,48 % que vous avez voté, Monsieur le Maire en 2016 au

Conseil départemental. Également, vous avez aussi taxé nos différents commerçants. Il faut le préciser, parce que dans la synthèse dont vous dites qu'il n'y aura pas d'augmentation jusqu'à la fin du mandat. Vous l'avez effectué dans ce mandat, il faut le rappeler.

Ensuite, vous savez très bien que le président de la République aujourd'hui a mis en place le remboursement, pour une partie des Français : 80 % des Français sont exonérés de la taxe d'habitation. Mais elle sera normalement effective, pour 20 % des Français jusqu'en 2023, si on écoute le ministre des Comptes publics, Monsieur Gérard Darmanin. Je vous soupçonne de vouloir augmenter encore cette taxe d'habitation, Monsieur le Maire après 2020. Quand on regarde ces orientations budgétaires, cela en prend le chemin.

Alors, moi aussi, je me suis amusé à relire parce que j'avais l'impression d'avoir déjà lu ce document. J'ai pris le document de l'an dernier, Monsieur le Maire, c'est quasiment le même, sur l'introduction, sur la conclusion, sur vos priorités.

D'abord il y a l'éducation, on va en parler, mais sur l'éducation, cela fait à peu près trois quarts d'une page A4. L'an dernier, vous avez un peu évolué, c'était un quart d'une page. Tout à l'heure, il y avait des parents d'élèves qui étaient présents. L'éducation est une priorité pour notre commune, nous le devons à notre jeunesse, nous le devons aux parents, nous le devons à tous, parce que préparer les prochaines générations, c'est notre devoir. Je vous adresse, et je prendrai mes responsabilités si les Pantinoises et les Pantinois me font confiance au mois de mars. Vous faites de nouvelles constructions, Monsieur le Maire, sans prévoir les équipements qu'il faut. Il faut donc continuer. Il faut faire maintenant une étude démographique pour notre commune.

M. le Maire - Vous êtes un menteur Monsieur Carvalho.

M. CARVALHINHO - Je vous appelle aussi à revenir sur les rythmes scolaires et à faire rapidement...

M. le Maire - C'est une honte. Concluez, c'est une honte. Je ne peux pas entendre cela. C'est inacceptable ce que vous dites. C'est inacceptable. Je vous mets au défi de me démontrer où vous avez trouvé cela. Je vous mets au défi de me dire qu'il n'y a pas d'étude démographique. On a un nouveau super menteur.

M. CARVALHINHO - Également. Ensuite sur la petite enfance. Pantin, cela fait vingt ans que vous êtes là. 27% de nouvelles places en crèches.

Ensuite sur le développement durable, on en a parlé tout à l'heure, vous nous avez fait un grand catalogue, ce que vous n'avez pas fait jusque-là, vous allez le faire en un an, comme par hasard. On sent qu'il y a des promesses électorales pour reprendre Jacques Chirac, que vous m'avez cité tout à l'heure en me traitant de Super menteur je pense que ce bilan de 19 ans parle pour vous.

Également, tout à l'heure, vous m'avez dit que j'ai stigmatisé les Quatre-chemins ? Bien au contraire, Les Quatre-chemins, Monsieur le Maire, c'est l'échec de votre mandat. Parce que je me souviens, vous avez fait une promesse à ce quartier, il y a une forte jeunesse qui est en attente, une jeunesse qui a envie de réussir. Vous avez fait de votre premier journal municipal Monsieur le maire, une grande couverture : « Les Quatre-chemins sera ma grande priorité ». Nous sommes à la fin des six ans, et nous sommes en train de lire dans un débat d'orientations budgétaires un plan pour les Quatre-chemins. Vous avez agi pendant ces six ans ? Non, parce que vous êtes en train peut-être de faire du saupoudrage avant les élections.

Également, je n'ai rien vu dans ce débat d'orientations budgétaires sur l'entrepreneuriat, sur la tranquillité publique, on en parlait tout à l'heure, sur l'égalité femmes-hommes, sur prendre soin de nos séniors. Parce que vous ramenez l'âge du CCAS à 65 ans, alors que vous défendez la retraite à 60 ans. C'était 62 ans avant, l'âge pour le CCAS, c'est 65 ans. Nos retraités font quoi pendant trois ans quand, à 62 ans, ils sont en retraite ? Actuellement on a un débat. Vous avez fait cette faute politique envers les retraités.

Également le dialogue interne, rien n'est fait. C'est encore une fois du saupoudrage de dernières propositions. Et c'est dommage,. Pantin ne vous appartient pas. Pantin, ce sont les Pantinoises et les Pantinois qui vont décider au mois de mars. Et donc c'est quand même fort de café.

Et vous avez fait un budget participatif. C'est, bien. Beaucoup de gens, vous avez vu, ont voté, beaucoup de gens ont envie de s'investir dans cette commune, et on le voit, 5 000 votants c'est juste énorme. Mais quand on prépare le budget, quand on dit qu'on fait un budget participatif, avant d'aller faire des opérations électorales que vous faites, certes depuis longtemps, pourquoi vous n'avez pas consulté les Pantinoises et les Pantinois sur les orientations budgétaires et sur ce qu'ils veulent ? Vous ne l'avez pas fait. Vous allez comme d'habitude leur présenter. Et d'ailleurs...

M. le Maire - Votre caricature est terminée ? Vous pouvez conclure s'il vous plaît, Monsieur Carvalhinho ?

M. CARVALHINHO - Et pour terminer, Monsieur le Maire, je vais conclure parce que je pourrais parler des heures. effectivement sur le programme des municipales 2014-2020 avec moins de 10 % de vos promesses . Notre Président de la République, qui est différent en politique, je pense que vous êtes, vous l'équipe municipale et vous, Monsieur le Maire, à la fois l'homme du passé.

M. le Maire - Monsieur Loiseau.

M. LOISEAU - d'une demande de la majorité évidemment cette équipe qui est rassemblée, active qui travaille autour de vous. Je vous remercie sérieusement, très sérieusement de l'attention que vous portez aux Pantinois, à leur cadre de vie et à la saine gestion de cette ville depuis de nombreuses années, et pour ce budget 2020.

La Ville et son budget, Monsieur Carvalhinho, contrairement à ce que vous venez de dire, c'est évidemment la traduction d'une volonté politique, d'un programme et d'une orientation politique. Oui, depuis de nombreuses années, nous traduisons, budget après budget, cette volonté qui s'exprime avec toujours plus d'éducation. Je rappelle que le budget de la ville et l'éducation, c'est la priorité de cette ville à travers de nombreux engagements. Je remercie aussi de l'hommage qui était rendu tout à l'heure à Christine Renon, ou encore aux victimes d'attentats. Quand on parle de démocratie et de débat politique aujourd'hui, je pense qu'il y a certaines règles et socles de la démocratie qui doivent être respectés.

L'engagement de ce programme se traduit aussi à travers les actions sociales et la solidarité que nous devons auprès des habitants. Et c'est bien les promesses, il n'y a jamais de promesses inconsidérées dans notre majorité, mais des engagements responsables. C'est bien ce que vous ne savez pas faire, et c'est bien ce que nous regrettons autour de la table. Avec deux principes, on le dit et on le redit, année après année autour de ce Conseil municipal, il y a une stratégie que nous assumons, c'est le déremboursement de cette dette, tout en ayant une politique d'investissement.

Vous vous rappelez peut-être, parce que je pense que vous avez de la mémoire, mais au cours de ce débat d'orientations budgétaires l'an passé, certains de nos partenaires politiques dans d'autres municipalités nous saluaient sur la part de l'investissement fait dans la collectivité. Évidemment vous ici autour de la table, ce n'est pas votre avantage de dire que cette part investissement est une des plus fortes du 93.

Je regrette que vous ne soyez même pas en capacité de dire que les investissements de la Ville, et le rapport d'orientations budgétaires que nous avons mis en place sont à la hauteur de nos engagements.

Par ailleurs, j'ai noté aussi, et je me suis souvenu quand j'ai préparé ce débat d'orientations budgétaires, ce qui nous avait été dit, et remonté d'ailleurs de la part de certains d'entre vous, notamment sur l'emploi, les ressources humaines et les réserves que le Maire avait apportées l'an passé. Mais je tiens à souligner qu'à travers ce rapport, à travers cet engagement qui est le nôtre, nous avons présenté des choix en matière de ressources humaines cette année, qui sont assez significatifs et qui manifestent une nouvelle fois l'attachement de ceux que nous sommes, au service public de qualité, comme un investissement. Je parle d'investissements d'avenir.

Il se traduit, d'une part, par toujours plus de services publics. Et là pour le bloc communal, le Maire a listé un nombre d'engagements, mais on peut montrer qu'il y a la mise en place du plan propreté, la création d'une brigade équestre, la brigade environnement, le renforcement du taux d'encadrement du secteur scolaire et périscolaire qui est engagé. Ou encore plus que le maintien, c'est un investissement des agents du service public. C'est une orientation politique que nous assumons.

D'autre part, il y a des mesures toujours plus nombreuses pour accompagner les personnels, et là, vous l'avez vue, la liste est significative. Je voudrais souligner le suivi de l'emploi et l'augmentation de cet emploi. La déprécarisation des agents. Je peux aussi signifier ce qu'est la déprécarisation des agents. C'est-à-dire que ce sont des fonctionnaires supplémentaires qui se traduisent dans la masse salariale, les primes, et on a parlé du RIFSEEP avec l'augmentation de 1,4 million qui est alloué aux agents. Mais je tiens aussi à souligner, au-delà de l'égalité femmes-hommes, c'est aussi une traduction politique qui se fait, avec un écart qui est moins important pour les personnels de catégorie C et catégorie B. Là encore, ce sont de longues discussions que nous avons eues avec les organisations syndicales au cours du CT. Mais il a été question de réduire cet écart, et c'est un engagement que nous tenons et que nous portons.

Enfin, je le cite parce que cela fait partie des mesures dont nous pouvons être fiers au nom de cette majorité, c'est le redéploiement des agents en situation de reclassement, la formation des agents, la santé des personnels au travail et le dispositif d'accompagnement. Là encore, notre municipalité peut s'enorgueillir

d'une politique municipale qui s'appuie sur des personnels auxquels elle tient. C'était pour le volet en matière de ressources humaines.

Je voulais souligner que parallèlement, cette année, nous avons aussi en direction des Pantinois et lors des différents Conseils municipaux, apporté un nombre de mesures assez conséquentes en matière de pouvoir d'achat auprès des Pantinois. Ce que nous avons pu faire, nous avons pu le faire grâce à la bonne gestion de cette collectivité. Il est toujours bon de rappeler que nous rendons à travers cela 500 000 euros au portemonnaie des Pantinois. Dans ce contexte, dans la trajectoire que nous poursuivons depuis 2014, et bien avant depuis 2001, pour les Pantinois et les Pantinoises l'introduction de ce budget est opérante, est visible. C'est ce que nous construisons et que nous construisons bien l'avenir de Pantin, Monsieur Carvalhinho.

Je vais être assez court, parce que Monsieur le Maire l'a dit, mais c'est vraiment un engagement en matière de développement durable. J'en profite pour féliciter un peu ce qui est le combat environnemental et de la qualité de ce combat à travers l'ensemble des politiques publiques que nous portons.

La priorité et contrairement à ce que vous avez dit, et là aussi c'est un peu épuisant de vous entendre asséner des demi-vérités alors qu'elles n'existent pas, qui est donnée aux Quatre-chemins. Nous sommes une majorité et une municipalité qui disons et redisons que certainement les Quatre-chemins n'est pas une réussite complète. Pourtant il y a un engagement fort à travers un PRU II, donc des actions publiques assez fortes sur le quartier, avec la poursuite de l'habitat indigne et la construction d'équipements publics. Là encore, Monsieur le Maire les a cités, et nous pouvons nous les féliciter : un engagement à travers les politiques publiques qui vont vers davantage d'activités sportives, ou encore l'augmentation du nombre de places en crèche.

Budget après budget, notre majorité conduit et peut être fier des engagements qui ont été tenus devant les Pantinois, ceux que nous tenons, et ceux qui n'ont jamais été inscrits dans le programme et que nous réalisons de manière supplémentaire depuis 2014, ou bien avant. C'est une majorité qui travaille, qui innove et qui transforme auprès de vous, Monsieur le Maire, nous nous en félicitons. Nous prenons acte de ce rapport et soutenons très activement les choix de structuration budgétaires, l'innovation, la transformation, parce que nous savons bien que c'est riche de ses habitants, de leur diversité, que nous participons à une ville plus juste et plus solidaire.

M. le Maire - Merci Monsieur Carrère.

M. CARRÈRE - Monsieur le Maire, mes chers collègues, avant d'entrer dans le vif du sujet, je souhaiterais faire une remarque de forme. Nous venons d'examiner deux rapports sur la conduite des politiques publiques importantes pour la vie de nos concitoyens, et nous nous engageons dans le débat sur le rapport d'orientations budgétaires tout aussi déterminant pour le quotidien de notre Ville.

Je vais sans doute vous paraître redondant, mais je voudrais juste attirer votre attention sur le fait que les élus d'opposition que nous sommes ont disposé en tout et pour tout de six jours pour s'imprégner des 500 pages du dossier, de mener les consultations nécessaires à l'exercice de nos missions de contrôle du travail de l'exécutif municipal et préparer nos arguments pour ce que l'ordre du jour appelle « débats ». Tout ceci est sûrement possible si chacun d'entre nous faisait cela à plein temps, ou si connaissant les dates des conseils municipaux à l'avance, nous pouvions prendre les dispositions pour nous organiser en conséquence.

Mais nous avons tous un métier à côté, pas de collaborateurs pour nous aider et pas de calendrier préalable de ces conseils. En réalité, nous en tirons l'impression que le débat appelé par l'ordre du jour n'est pas réellement souhaité. Vous en faites un passage obligé, plutôt que l'opportunité réelle de discuter sur le fond de ces enjeux. Ce faisant, nous avons le sentiment que vous affaiblissez encore un peu plus le sens et l'intérêt de notre assemblée, alors même que vous avez publiquement réaffirmé votre attachement à notre démocratie représentative.

Pour autant, la conscience de notre responsabilité d'élus d'opposition ne nous permet pas la résignation. Nous allons donc une fois de plus, essayer d'apporter notre pierre au débat démocratique, dont nous pensons qu'il est nécessaire en toutes circonstances.

Dans cette période préélectorale, où la posture prime trop souvent sur des arguments de fond, il serait sans doute de bon ton dans ce genre de débat de choisir entre le blanc-seing admiratif et le rejet sans nuance. Avec mes collègues du groupe Pantin à gauche, l'humain d'abord, nous allons essayer de choisir le fond plutôt que la posture. Car l'objet de notre débat de ce soir n'est pas de vous accorder ou non quitus de votre gestion, mais un débat sur des orientations qui vont servir à établir le futur budget de la collectivité.

Nous n'allons pas pouvoir tout aborder, mais en lisant votre rapport, nous avons été frappés par un élément qui va fausser tout le reste de la discussion. En réalité, nous ne décidons de quasiment plus rien. Depuis près de 25 ans, les marges de manœuvre des collectivités territoriales ont été reniées les unes derrière les autres. Aujourd'hui, et ce ne sont que des exemples : notre capacité de décision en matière d'urbanisme, de logement, de fiscalité, et donc de recettes directes - au passage, de quoi allez-vous parler, mon cher collègue Carvalhinho, quand l'Etat aura retiré aux collectivités territoriales la totalité des leviers fiscaux dont elles disposaient jusque-là ? - ou encore de voirie, sont réduites à peau de chagrin par des lois successives de mise en œuvre de l'intercommunalité, puis de la métropolisation.

En transférant le pouvoir à des structures indirectement élues, on a d'abord réduit la capacité d'action des communes, enlevant en même temps aux citoyens une partie de sa faculté à peser sur les choix qui sont faits pour sa propre vie, et favorisant au sein de ces institutions des compromis entre les différents intérêts locaux, au détriment parfois de choix de proximité quelquefois clivants, souvent innovants et permettant de faire évoluer notre société.

La Métropole du Grand Paris en est l'exemple ultime avec une structure où aucune commune n'a réellement la capacité à faire vivre la singularité de ses choix. Mais cela ne suffisait pas. Il fallait aussi faire entrer le fait communal dans le dogme en matière de finances publiques, adopté par quasiment tous les gouvernements, depuis 20 ans : réduire la dépense publique parce qu'elle serait l'ennemie de la croissance et la source de toutes nos difficultés.

Il suffit de regarder les résultats de ces politiques économiques pour se rendre compte que ce choix est mortifère. Il ne nous a apporté aucune croissance supplémentaire, mais a contribué à fragiliser un peu plus chaque jour les Français les plus vulnérables.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire, le choix que vous avez fait de répondre à l'appel à la contractualisation de l'Etat s'avère, à nos yeux, contestable. D'une part, il a amené notre commune à réduire ses dépenses et donc ses marges de manœuvre mettant la ville en difficulté dans ses réponses à chaque demande des corps sociaux. Nombre de besoins exprimés se heurtent à la même réponse : nous n'en avons pas les moyens, car nous devons réduire nos dépenses et notre endettement pour tenir les ratios qui nous sont imposés par l'Etat. Mais en réalité ce jeu n'en vaut pas la chandelle, puisque l'Etat ne nous donne rien en échange. Vous le pointer vous-même dans votre rapport et dans votre exposé tout à l'heure, en déplorant ici la baisse des dotations de l'Etat, là, le fait qu'il ne tienne pas ses engagements en changeant les règles du jeu, ailleurs qu'il prive la Ville de leviers en matière de recettes.

Ces choix politiques nationaux dans lesquels la gestion de la ville est engagée, puisque vous vous félicitez de nouveau de nos performances en matière de ratio d'endettement, ou de dépenses de fonctionnement par habitant.

Je vais juste faire un aparté. La ville de Toulouse, il y a quelques années, avait ramené son endettement à zéro. Quelqu'un peut-il nous dire à quoi cela a servi ? En réalité à rien ! Qu'est-ce qui est ubuesque dans le fait de penser qu'un investissement doit se porter sur plusieurs années ? C'est cela le sens de l'endettement. Bien sûr que l'endettement ne doit pas être massif, mais il a la vocation de nous faire porter nos dépenses d'investissement.

Ces choix politiques nationaux ont des effets sur nos concitoyens, et le fait que nous les accompagnons par la politique de contractualisation dans le même effet. Nous ne pouvons que déplorer que malgré des ressources par habitant plus fortes que la moyenne des communes d'une même strate -j'allais dire encore plus forte, car nous sommes bien obligés de reconnaître que l'effet de ces politiques font que cet écart se réduit- un niveau d'endettement plus bas que les collectivités de même strate, nous ayons des dépenses de fonctionnement et d'investissement légèrement plus faibles que les collectivités de même strate.

Au-delà des chiffres, en nous conformant aux injonctions de l'Etat, nous avons en réalité grevé notre capacité à répondre à des besoins sociaux dont chacun s'accorde ici sur le fait qu'ils existent et qu'ils restent en partie insatisfaits. Vous nous mettez, Monsieur le Maire, souvent au défi d'identifier les sujets sur lesquels le service public communal aurait reculé.

Le passage d'une ATSEM par classe à une pour deux classes en moyenne section et grande section, il y a quelques années, est-il un choix de rationalisation ou un recul du service public ? Le renoncement par la Ville à la construction d'équipements publics, c'est-à-dire de propre gestion, de petite enfance est-il un choix de rationalisation ou un recul du service public ? L'externalisation de l'entretien des bâtiments ou l'externalisation de l'entretien de la voie, est-il un choix de rationalisation ou un recul du service public ? Et j'ai envie de dire, etc.

Nous sommes conscients, Monsieur le Maire, vous n'avez pas de baguette magique. Vous avez incontestablement construit et conduit un certain nombre de chantiers organisationnels qui ont permis dans un premier temps de limiter la progression de nos dépenses de fonctionnement sans rogner sur la qualité du service rendu. Mais au bout d'un moment, cette logique, le respect strict de ces contraintes qui nous sont faites et que nous avons choisies et signées nous imposent de ne pas répondre à certains besoins en toute connaissance de cause.

Comment en conséquence, ne pas se dire qu'en faisant des choix différents, en acceptant un endettement un peu plus fort, nous aurions pu avoir un PPI, un programme pluriannuel d'investissement en développement durable beaucoup plus important que les 2,7 millions d'euros inscrits cette année, permettant de nous mettre à la hauteur des enjeux considérables que constitue la transition écologique, la lutte contre le changement climatique ou la transition énergétique. Comment ne pas s'imaginer qu'en utilisant autrement, les plus de trois millions d'excédent de gestion de l'an dernier en autre chose qu'au remboursement du capital de la dette, nous aurions pu financer des besoins identifiés dans le cadre de la préparation de ce BP - 2019 et qui n'avait pu être retenus, faute de moyens au moment de la construction de cet équilibre. Ils auraient pu être de nature à aider les plus démunis ou accompagner financièrement des projets associatifs qui contribuent à développer le lien social sur le territoire, ou encore à renforcer nos efforts en matière d'éducation. Comment ne pas imaginer qu'en augmentant notre PPI annuel, nous aurions pu accélérer la réalisation de certains établissements scolaires, comme la nouvelle école du centre-ville ou le cofinancement du futur conservatoire du nouveau centre nautique, dont les réalisations sont reportées depuis de nombreuses années maintenant ?

Entendons-nous bien, mon propos n'est pas de dire que rien n'est fait, mais nous pouvons aussi nous accorder sur le fait que ce qui est fait n'est pas suffisant au regard des besoins. L'objet de notre discussion est donc de savoir si nous pouvons faire plus. Lors des précédents conseils, vous nous avez souvent dit que ce n'était pas possible faute de moyens. Nous pensons que ce refus de nous affranchir des ratios que l'on nous impose empêche la ville de répondre à des besoins identifiés de nos concitoyens et de notre territoire.

Et je ne suis pas en train de faire la promotion de la gabegie comme vous avez semblé nous en faire le reproche lors du vote du compte administratif. Ce qui fait la qualité d'une politique publique est d'abord sa capacité à répondre aux besoins sociaux dans un cadre économique équilibré. Cet équilibre n'est plus discutable puisque grâce à l'Etat ou à cause de l'Etat il constitue désormais un dogme.

Dans le contexte actuel des finances publiques, il n'y a que trois postures possibles :

- approuver et appliquer. C'est ce que la majorité gouvernementale fait et promeut avec un cynisme sans mesure,
- appliquer et regretter,
- ou refuser et résister.

A l'heure où la gauche dont vous et nous, nous réclamons, redéfinit les valeurs autour desquelles elle peut se rassembler, nous pensons que résister à ces évolutions constitue un chantier déterminant qui permettrait d'offrir à nos concitoyens d'autres perspectives d'avenir, et une réelle alternative aux politiques gouvernementales. En attendant que ce chantier s'ouvre, et pour les raisons que je viens de vous exposer, nous nous abstenons sur ce rapport d'orientations budgétaires.

M. le Maire - Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame Azoug

Mme AZOUG - Beaucoup plus court, parce que dans la vie, la vraie, j'ai d'autres fonctions, nous avons d'autres fonctions. Dans la vie, la vraie, il est impossible de lire plus de 500 pages, et ce n'est pas la première fois que cela nous arrive. On rejoint l'intervention précédente. Nous aurions pu lire en diagonale, mais cela n'aurait pas servi à grand-chose. Il y a un handicap réel, qui est quelque part aussi un sujet sur l'inégalité de traitement, de pouvoir traiter un dossier, des dossiers ou des sujets à l'intérieur de ce Conseil municipal. Mais dans la vie, la vraie, comme on est dans l'opposition, on va quand même jouer l'exercice et nous allons tenter de faire quelque chose qui a été griffonné très rapidement.

Les sujets qui sont posés ce soir, c'est comme au sein d'une famille : on a un budget, peut-on partir en vacances cet été ? Où doit-on partir en vacances ? Avec qui on va partir en vacances ? Et c'est aussi : qu'est-ce qu'on ne va pas mettre dans notre panier ? Quels achats nous allons faire ? Ou peut-on faire des travaux dans notre appartement ? Peut-on faire des travaux dans notre maison ? Peut-on acheter une nouvelle maison ? Et comment va-t-on la construire si l'on achète une nouvelle maison ?

Il se passe la même chose ici pour nos écoles. Dans les précédents mandats, on a eu Joséphine Baker avec une école qui posait les premières pierres sur les questions écologiques et environnementales. On a

eu la première école en France à énergie zéro, Saint-Exupéry. Et aujourd'hui nous avons des écoles où le compte n'y est pas. Nous en avons deux étés caniculaires, on sait où en est la planète, on sait où en est Pantin. Le compte n'y est pas par rapport à la qualité de l'air, et les questions qu'on se pose c'est : y a-t-il encore dans ce budget une prime à la voiture en 2020 ?

Nous avons voté contre, lors de la première proposition de délibération. Nous avons été les seuls, les écologistes, à voter contre, à cause de la qualité de l'air et à cause du fait que cette voiture n'était pas conditionnée, ou que cette voiture ou ce véhicule ne s'adressait pas... Par exemple, je vais être très concrète, et c'est important de le redire parce que nous ne sommes pas des écolos juste pour être des écolos, et pour être sur de « l'anti ». On nous a accusés d'écologie à la fois punitive, c'est même allé beaucoup plus loin, lors des échanges. Mais nous avons décidé de ne pas voter pour cette prime à la voiture, parce qu'on s'est dit qu'elle n'avait pas les conditions, et que nous étions favorables à une prime à la voiture si cela s'adressait, par exemple, à un personnel d'aide à domicile qui a besoin de son véhicule pour pouvoir aller au travail. Si cela s'adressait à un plombier, à un artisan qui a besoin de changer sa voiture pour pouvoir exercer sa profession, etc.

Nous avons demandé aussi en parallèle une prime, qui s'adresserait aux enfants et aux jeunes sur l'équipement d'un vélo pour son entrée en troisième, ou l'équipement d'un vélo pour son entrée en seconde. L'idée, c'est bien de l'écologie pour tous, par tous. Nous avons vu qu'il y avait eu 50 kits de délivrer pour pouvoir faire des économies dans son foyer. On sait qu'aujourd'hui, ce que l'on peut considérer de favorable, ce sont les primes qui ont été faites pour un pouvoir d'achat, alors que ce que l'on pose au niveau de l'écologie, c'est plutôt la question du revenu.

Un kit peut permettre à une famille une réduction dans ses dépenses, puisqu'il y a ce qu'on appelle un réducteur d'eau, des économies considérables tous les mois par rapport à sa facture d'eau. Je ne reviens pas à la régie publique de l'eau qui serait concrètement aussi un gain pour l'ensemble des foyers et l'ensemble des habitants. Un kit, c'est aussi des ampoules LED. On s'interroge aussi sur la question des 50 kits qui ont été distribués en direction des familles. Si on compte aussi combien de conseillers municipaux, aujourd'hui dans cette salle, ont pu bénéficier de ce kit en exemple, nous pouvons aussi arriver aux 50 kits plus les conseillers municipaux. On peut dire qu'il y a plutôt eu une distribution d'une centaine de kits.

On peut analyser les chiffres autrement, on peut prendre le temps de causer autour de cela. Ce que j'avais noté, sur la question des crèches c'est qui les construit ? Crèche municipale, qui emploie ? Qui crée de l'emploi ? Les collectivités aujourd'hui sont une puissance et une force publique pour pouvoir créer de l'emploi au sein d'un territoire. Par exemple pour la petite enfance, la question des circuits courts, du bio dans nos crèches. On a évoqué des chiffres qui sont donnés sur l'augmentation de la qualité des repas et qui pourrait être faite aussi au niveau de nos enfants dans les écoles. On se pose toutes ces questions rattachées à de l'écologie qui serait de l'écologie de qualité, envers le plus grand nombre. C'est-à-dire de l'écologie autrement, certains pourront le comprendre, envers le plus grand nombre, pour tous et avec tous.

Si je recentre sur la question des crèches ou sur la question de l'éducation, qu'en est-il ? Ce n'est pas forcément visible quand on lit en diagonale, et grâce à la lecture de Monsieur le Maire, ce qui est dit sur les questions de formation. Il y a des troubles, il y a du flou sur la question de la formation tout au long de la vie, quand on sait aussi les demandes qui sont faites, et l'évolution de l'intervention des animateurs, quand on sait l'intervention et l'évolution aussi de l'ensemble du personnel.

On est aussi sur une ville qui investit. On a une vision du bâti. On a une vision qui pourrait être spatiale, mais on n'a pas forcément une vision qui pourrait être sociale. On parle du plan rénovation urbaine II concernant les Quatre-chemins. J'avais un ami qui me disait, venant des quartiers populaires ou de la culture des banlieues, à laquelle on appartient aussi, et des luttes rattachées à toutes ces luttes sociales, que l'ANRU, souvent et parfois, c'était juste un pull-over que l'on mettait à l'intérieur du bâti, tant qu'on n'avait pas traité la question de l'humain. Où en est-on sur la question des éducateurs spécialisés ? Où en est-on de l'éducation de l'accroissement pourquoi pas de tous ces sujets ?

Aux Quatre-chemins, on pourra mettre l'ANRU II, III, IV, V ou VI, ce que l'on veut, tant que la question ne sera pas abordée très concrètement, et sur d'autres sujets sérieux et de société, de la question aussi des flux migratoires, la question des migrants, la question des réfugiés sur notre planète, tant qu'on ne passera pas sur ces sujets du local au global, ou du global au local, on a beau mettre ce que l'on veut dans le bâtiment, il y a des sujets qui ne seront pas aujourd'hui, qui posent encore question et qui ne sont pas abordés à notre sens dans ce budget. En tout cas, nous n'en avons pas la visibilité, et n'ayant pas les moyens de le lire du début jusqu'à la fin, on se pose toutes ces questions.

La question de l'endettement. Je souhaite qu'on revienne sur l'endettement, parce que j'ai à la fois des problèmes de mémoire, mais pas tous les niveaux. Il y a des choses que sûrement j'évacue parce qu'il vaut

mieux se dire : « bon allez ça, je laisse couler, ce n'est pas la peine d'en discuter. » Mais il me semble avoir entendu tout à l'heure qu'on était sur un niveau d'investissement à hauteur de 17 millions, charge nette. Je souhaiterais que l'on regarde les niveaux d'investissement ces 10, 15, 20 dernières années, il me semble qu'on arrivait à des 30 millions. Et donc le désendettement de la Ville était moindre. Je souhaiterais aussi un endettement, si c'est aussi pour investir autrement, et faire des choix. Je crois que la question de l'endettement ce n'est pas un sujet tabou, et c'est quelque chose qui peut s'expliquer aux habitants de notre Ville.

Je sais que c'est un sujet qui peut... Je ne vais peut-être pas avoir des amis ce soir sur ce sujet, mais ce n'est pas grave. La question du budget participatif. A la lecture du budget participatif, on pourrait être gêné, dans le sens où un certain nombre de budgets participatifs pour lesquels les habitants ont voté, ce sont des budgets qui sont à mon sens, et à notre sens, de l'ordre des investissements qui devraient être faits par cette instance justement. Si on reprend la réhabilitation et la réfection du préau Sadi Carnot, ce n'est pas un budget participatif. C'était un besoin élémentaire de réhabiliter une école. Il y a l'aspect positif de la création de ces budgets participatifs, parce que cela crée des énergies, des dynamiques, les habitants s'intéressent aux questions de la Cité, ils y prêtent donc attention, il y a des votes, etc.

Mais les effets négatifs de certains choix font qu'on sort des budgets qui appartiennent à d'autres instances, et on les fait passer sur une autre ligne. Du coup : interrogation et crainte. L'accroissement du budget de la police municipale, allons-nous le faire passer en budget participatif ? La réfection de tel ou tel dossier, la voirie, on le fait passer en budget participatif. ? Mais il y a peut-être des habitants qui n'habitent pas ce quartier, et qui n'en ont strictement rien à faire. On va recréer des décalages spatiaux, et des déséquilibres et des inégalités sur notre territoire. On sait qui vote, et qui vote en majorité sur les budgets participatifs. On va donc créer dans nos villes, des démocraties multiformes, et on va recréer dans les effets négatifs des effets qui n'étaient pas attendus, sauf si on s'était posé sur l'ensemble de ses effets.

Je pense que j'ai été claire sur l'ensemble de ce que j'ai pu dire. Si je ne l'ai pas été, ce n'est pas grave, on aura le temps de revenir sur ces sujets lors de prochaines échéances. Mais, il nous semble qu'il faut qu'on repose la question de la jeunesse. On évoque les questions de la jeunesse. On avait évoqué, je ne vais pas y revenir. Je ne suis pas là pour faire le bilan du mandat, puisque ce n'est pas le débat.

Par contre, sur les mesures de l'Etat, il y a eu une casse des missions locales. Je suis surprise de ne pas voir là, dans les perspectives de 2020, voire même 2021, un appui à cette jeunesse qui est encore plus fragilisée et qui, mérite un coup de main, un coup de pouce. Et même si on pourrait dire que cette mission locale ou ces espaces sont de l'intercommunalité, ce qui n'est plus possible à entendre, c'est : « cela dépend du département, ou cela dépend de l'interco. » D'autant qu'on peut être au département et on peut être aussi dans les interco.

Pour en terminer, sans avoir fait la lecture des 500 pages, je pense que ce n'est pas trop mal.

M. le Maire - Monsieur Périès.

M. PÉRIÈS - Monsieur Carvalho, dire un mensonge 50 fois, 100 fois, 200 fois, cela n'en fait pas une vérité. Nous allons parler du problème fiscal. D'abord Monsieur Carvalho, si cela ne vous dérange pas que je vous réponde. Vous avez parlé de la fiscalité, je réponds sur la fiscalité. Sur la fiscalité, il convient de prendre, si nous voulons juger cette majorité, sur la période 2001 - 2019. Et là Monsieur Carvalho, si vous regardez les chiffres, on est loin, très loin derrière un certain nombre de villes en augmentation.

Je vais vous donner un exemple. J'ai fait les calculs depuis 2001 jusqu'à 2017 des taux de taxe d'habitation et des taux de taxe foncière, sur les quarante villes du département.

- En taxe d'habitation, sur toutes ces années, on oscillait entre la 35^e ou 36^e place, c'est-à-dire qu'on était à quatre places des moins chers, on était dans les cinq derniers au niveau du taux.

- Au niveau de la taxe foncière, on était dans la moyenne à 20.

- Et si on faisait le total, taxe foncière plus taxe d'habitation, c'est-à-dire le maximum qui puisse être payé, on était très en deçà des villes de droite. Mais oui, Monsieur Carvalho, prenez les résultats et les chiffres des villes de droite et je vous mets au défi de me prouver que c'est nous qui payons plus.

Deuxième point, nous n'allons pas refaire le débat sur l'endettement, mais vous me permettez un chiffre, Monsieur Carvalho, vous qui nous dites : qu'est-ce qu'elle est lourde cette charge de la dette à Pantin par habitant. Elle est de 1 677 euros par habitant. Je vous rappelle, parce que vous avez dû l'oublier, mais c'est ça, vous avez un problème de mémoire. A Levallois, elle est à 5 800 euros par habitant.

Sur les Quatre-chemins, je suis désolé, Monsieur Carvalhinho, vous ne pouvez pas dire que nous n'avons rien fait. Le problème, c'est que nous nous trouvons dans un quartier, mais visiblement vous ne le connaissez pas,

M. CARVALHINHO - J'y ai habité.

M. PÉRIÈS - Mais vous n'avez pas dû regarder beaucoup dehors.

M. le Maire - Monsieur Carvalhinho vous n'avez pas la parole. Monsieur Périès arrêtez de le provoquer.

M. PÉRIÈS - Je lui réponds, Monsieur le Maire, je ne peux pas le provoquer.

M. le Maire – Répondez-lui sans l'interpeller.

M. PÉRIÈS - Sur les Quatre-chemins, le nombre de logements insalubres qui ont été détruits, le nombre d'immeubles insalubres qui ont été détruits, la transformation de ce quartier, que vous le vouliez ou non, existe. Il suffit d'aller rue Weber, il suffit d'aller rue de la petite Prusse, il suffit d'aller rue Josserand. Effectivement le plus dur a été la modification du triangle entre la rue Magenta, la rue Sainte-Marguerite, etc. Mais cela a avancé. Je vous dis que 12 immeubles complets ont été rasés au coin de la rue Sainte-Marguerite et de la rue Berthier. Et ce n'est pas comme ça que cela se fait.

Parce que si certains connaissaient vraiment les démarches, ils sauraient que mon prédécesseur, comme moi-même, nous nous sommes cassé les dents sur des procédures, et que les procédures, notamment les procédures judiciaires pour protéger le droit de propriété sont absolument effarantes. Il faut plus de dix ans pour arriver à démolir un immeuble, plus de dix ans ! Si vous avez la recette pour le faire autrement, vous me le dites.

Enfin, puisqu'il a été question de la retraite, et de l'âge de la retraite, nous reprochant d'être pour les 65 ans, alors que théoriquement, c'était 62. Il y a des mémoires qui sont flageolantes ! Le candidat que vous souteniez en 2017 proposait 67 ans. Alors, ne venez pas nous dire aujourd'hui qu'on maltraite les retraités.

M. le Maire - Bien, quelqu'un qui n'a pas pris la parole souhaiterait-il prendre la parole ? Je vais juste dire deux ou trois petits mots sur ce qui a été dit. Mathieu Monot.

M. MONOT - Merci Monsieur le Maire. Je voulais simplement apporter quelques éléments de réponse aux interrogations de Madame Azoug, et rassurez-vous, chère collègue, nous n'allons pas nous fâcher sur ce sujet. Vous posez des questions qui m'interpellent et sur lesquelles je peux vous rejoindre. Cela facilitera encore plus le débat.

J'attire simplement votre attention sur un point, c'est que le budget participatif, c'est du budget d'investissement. Il n'est donc pas incongru qu'un certain nombre de dépenses liées à l'investissement puissent se retrouver, y compris sur des délibérations que nous pourrions prendre, autour de cette table. Cela fait partie de la règle du jeu. Mais là où nous pouvons avoir une interrogation, c'est sur la nature des personnes qui déposent des projets.

Nous avons d'ailleurs à Pantin, et c'est un cas unique en France, un observatoire des engagements du budget participatif. C'est unique parce que c'est la seule collectivité de France qui a un budget participatif, qui a fait le choix de tirer au sort parmi les porteurs de projets des Pantinoises et des Pantinois chargés de surveiller de la manière dont les choses se passent. Et parmi les interrogations que nous avons dans ce tour de table, se posait justement la question de savoir si des professionnels d'un équipement public pouvaient être amenés à déposer un projet dans le cadre du budget participatif. Et cet observatoire des engagements, c'est aussi quelque chose d'assez unique sur le territoire national, peut proposer un certain nombre d'évolutions du dispositif et ils vont le faire puisque cela a été porté par les membres de l'observatoire des engagements, pour essayer de modifier le règlement intérieur du budget participatif. Il est probable que dans les prochaines saisons du budget participatif, il y ait des évolutions qui puissent vous rassurer Madame Azoug, et qui puissent aller dans le bon sens.

Il y a un dernier élément sur lequel je souhaitais réagir. Vous avez évoqué avec vos mots la question de la participation différenciée entre quartiers, en disant, on sait à qui s'adresse le budget participatif. Je pouvais avoir les mêmes craintes que vous, lorsque nous avons mis en place ce dispositif. Mais c'est une fierté pour cette municipalité à l'aube de cette seconde saison, c'est qu'il y a eu un rééquilibrage complet dans le dépôt des projets et dans les votes entre les différents quartiers de la ville. Contrairement à l'imaginaire collectif qui pourrait habiter le budget participatif, que cela s'adresserait à une certaine catégorie de la population, je suis

très fier que parmi les projets arrivés en tête, notamment dans la saison deux, figurent des projets déposés par des habitants des quartiers les plus populaires de la Ville.

M. le Maire - Merci. Monsieur Amziane.

M. AMZIANE - Je vais faire plus court que les interventions précédentes parce que mon collègue Bruno Carrère a absolument dit quasiment tout sur la position de notre groupe sur la gestion locale.

J'avais déjà une petite remarque pour Monsieur Carvalhinho. J'ai entendu dans votre intervention que vous soupçonniez que le Maire allait augmenter la taxe d'habitation en 2020. Je sais que vous êtes candidat, il faut avoir un peu plus confiance en vous et ne pas vous faire du mal, si vous êtes candidat, c'est que vous y croyez, puisque vous avez acté le fait que le Maire serait à nouveau le Maire de 2020 à 2026.

Je vais un peu revenir sur la remarque que vous avez faite sur l'endettement de Jacques Isabet. Non pas parce que je défends spécialement cette municipalité communiste, mais c'est qu'il a une raison, cet endettement. S'il y a eu des équipements publics qui ont été construits, et si aujourd'hui on accuse un déficit certain d'équipements publics à Pantin, c'est que justement, il y a eu à ce niveau des investissements plus importants. L'endettement ne vient pas de nulle part. Vous parlez de plein de projets que vous êtes censé financer. A partir du moment où vous êtes Maire, il faut trouver des solutions de financement. Je ne sais pas où vous trouvez l'argent, et comment vous faites pour le fabriquer ? Il faut peut-être investir dans une planche à billets pour 2020 à 2026. Mais, j'ai du mal à comprendre comment vous fournissez les moyens de financer les ambitions politiques que vous mettez.

Je suis un peu désarçonné par la présentation de Monsieur le Maire qui a été très exhaustive, et qui était pour moi une présentation de budget, ligne par ligne. Je ne sais pas ce que vous allez dire au prochain Conseil municipal pour dire vrai, vu que vous avez quasiment tout dit à ce conseil ?

Je voulais revenir sur les éléments un peu nationaux et la première partie, très rapidement. On parle du débat, des problématiques entre les Etats-Unis et la Chine. Mais ce qui me fait le plus peur au niveau national, c'est que nous avons eu une forte crise en 2008, et nous ne sommes pas à l'abri d'avoir une nouvelle crise dans les prochaines années, une crise économique structurelle. Un des facteurs qui a fait qu'en France, on a mieux supporté la crise que dans les autres pays, c'est qu'on avait une fonction publique importante. On avait un État et des collectivités territoriales qui payaient régulièrement des femmes et des hommes pour aller consommer. C'est ce qui a fait que la machine ne s'est pas totalement enrayée et que cela n'a pas été une catastrophe par rapport à d'autres pays qui se sont complètement libéralisés avant 2008, et qui, à partir du moment où le privé s'est écroulé, il n'y avait plus personne pour relancer la consommation. La crise a donc été encore plus sèche pour eux. On a réussi à améliorer ça. Cela a été moins dur pour nous, parce qu'on avait de la fonction publique.

Or dans le rapport est présenté l'objectif de l'Etat de réduire le déficit public. Quand on voit que concrètement l'Etat n'a pas gagné des recettes supplémentaires, a fait de l'évasion fiscale et a tendance à abandonner des recettes plutôt que d'en gagner, la réduction du déficit s'est faite fatalement sur une réduction du service public. Comme le rapport le présentait plutôt bien, la réduction des déficits a été aussi en grande partie supportée par la Sécu, les collectivités locales, le service public local et l'investissement public local et par le fonctionnement du service public au niveau local. Cela a un sens, c'est que la vie quotidienne en France est aussi dégradée là-dessus. Les principaux contributeurs de cela, c'est le service public local.

Quand on dit que les collectivités locales sont des planches à billets, qu'elles n'ont que des dépenses dispendieuses et des dépenses déraisonnables, on peut se dire que c'est un des éléments qui a permis de sauver la présentation de façade de l'Etat vis-à-vis de l'Europe. La tendance est à l'aggravation. Je me souviens quand en 2014, pile après les municipales, c'est là qu'on a eu l'annonce de Valls sur la réduction des dotations aux collectivités territoriales. On a eu les fameux 13 milliards à l'époque. Cela nous a fait perdre, vous l'avez dit, 41 millions d'euros sur la période de 2013 à aujourd'hui.

J'ai peur que dans les prochaines années, cela risque de s'aggraver parce qu'il y a une tendance de l'Etat à prendre et à ponctionner sur les collectivités territoriales, les engagements qu'ils ne peuvent pas tenir au niveau de l'Etat parce que ce n'est pas possible structurellement.

Sur les deux derniers mandats nationaux et sur le mandat national actuel, on a au niveau juridique, comme au niveau financier, des collectivités territoriales, qui au niveau national, sont complètement ravagées, parce qu'à chaque fois qu'il y a un ministre de l'Intérieur ou qu'il y a un président de la République qui arrive, il se met en tête de simplifier, de rationaliser et de clarifier le monde des collectivités territoriales. Au final, il rajoute à chaque fois une complexité, et il rajoute une strate en plus. On parle de millefeuille, mais à chaque

fois on rajoute une strate et c'est d'une complexité maintenant et surtout là où c'est devenu complètement illisible, c'est dit dans le rapport, c'est sur les solutions de financement des collectivités territoriales.

Honnêtement, quelqu'un qui passe le concours d'attaché territorial aujourd'hui a une tâche beaucoup plus difficile qu'il y a 15 ou 20 ans, parce qu'à chaque fois qu'on fait une réforme territoriale, il y a une solution de financement qui change. Et pour un citoyen qui ne s'intéresse pas à fond aux circuits de financement des collectivités territoriales, c'est incompréhensible.

J'avais ces inquiétudes. Il faut que des collectivités locales, comme la nôtre, de gauche et qui se revendiquent de gauche, posent des jalons et s'inscrivent pleinement dans le débat politique. Il y a un vrai message politique à porter sur cela. Nous sommes une ville qui est symbolique de beaucoup de choses. Il y a un message politique à porter qui doit être fort, pour être entendu. Je ne vais pas revenir sur le débat de la contractualisation, mais je regrette qu'il n'y ait pas eu une vraie levée de boucliers globale et totale sur la question de la contractualisation, puisque c'est quelque chose qui va nuire aux collectivités territoriales pour les prochaines années. Merci.

M. le Maire - Merci. Je vais commencer par Monsieur Carvalhinho. Le soupçon de hausse sur la fiscalité, moi aussi je l'avais noté, Monsieur Amziane. Renvoyons cela à une campagne électorale que Monsieur Carvalhinho a commencée dès 2014. Nous respectons les échéances électorales, il y a un moment pour l'action, pour la gestion, et pour les réalisations

M. CARVALHINHO - *Propos inaudibles*

M. le Maire - Non, je n'ai rien changé. Je suis comme d'habitude, Monsieur Carvalhinho. Je suis Maire et je tiens mon rôle de Maire. Je propose au Conseil municipal des actions, comme ce soir, et je souhaite qu'elles aillent jusqu'au bout. C'est tout. Le temps du débat viendra devant les électeurs, devant les Pantinoises et les Pantinois, mais ce n'est pas maintenant.

Les orientations identiques, oui, nous avons des orientations budgétaires qui sont identiques à l'année dernière. Oui, nous avons de la constance. Je suis désolé. Vous changez tous les ans ? « Une année, je vais faire ci, une année, je vais faire ça, mais je n'aurais même pas fini ça, que je vais commencer à faire ça. Si vous êtes maire, cela va être un sacré bordel. » Les gens ne vont plus savoir. Tous les ans, on change d'orientations budgétaires, tous les ans, on décide autre chose. On n'a pas fini l'école que déjà on fait autre chose. Franchement, Monsieur Carvalhinho, vous n'êtes pas sérieux. Vous n'êtes tellement pas sérieux que vous lâchez des mensonges, que de la polémique, que du mensonge, c'est votre marque de fabrique.

Le mensonge va jusqu'à asséner des choses qui pourraient fâcher l'adjoint à l'école. Il n'y a jamais eu d'enquête ou d'études sur la population scolaire. Nous en sommes à deux dans ce mandat.

M. CARVALHINHO - *Propos inaudibles*

M. le Maire - Mais non. Il y a de la place dans les écoles, vous dites n'importe quoi. Vous ne lisez même pas Canal, vous ne devez peut-être pas être tout le temps à Pantin. Vous n'avez pas vu que dans le dernier Canal, on avait mis en exergue le fait que la Ville de Pantin depuis 2015 avait perdu 180 élèves.

M. CARVALHINHO - *Propos inaudibles*

M. le Maire - Vous n'avez pas la parole, Monsieur Carvalhinho. Vous n'êtes vraiment que dans la polémique. Vous n'êtes vraiment que dans le mensonge. Et vous allez tellement loin dans le mensonge que vous racontez n'importe quoi. Vous dites que Pantin est une ville qui pour sa strate est une ville qui dépense moins en fonctionnement et en investissement. Vous n'ouvrez pas le budget. Vous savez que vous pouvez aller voir mon directeur de cabinet pour faire une formation sur le budget. C'est une obligation de l'inscrire dans le budget. Je pense que ce serait quelque chose d'intéressant, parce que vous découvririez que vous avez des tableaux, page 4 du budget principal, vous pouvez regarder en 2019, vous regarderez en 2020. Je vais vous donner un certain nombre de chiffres : « dépenses réelles de fonctionnement par habitant, Pantin : 1 762,65 euros. Moyenne nationale de la strate 1 349 euros. C'est-à-dire que nous dépensons 423 euros de plus que les autres strates. C'est donc que nous avons un...

Je ne vous ai pas interrompu. Cela fait cinq ans que vous êtes dans ce Conseil municipal, vous n'avez toujours pas compris que quand quelqu'un parle, on le laisse parler.

M. CARVALHINHO - *Propos inaudibles.*

M. le Maire - Mais non, ce ne sont pas des bêtises. C'est vous qui dites les bêtises. Pour les dépenses d'investissement par habitant. Pantin c'est 710,95 euros par habitants. La moyenne de la strate, c'est-à-dire des villes de la même importance ; c'est 296 euros. Enfin, les dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement. C'est là qu'on voit l'importance du service public de la Ville de Pantin, et le fait que malgré ce qui est dit, c'est un service public fait par des agents publics. 66,19 % de notre budget de fonctionnement consacré aux dépenses de personnel, moyenne de la strate : 60,90 %.

Vous avez là un ADN d'une ville de gauche, c'est-à-dire avec beaucoup de services publics, plus la chance de faire beaucoup d'investissements. Monsieur Carvalhinho, je vous renverrai à votre ami le Maire de Saint-Ouen, qui lui n'avait pas augmenté les impôts. Il a juste fait plus 45 % pour la taxe d'habitation à Saint Ouen. C'est du jamais vu en Seine-Saint-Denis depuis des années et des années.

Bruno Carrère, je vous rejoins d'abord sur le fond, plutôt que la posture. Je ne supporte plus la posture. « Je suis contre, parce que je suis dans l'opposition », « je suis contre, je suis dans la polémique et je suis dans le mensonge, parce que je suis dans l'opposition. » C'est le jeu de la politique, cela devient insupportable. Allons donc sur le fond.

Sur le fond d'abord je vous rejoins sur le rôle de la commune. Depuis 30 ans, on ne pense qu'à une chose, c'est à dépecer la commune, alors que c'est la collectivité territoriale la plus reconnue par les habitants. Ces strates, comme disait Samir tout à l'heure, qui sont rajouter, Les intercommunalités, les territoires, les métropole, qui ont été faites ont été une erreur. Derrière cela, il y a Bercy qui ne pense qu'à une seule chose, c'est que plus on fera gros, plus on va mutualiser et moins cela coûtera cher en termes de service public. Je vous rejoins : on ne cesse de détricoter la commune, de la dépecer, soit au profit de l'Etat pour lutter contre les déficits publics, soit dans des mégas trucs comme la métropole du Grand Paris, où aujourd'hui il est vrai que les habitants de Pantin, mais comme de Paris, et comme de Bagnolet, des Lilas ou du Pré-Saint-Gervais ne se reconnaissent pas.

Je pense qu'aujourd'hui, on devrait plutôt dans les réformes, remettre des moyens sur la commune et redonner de la compétence à la commune, afin de gérer le quotidien, de gérer la proximité, et non pas de diluer cela dans des cantons, mégas cantons, dans des mégas intercommunalités ou dans des métropoles qui sont de plus en plus difficiles pour le citoyen à comprendre.

Deux petites remarques sur ce que vous avez pu dire. Le passage d'un ATSEM pour une classe à deux classes pour un ATSEM, cela n'a jamais existé. Cela a toujours été un ATSEM pour les petites classes de maternelle et un ATSEM pour deux classes de moyens et de grands. C'était une convention qui a été signée avec l'Education nationale dans les années 90. Je crois même que vous étiez élus à l'époque, c'était Georges Pons qui était Maire adjoint à l'école. Il y avait eu une polémique : en faut-il un ? En faut-il deux ? Nous n'avons rien changé quand on est arrivé en 2001, on l'a maintenu. Cette municipalité n'est jamais revenue en arrière. Il n'y aurait pas eu une ATSEM dans chaque classe de maternelle. Il y a toujours eu une ATSEM pour une classe de petits et deux classes de moyens et de grands.

Sur le service public, c'est une vraie question. Une entreprise privée peut assurer un service public, peut mettre en place un service public. Le service public de la propreté, par exemple. Celui des ordures ménagères, ici, de tout temps, a été fait par une entreprise privée. La question que l'on doit se poser est plutôt sur la manière dont est rendu ce service. Le service public, ce n'est pas forcément un agent public. Parfois, il faut que cela soit un agent public. L'État civil, c'est le service public. La Police municipale, c'est le service public. Ce sont des agents publics. Mais demain ramasser des ordures ménagères, c'est un service public, mais c'est une entreprise privée qui peut faire ce ramassage. Cela fait 30 ou 40 ans que cela existe à Pantin. Je ne suis pas dogmatique là-dessus, je suis dogmatique quand il s'agit de regarder quel est ce service public et quelle influence il a sur les habitants. Il est évident que l'État civil ou la Police municipale, cela ne peut pas être du privé. Loin de moi cette idée.

Après il y a la question de la dette, et là, j'ai un vrai désaccord avec vous. La dette à Pantin nous coûtait en 2012, 6,3 millions d'euros d'intérêts. Aujourd'hui cela nous coûte 1,7 million. Nous avons donc gagné 4,6 millions justement pour investir. Un peu plus de 60 %, c'est dû au désendettement et un peu moins de 40 % à la baisse des taux. Imaginez demain, c'est Samir qui l'a évoquée, il y a une nouvelle crise financière, et nous en sommes pas à l'abri. Il faut regarder les choses : le régime capitaliste, c'est cyclique. Tous les dix ou 15 ans, cela se répète. En plus avec Trump, et tout ce qui se passe en ce moment, il peut y avoir des bulles de spéculation.

C'est le cas, notamment dans notre pays sur l'immobilier. Parce que quand on voit comment cela se passe dans nos régions, quand vous voyez que sur la région Parisienne maintenant, le cœur de l'agglomération parisienne à moins de 6 000 euros le mètre carré, vous ne pouvez plus vous loger, vous ne pouvez plus acheter. Et quand vous voyez que sur Pantin, vous avez des gens qui sont fous, qui vont jusqu'à mettre

8 000, 9 000 ou 10 000 euros au mètre carré. Dans un bien, c'est-à-dire qu'ils l'achètent beaucoup plus cher que ce que cela vaut vraiment. Et pourquoi ils le font parce qu'ils arrivent de Paris, où ça vaut encore plus cher, et qui se disent : « le prix de l'immobilier de toute façon depuis 15 ans augmente tous les ans en région parisienne. Donc le prix que je l'achète aujourd'hui, c'est le prix dans trois ou quatre ans. » Sauf qu'à un moment, cela s'appelle une bulle, cela s'appelle une spéculation et cela peut nous exploser à la figure. Et si les prix se cassent la figure, les propriétaires auraient un bien, dont la valeur serait bien moindre.

Aujourd'hui ce que je dis c'est quand on se désendette, on se recrée des marges de manœuvre. Après, si vous voulez parler de la dette, non pas comme un dogme, mais que la dette peut faire du yo-yo plutôt remonté à la hausse pas à la baisse. Parce qu'il y a un moment, où on a besoin de mobiliser des emprunts pour répondre à une urgence en termes d'aménagement, en termes de construction, en termes de priorités de politiques publiques. Là, je suis d'accord avec vous. Mais le dogme de dire « on peut s'endetter, ce n'est pas grave parce que cela va permettre de créer de nouveaux équipements et d'investir », là, je ne suis pas d'accord.

Après, où on met le curseur. A quel moment on décide ou pas ? Normalement, c'est en deuxième partie du mandat qu'on se réendette. C'est ce que j'avais fait dans le premier mandat. entre 2001 et 2008. Il y avait eu un désendettement entre 2001 et 2004, le temps de la conception des projets du mandat. puis cela avait pesé sur le budget de la ville en 2005, 2006, 2007 et 2008, on s'était réendetté. On avait commencé le mandat 2001 à 135 millions d'euros, et on avait fini en 2008 à 135 millions d'euros. Je l'avais complètement assumé face aux amis de Monsieur Carvalhinho à l'époque. J'avais dit : « oui, on se désendette et on se réendette, parce qu'on a besoin de faire un certain nombre d'investissements et on va les faire ». Et on les a faits.

Aujourd'hui tout cela est un équilibre. Il faut savoir définir les besoins, de nos habitants. Aujourd'hui on se rend compte qu'on fait deux écoles supplémentaires sur Pantin. Il y en a une, disons-le, c'est une nécessité pour les Quatre-chemins. Parce que vous avez cette maternelle qui est à un bout du quartier. Mais il faut emmener les plus grands à l'autre bout du quartier, et dans des écoles qui commencent à vieillir et qui ont besoin d'être refaites. On regroupe cela avec un groupe scolaire Diderot. Je pense que c'est une bonne politique. Et, là où pour le moment, les faits nous donnent tort, c'est sur la ZAC du Port pour faire face à la hausse démographique. Mais on n'a pas encore de hausse démographique du nombre d'enfants dans nos écoles que nous attendons depuis quatre ans.

Et quand on dit qu'aujourd'hui il n'y a pas de place dans nos écoles, on dit des bêtises. Il y a 123 places disponibles en élémentaire et il y en a 151 en maternelle. C'est-à-dire l'équivalent de cinq classes en élémentaires et de six classes en maternelle. Et en tout, c'est plus qu'une école, plus qu'un groupe scolaire. Le groupe scolaire de la ZAC du Port, notamment qui fait sept et cinq classes, si mes souvenirs sont bons et dont on peut, pour le moment, s'en passer.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je ne crois pas, aujourd'hui que l'endettement... Si demain dans le cadre d'une majorité municipale, on dit qu'on a besoin de réemprunter parce qu'on a un besoin urgent sur cette thématique, là je suis d'accord pour l'endettement. Mais si l'on peut désendetter pour permettre de se redonner des marges de manœuvre, notamment dans la deuxième partie d'un mandat, je pense que c'est utile pour l'équilibre des finances de la Ville.

Je vous propose de passer au vote. C'est très formel, très formalisé, je vous propose de prendre acte du débat d'orientations budgétaires du budget principal 2020 de la commune, ensuite, d'adopter, ou pas, le rapport du débat d'orientations budgétaires du budget principal 2020 de la commune.

Qui est contre ? Quatre votes contre. Qui s'abstient ? Six abstentions, parce qu'il y a un pouvoir, d'accord !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui pouvoir à	donne	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°		Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°		M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°		M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°		Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°		Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°		M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°		M. CARRERE
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°		Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°		M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°		M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°		Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°		M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°		M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et L.2121-8 ;

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget principal de la commune doit avoir lieu avant l'examen du budget ;

Considérant qu'il doit désormais être pris acte de ce débat par une délibération spécifique ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires du budget principal 2020 de la commune ;

ADOpte le rapport du débat d'orientations budgétaires du budget principal 2020 de la commune.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	44
POUR :	34 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, M. LEBEAU
CONTRE :	4 M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO
ABSTENTIONS :	6 M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR

M. le Maire - Nous passons à la note 4. Il s'agit de l'habitat indigne du rapport d'orientations budgétaires, Monsieur Périès.

M. PÉRIÈS - Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit effectivement du budget annexe de l'Habitat indigne. Ce budget ne concernera en 2020 que les opérations sur les Quatre-chemins, puisque la première partie des opérations sur les sept arpents sont terminés et que d'autres arriveront, mais dans le cadre de l'ANRU II.

Pour ce qui concerne les Quatre-chemins, il y a l'acquisition et la démolition de 19 immeubles d'habitation et deux immeubles d'activité, ce qui veut dire qu'il y a du travail de fait sur les Quatre-chemins, quoique certains en pensent. Trois de ces immeubles font partie du dispositif HI qui est financé par l'ANAH. Les autres émergent à la convention ANRU I, signée en 2007. Il reste deux bâtiments à acquérir et à démolir, c'est le 94 et 96 avenue Jean Jaurès.

En 2020 sont programmées des acquisitions à hauteur de 3 732 498 euros, au 94 et 96 avenue Jean Jaurès et des frais de gestion à hauteur de 135 000 euros, sécurisation, nettoyage, ingénierie foncière, ainsi que des taxes foncières, soit un total de dépenses de 3 867 498 euros. Nous avons des recettes de subventions à hauteur de 3 376 098 qui viennent de l'ANRU et de l'ANAH et une recette de 491 400 euros relative à la cession à ICF La Sablière à l'îlot central marguerite. Comme vous pouvez le remarquer, ce budget est donc en équilibre. Je ne m'en vante pas, parce que je suis désolé, mais c'est la loi. Comme pour les budgets généraux, c'est la loi, comme c'est mon jour de bonté, je vais faire une petite formation à un élu qui a écrit qu'il allait rétablir l'équilibre budgétaire. Qu'il ne se fatigue pas. La loi prévoit, et cela a toujours été de tout temps que l'équilibre budgétaire existait, et il est respecté partout.

M. le Maire - Merci. Avis Première commission : favorable. Troisième commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques sur HI ? Rapidement, Monsieur Carvalhinho.

M. CARVALHINHO - Merci Monsieur le Maire. Juste qu'effectivement la lutte contre l'habitat indigne est quelque chose qui doit tous nous mobiliser. Et je vous invite vraiment à taper beaucoup plus fort sur les marchands de sommeil. Monsieur Périès, vous allez me dire que vous en faites beaucoup, etc. Il y a d'autres communes, qui mettent beaucoup plus de moyens justement avec des brigades spécialisées dans leur police municipale. Peut-être, faudrait-il faire une communication beaucoup plus sévère et ardue, face à ceux qui jouent avec la misère. Certaines communes l'ont fait, et cela fonctionne plutôt bien.

M. le Maire - On a un service communal d'hygiène et de salubrité. Vous ne connaissez rien, c'est incroyable. On a des agents assermentés, des inspecteurs de salubrité. Vous ne connaissez rien. Vraiment, c'est honteux. Y a-t-il d'autres interventions sur ce budget d'habitat indigne, Monsieur Amziane ?

M. AMZIANE - Oui, je réitère la demande. Je voulais savoir où cela en était, parce que Monsieur Périès et vous-même, Monsieur le Maire, vous aviez accepté cette demande, de faire un état des lieux d'où on en est sur la question de l'habitat indigne. C'est pour que tout le monde ait une connaissance, pas seulement au Conseil municipal, mais ait conscience de la complexité de cette question, de quels sont les grands enjeux pour Pantin, de ce que cela représente. Et aussi de ce que cela représenterait en termes de mobilisation pour faire évoluer la loi, pour qu'on fasse plus vite et mieux.

M. le Maire - Madame Azoug.

Mme AZOUG - On a fréquemment parlé des vendeurs de sommeil. En observant bien toute la réhabilitation qui s'effectue sur le quartier des Quatre-chemins, on se rend compte qu'un bon nombre de propriétaires d'immeubles sont des bailleurs sociaux. C'est très bien que ces réhabilitations puissent se faire, mais cela pose la question des obligations qui pourraient être faites en direction des bailleurs sociaux. J'en ai un en tête, Vilogia, qui d'un seul coup d'un seul, réhabilite neuf immeubles en l'espace de trois ou quatre mois. Et ça crée une autre dynamique au niveau du quartier, des façades beaucoup plus clean. On voit bien que tout est fait aussi sur le plan énergétique. On voit qu'il y a 15 à 20 centimètres de couverture des façades, on refait des fenêtres, etc. Ce sera moins de charges pour les habitants. Peut donc se poser la question des pressions qui peuvent être faites, de la part d'une collectivité envers ses bailleurs sociaux. C'est la première chose.

Où en est-on ? J'ai vu qu'ICF s'y mettait aussi, rue Davoust et sur d'autres rues. Sur les dents creuses qui existent, que va-t-il se passer ? Va-t-il être reconstruit ? Il y a une dent creuse aussi avenue Edouard

Vaillant depuis une quinzaine ou vingtaine d'années, à côté d'un café. Que va-t-il se passer ? Va-t-on reconstruire ? Et qui est propriétaire ? etc. C'est un vrai sujet sur le présent et sur le futur. Où va-t-on à nouveau avoir des petits espaces verts, des bouffées, des espaces d'oxygène dans ce quartier ? Quand on en sait 10 fois plus, 15 fois plus, 20 fois plus sur la question du réchauffement climatique qui touche surtout les personnes vulnérables, nos anciens, les enfants, etc.

M. PÉRIÈS - Pour répondre à Monsieur Amziane, j'avoue, je suis passé à travers. Cela arrive. Je propose donc que très rapidement, on se rencontre avec un représentant de chaque groupe, pour qu'on fasse le bilan, que l'on regarde exactement. D'abord qu'on fasse exactement le bilan de ce que vous attendez, parce que sinon je peux parler pendant des heures, mais cela ne répondra pas forcément aux questions que vous vous posez.

La deuxième question, c'est par rapport Madame Azoug. Ce qu'il faut savoir c'est que ce quartier est un quartier faubourien, je ne vous apprends rien, qui, pour partie, date des années 1920, qui a un taux de paupérisation énorme. C'était un quartier où il y avait un taux de paupérisation énorme. Et paradoxalement, il avait à la fois un taux de paupérisation énorme et un taux de logements sociaux très faible. 21 %, 18 % même, donc très en retrait par rapport aux chiffres de l'époque. Il faut qu'on travaille là-dessus. Mais il faut qu'on allie effectivement une amélioration de l'habitat, notamment sur le problème énergétique, etc. C'est clair.

Augmenter les surfaces de parcs. Vous avez pu voir que dès qu'on a pu, on a créé le parc Anne Frank.

Et troisièmement, il ne faut pas non plus qu'on perde de vue que nous sommes dans un quartier très populaire et qu'il faut que les classes populaires aient des logements. Il faut aussi marier ces trois obligations.

Mme AZOUG - C'est au bord du canal.

M. PÉRIÈS - Mais au bord du canal, Madame Azoug, sur les deux grandes promotions sur le canal, il y a 33 % de logements sociaux. Eh oui...

Mme AZOUG - Mais ne me dites pas « eh oui ». Mais je vais vous dire qu'on peut arriver à un nouvel équilibre à 50, ou à 60. Attendez, cela m'intéresse, parce que c'est comme tout à l'heure sur les questions de pauvreté ou d'inégalités, ou je ne sais plus qui a été donné comme mesure.

M. le Maire - Vous avez pris la parole, mais je ne vous l'ai pas donnée.

Mme AZOUG - Mais parce que je sais que vous allez me la donner. Vous êtes tellement généreux et bon, donc il n'y a pas de souci. C'est pour cela que je me permets de la prendre comme cela, à la hâte.

M. le Maire - Je pensais que c'était aux femmes qu'on coupait la parole.

Mme AZOUG - C'est pour cela que je fais des exercices différents. Comme cela, on peut démontrer que les femmes au pouvoir, c'est possible. Et elles peuvent couper la parole, il peut y avoir égalité sur certains sujets. Je ne sais plus quel chiffre a été donné tout à l'heure. Là, vous dites 33 %, mais 33 % sur la globalité d'un territoire. Après la répartition... Si vous me dites, par exemple, 33 %, mais aux Courtillières, on est beaucoup plus que 33 %. C'est pour cela que dans le projet et dans le programme, c'est plutôt de l'accession à la propriété qui a été réalisée pour créer un équilibre. La question des équilibres est aussi à poser et à porter sur l'ensemble de la ville.

Ce sujet c'est pareil que les classes vides. En effet, il peut y avoir, je ne sais plus combien de classes vides, c'est une réalité globale. J'apprends cela aux étudiants : la lecture des chiffres. Peut-être que sur un quartier et peut-être sur un îlot, il y aura un problème de classe. Et que va-t-on dire aux familles ? « Déplacez-vous » ? Non la preuve, vous le dites, et c'est normal et c'est intelligent de faire ce qui a été fait par rapport à Diderot. Le chiffre, on peut donc le manier de différentes façons.

M. le Maire - Sur les Quatre-chemins où il y avait le moins de logements sociaux sur les 980 logements, 75 % prévus ont été réalisés, c'est 66 % de logements sociaux justement. Et les bailleurs dont vous parlez, on a une convention de relogement avec eux. Comme ils ont un nombre de logements assez importante, ils ont les moyens de reloger, ils ont une puissance de tir beaucoup plus importante. Cela va plus vite avec eux, sauf avec Vilogia d'ailleurs, avec qui je ne suis pas content, parce qu'ils ne respectent pas leurs objectifs. Autant France Habitation est à plus de 80 %, ICF La Sablière à plus de 50 %. Autant Vilogia arrive péniblement à 20 %. Et derrière, quand ils relogent une famille, ils ont droit à trois droits à construire. C'est

pour cela qu'il y a du logement social derrière, parce que nous leur compensons cela avec des terrains qui servent à construire et qui sont financés dans le cadre de l'ANRU.

Sur l'habitat indigne, je vous demande de prendre acte du débat d'orientations budgétaires, et je vous demande d'adopter le rapport du débat d'orientations budgétaires. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Étaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAQUEL, M. BADJI, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Étaient absents représentés :

Elu		Qui pouvoir à	donne	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°		Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°		M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°		M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°		Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°		Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°		M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°		M. CARRERE
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°		Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°		M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°		M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°		M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°		M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZEMMA, Mme SLIMANE, Mme SALMON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

N° DEL20191113_4

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020 - BUDGET ANNEXE DE L'HABITAT INDIGNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et L.2121-8 ;

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget annexe de l'habitat indigne doit avoir lieu avant l'examen du budget ;

Considérant qu'il doit désormais être pris acte de ce débat par une délibération spécifique ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires 2020 du budget annexe de l'Habitat Indigne de la commune ;

ADOPTE le rapport du débat d'orientations budgétaires 2020 du budget annexe de l'Habitat Indigne de la commune.

N°2019.11.13.5

Admission en non valeur de produits irrécouvrables

M. le Maire - Nous passons à la note 5. Il s'agit des admissions en non-valeur de produits irrécouvrables. Il y en a pour 132 327,50 euros. Je vous rappelle que c'est le trésorier qui nous propose cela.

Avis première Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? C'est habituel. Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est adopté.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui pouvoir à	donne	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°		Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°		M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°		M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°		Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°		Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°		M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°		M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°		Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°		M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°		M BENNEDJIMA
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°		M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°		M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZEMMA, Mme SLIMANE, Mme SALMON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de M. le Maire concluant à l'admission en non valeur des produits irrécouvrables de l'exercice 2019 suivant l'état dressé par la trésorerie municipale de Pantin pour un montant total de 132 327,50 euros, réparti de la manière suivante :

Nature de la prestation	Exercices					Total général
	2006	2007	2009	2010	2011	
CMS			93,00	2 716,78	3 278,34	6 088,12
crèches			241,68	1 183,79	487,14	1 912,61
divers				41,52	559,77	601,29
enlèvement des déchets				9 778,70	1 340,00	11 118,70
loyers			18 305,98	5 855,63		24 161,61
arrêts de péril				115,86		115,86
périscolaire	2 682,06	1 200,22	6 825,56	51 787,15	16 513,32	79 008,31
publications				200,00		200,00
retenue traitement				1 835,70	3 459,44	5 295,14
TLPE				34,00		34,00
droits de voirie				3 791,86		3 791,86
Total général	2 682,06	1 200,22	25 466,22	77 340,99	25 638,01	132 327,50

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'admission en non valeur de produits irrécouvrables de l'exercice 2019 suivant l'état ci-dessus pour un montant total de 132 327,50 euros.

N°2019.11.13.6

Admission en créances éteintes de produits irrécouvrables

M. le Maire - Ensuite, vous avez les créances éteintes, pour 16 847,06 euros. Je vous explique la différence. Les créances éteintes, c'est une décision de justice. Ce n'est pas une proposition du trésorier. La proposition du trésorier, on peut la refuser, en disant : essayez encore de chercher, cela nous arrive d'ailleurs, à recouvrir la dette. Mais la créance éteinte s'impose à nous, puisque c'est le juge qui le décide.

Avis première Commission : favorable.

Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui pouvoir à	donne	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°		Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°		M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°		M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°		Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°		Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°		M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°		M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°		Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°		M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°		M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°		Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°		M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°		M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZEMMA

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

N° DEL20191113_6

OBJET : ADMISSION EN CRÉANCES ÉTEINTES DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le rapport de M. le Maire,

Vu l'instruction codificatrice n°11-022 du MO du 16 décembre 2011 sur le recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Vu l'instruction du 12 avril 2018 sur le surendettement des particuliers (BOFIP-GCP-18-0015 du 26/04/18) ;

Vu les décisions des commissions de surendettement d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (cf annexe 1) ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

AUTORISE les dépenses afférentes aux créances éteintes pour un montant total de 16 847,06 euros ;

DIT que cette dépense est imputée au compte 6542 « créances éteintes » du budget 2019 de la Ville.

Direction des Ressources Humaines

N°2019.11.13.7

Renouvellement de la convention de partenariat de formation territorialisée entre le CNFPT et la Ville de Pantin

M. le Maire - Madame Ghazouani-ettih n'étant pas là, je vous présente les deux notes.

La présente convention a pour objet de définir le contenu du partenariat pluriannuel entre les parties, permettant d'accompagner les projets de la collectivité par le développement des compétences de ses agents.

Les parties conviennent de mettre en œuvre notamment des actions de formation à partir des orientations et objectifs définis. Trois finalités principales sont assignées au présent partenariat :

- Favoriser l'exercice du droit à la formation des agents territoriaux
- Mettre en œuvre les modalités du partenariat
- Constituer un outil de communication

Pour mémoire, la collectivité mène une politique active en matière de formation et de développement de compétences des agents. Ainsi, au-delà de la cotisation annuelle versée au CNFPT à hauteur de 300 000 euros, la collectivité vient au soutien de cette priorité en complétant les crédits budgétaires pour l'année 2019 de 238 k€. Ainsi un budget de plus de 500k€ est consacré au développement des compétences des agents.

Par ailleurs, comme indiqué dans le dernier bilan d'exécution du plan de formation, le nombre d'agents ayant bénéficié d'au moins une journée de formation est passé de 610 en 2016 à 813 en 2018, soit +203 agents ou +33.27%.

De même, le nombre de jours de formation réalisé en 2018 est de 3 380,5 jours (2 671,5 jours en 2016) soit une moyenne de 4,16 jours/agent, ce qui constitue une moyenne très favorable aux agents comparativement à d'autres collectivités.

Ces jours de formation sont enfin complétés, soit par des formations collectives en lien avec les projets des services, soit par des formations permettant le développement des compétences notamment dans le cadre du reclassement statutaire des agents reconnus inaptes sur leur poste. A ce titre, 54 journées de formation ont été organisés par l'unité maintien dans l'emploi formation continue entre janvier à décembre 2018 pour 28 agents suivis, soit une moyenne de 4,5 jours de formation par mois. S'agissant des projets prioritaires de la collectivité, on retrouve notamment :

- Alphabétisation et lutte contre l'illettrisme
- Accès au 1er emploi : apprentissage, services civiques
- Parcours managérial
- Parcours professionnels pour favoriser la mobilité des agents de catégorie C (socle commun des savoirs français, bureautique, ...)
- Prévention des usures professionnelles et des situations d'inaptitude
- Formations aux principes de laïcité et de neutralité des agents publics
- Formations liées au Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER).

La convention de partenariat avec le CNFPT est l'occasion de réaffirmer le soutien à ces différentes actions. Aussi, arrivant à échéance, il convient de procéder à son renouvellement pour les années 2019 à 2021.

Il est proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER le renouvellement de la convention de partenariat de formation territorialisée 2019/2021 entre la commune de Pantin et le CNFPT ;

DE M'AUTORISER à signer la convention de partenariat.

Avis première Commission : favorable.

Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui pouvoir à	donne	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°		Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°		M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°		M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°		Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°		Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°		M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°		M. CARRERE
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°		Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°		M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°		M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°		Mme SLIMANE
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°		M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZEMMA, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET :RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DE FORMATION TERRITORIALISÉE ENTRE LE CNFPT ET LA VILLE DE PANTIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 22 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 reconnaissant aux fonctionnaires le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

Vu l'article 23 de la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 stipulant que les formations organisées par le CNFPT et ses délégations sont assurées par eux-mêmes, ou, dans le cadre d'une convention ou d'un contrat ;

Vu l'article 11 de la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relatif aux différents types de formations assurées par le CNFPT ;

Vu le plan de formation et ses différents axes validés en comité technique du 6 février 2019 ;

Vu les crédits budgétaires alloués à la formation et notamment ceux prévus dans le cadre du budget primitif 2019 ;

Considérant la nécessité de renouveler la convention de partenariat proposée par le CNFPT pour la période allant de 2019 à 2021 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le renouvellement de la convention de partenariat de formation territorialisée 2019/2021 entre la commune de Pantin et le CNFPT ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat.

Renouvellement de la convention entre la commune et le CIG relative à des prestations d'animation de dispositifs psychosociaux

M. le Maire - La santé et la sécurité au travail des agents constituent un des axes essentiels de la politique ressources humaines de la commune, en mettant à disposition des encadrants et des agents des ressources contribuant de manière concrète à l'amélioration des conditions de travail et visant une meilleure qualité de vie au travail.

Aujourd'hui, la Ville a déjà renforcé le dispositif en matière de prévention des risques professionnels, coordonné au sein du pôle vie au travail de la direction des ressources humaines.

A ce titre, les professionnels ont des rôles complémentaires permettant progressivement d'apporter une approche pluridisciplinaire facilitant l'appui aux encadrants et une réponse adaptée à chaque agent :

- un conseiller en prévention des risques professionnels,
- un chargé de santé et de prévention,
- deux agents chargés des fonctions d'inspection mis à disposition par le Centre Interdépartemental de Gestion,
- des assistants de prévention,
- un médecin de prévention,
- une assistante sociale, mise à disposition par le Centre Interdépartemental de Gestion.

Afin de poursuivre l'amélioration du dispositif de prévention et de contribuer ainsi à l'amélioration de la qualité de vie au travail des agents, la collectivité avait conclu une convention de partenariat avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) pour bénéficier de prestations d'animation de dispositifs psychosociaux. Cette convention couvre un périmètre d'interventions assez large. Il s'agit d'interventions d'accompagnement en curatif (crise) ou en prévention (régulation), ou de groupes d'analyses des pratiques.

Cette convention conclue en 2017, étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler.

Il est proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER le renouvellement de la convention dont le projet est ci-annexé ;

D'AUTORISER M. le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Avis première Commission : favorable.

Pas de remarques ? Monsieur Carrère.

M. CARRÈRE - Juste une question parce que vous l'avez fait remarquer, annexé à la convention de partenariat avec le CNFPT il y avait un bilan des interventions qui sont faites. Serait-il possible que nous soit fourni un bilan, évidemment anonymisé, de la nature des prestations et des interventions du centre de gestion et dispositifs psychosociaux ?

M. le Maire - Monsieur Jalier, avons nous un tel bilan ?

M. JALIER - Oui, c'est à disposition. Pour le dire rapidement, ce sont des groupes d'échanges de pratiques notamment qui sont faits avec les assistantes sociales et secrétaires du service social. Il y a également un autre groupe qui a été lancé avec les directrices des établissements de la petite enfance. Ce sont des accompagnements qui sont faits au long cours. Il y a un accompagnement qui a également été lancé avec des services des espaces verts. Après, il y a des interventions plus d'urgence, en cas d'évènement qui peuvent être traumatisant au sein d'un service, agression. Là, ce sont des interventions soient individuelles par rapport à l'agent qui a été victime d'une agression, soit plus collectives pour qu'une parole puisse être partagée et qu'un professionnel de la médiation de ce type de situation puisse aider et accompagner les agents à surmonter ces difficultés. Voilà globalement les types d'accompagnement que réalise le CIG auprès des agents de la ville.

M. le Maire - Merci, sur cette note. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui pouvoir à	donne	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°		Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°		M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°		M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°		Mme RABBAA
M. ASSOHOON	Conseiller Municipal	d°		Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°		M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°		M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°		Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°		M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°		M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°		Mme SLIMANE
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°		M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CIG RELATIVE À DES PRESTATIONS D'ANIMATION DE DISPOSITIFS PSYCHOSOCIAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du travail et notamment ses articles L.4121-1 à L.4121-5 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25 ;

Vu le décret n° 2012-170 du 3 février 2012 modifiant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la circulaire n° NOR : INTB1209800C relative à l'application des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 ;

Vu la circulaire du 25 juillet 2014 relative à la mise en œuvre, dans la fonction publique territoriale, de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 concernant la prévention des risques psychosociaux ;

Vu l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique ;

Considérant la nécessité de renouveler la convention conclue avec le CIG sur les prestations d'animation de dispositifs psychosociaux ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le renouvellement de la convention dont le projet est ci-annexé ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Direction des Affaires juridiques, des Achats et des Marchés Publics

N°2019.11.13.9

Approbation d'un avenant de transfert relatif au marché d'acquisition et location de solutions d'impressions multifonctions

M. le Maire - Nous passons maintenant aux affaires juridiques et notamment les achats marchés publics. C'est ce qu'on appelle le long tunnel d'Alain Périès. On commence avec la note 9.

M. PÉRIÈS - Merci, Monsieur le Maire. La commune a notifié le 12 août 2016 à la société ESPACE BUROCOM un marché à bons de commandes sans minimum ni maximum et passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour les lots suivants :

- lot 1 – acquisition et maintenance de solutions d'impressions pour les services de la ville
- lot 2 – location et maintenance de solutions d'impressions pour le Pôle Reprographie de la ville
- lot 3 – maintenance des solutions d'impression existantes

Depuis le 11 mars 2019 la concession ESPACE BUROCOM a changé de nom commercial et de relevé d'identité bancaire au profit de la société XEROBOUTIQUE 93-94.

Cette modification est intervenue dans le cadre du rachat de la société par le GROUPE ROS.

Le présent projet d'avenant de transfert a pour objet de transférer le marché de la société ESPACE BUROCOM à la société XEROBOUTIQUE 93 – 94.

Il est proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER la signature de l'avenant de cession de marché relatif à l'acquisition et la location de solutions d'impressions multifonctions à la société XEROBOUTIQUE 93 – 94 suite au rachat de la société par le GROUPE ROS ;

D'AUTORISER M. le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces s'y rapportant, avec les attributaires mentionnés ci-dessus.

M. le Maire - Avis troisième Commission : favorable.

Pas de remarques ? Pas d'opposition ? C'est donc adopté.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui pouvoir à	donne	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°		Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°		M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°		M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°		Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°		Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°		M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°		M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°		Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°		M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°		M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°		Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°		M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°		M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : APPROBATION D'UN AVENANT DE TRANSFERT RELATIF AU MARCHÉ D'ACQUISITION ET LOCATION DE SOLUTIONS D'IMPRESSIONS MULTIFONCTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, et notamment son article 139 ;

Vu le projet d'avenant de transfert ;

Considérant qu'un marché relatif à l'acquisition et la location de solutions d'impressions multifonctions a été notifié à la société ESPACE BUROCOM le 12 août 2016 ;

Considérant que le présent avenant a pour objet de transférer le marché relatif à l'acquisition et la location de solutions d'impressions multifonctions à la société XEROBOUTIQUE 93 - 94 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la signature de l'avenant de transfert relatif au marché d'acquisition et location de solutions d'impressions multifonctions ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant de transfert et toutes les pièces s'y rapportant, avec la société XEROBOUTIQUE 93 – 94.

M. le Maire - Note 10.

M. PÉRIÈS - La commune a notifié le 6 mars 2018 à la société TEOS le lot n°3 du marché relatif au nettoyage manuel et mécanisé sur le secteur des Courtilières passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert. Le marché est soumis aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le montant de la période initiale d'un an était fixé à 202 000 € H.T pour ce lot.

Le présent avenant n°1 a pour objet l'ajout d'un cinquième cantonnier sur le secteur des Courtilières et sur une période allant de décembre 2019 à février 2020 afin de renforcer les prestations de nettoyage dans ce secteur. Il s'inscrit ainsi dans l'un des quatre axes du Plan Propreté mis en place par la commune, à savoir doter la collectivité de nouveaux moyens plus conséquents.

Afin de poursuivre cette démarche, le lot n°3 ne sera pas reconduit à l'issue de la période initiale. Un nouveau marché sera ainsi relancé, prévoyant la mise en place de cinq cantonniers au lieu de quatre sur une période de 4 ans.

L'avenant n°1, d'un montant de 10 500 € HT, porte le montant du lot n°3 du marché à 212 500 € HT, soit une plus-value de 5,2% du montant du marché.

La commission d'appel d'offres, lors de sa séance en date du 17 octobre 2019, a approuvé la signature de l'avenant n°1 avec la société TEOS.

Il est proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER la signature de l'avenant n° 1 au lot n°3 du marché relatif au nettoyage manuel et mécanisé sur le secteur des Courtilières avec la société TEOS ;

D'AUTORISER M. le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus ;

M. le Maire - Avis troisième Commission : favorable.

Y a-t-il des questions ? Monsieur Carrère.

M. CARRÈRE - Oui, Monsieur le Maire, juste une explication de vote. Nous allons voter contre cette délibération ; si l'opportunité m'est donnée de répondre à quelque chose que vous avez dit tout à l'heure. Le seul intérêt de l'externalisation, en l'occurrence de l'entretien mécanisé et manuel de la voirie, c'est de priver les agents qui l'effectuent et qui effectuent d'ailleurs des tâches pénibles, de protections supplémentaires qui sont offertes par le statut de la fonction publique, et qui leur sont moins garanties par des multinationales qui gravitent dans ce secteur. C'est une motivation qui peut s'entendre et qui s'étudie, lorsque, comme vous et moi, nous avons des engagements sociaux.

M. le Maire - Je peux entendre, mais là, en l'occurrence il s'agit du nettoyage des Courtilières et nos agents ne veulent plus y aller. Il faut que le service public soit fait, et on fait appel au privé. Monsieur Carrère.

M. CARRÈRE - Monsieur le Maire, les difficultés que rencontraient nos agents dans l'exercice de leurs fonctions aux Courtilières, probablement que les agents de ces sociétés les rencontrent également. Vous êtes d'accord que l'on se débarrasse peut-être facilement d'un problème que l'on aurait vocation à porter, à accompagner et à régler. C'est-à-dire qu'on ne peut pas se satisfaire du fait que, alors que nos agents refusent d'y aller pour des raisons que vous avez jugées légitimes, puisque vous leur avez permis de ne plus y aller, très concrètement, on va permettre à des salariés d'y aller, de s'exposer finalement aux mêmes risques. Si risque, il y a.

M. le Maire - Monsieur Carrère, vous savez combien c'est compliqué, la gestion parfois du service public. Je n'en dirai pas plus. Pas d'autres remarques ? Pas d'opposition ? Il y a une opposition, il faut lever la main. Vous votez contre ?

M. CARVALHINHO - Non, je veux...

M. le Maire - C'est terminé, le débat est terminé.

M. CARVALHINHO - Pourquoi je n'ai pas le droit de parler ?

M. le Maire - Parce que votre micro n'était pas allumé. Mais vous parlez tout le temps. Trois votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif, salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui pouvoir à	donne	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°		Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°		M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°		M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°		Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°		Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°		M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°		M. CARRERE
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°		Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°		M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°		M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°		Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°		M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°		M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU LOT N°3 DU MARCHÉ RELATIF AU NETTOYAGE MANUEL ET MÉCANISÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu le projet d'avenant n° 1 ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 17 octobre 2019 ;

Considérant qu'un marché relatif au nettoyage manuel et mécanisé sur le secteur des Courtilières dont le lot n°3 a été notifié à la société TEOS en date du 6 mars 2018 ;

Considérant que le présent avenant n°1 a pour objet d'ajouter un cinquième cantonnier de décembre 2019 à février 2020 et entraîne une augmentation du montant du marché de 5,2% ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APPROUVE la signature de l'avenant n° 1 relatif au nettoyage manuel et mécanisé sur le secteur des Courtilières, dont le lot n°3 a été notifié à la société TEOS en date du 6 mars 2018 ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES :	44
POUR :	40 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOUN, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR
CONTRE	4 M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE
ABSTENTIONS :	0

N°2019.11.13.11

Approbation de l'avenant n° 2 au lot n° 2 du marché relatif à la construction d'un groupe scolaire ZAC du Port

M. le Maire - Note 11, Monsieur Périès.

M. PÉRIÈS - La commune a notifié le 21 mars 2018 à la société GENETON le lot n°2 Gros œuvre du marché relatif à la construction d'un Groupe scolaire ZAC du Port passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert. Le marché est soumis aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le montant initial du marché était fixé à 2 631 061,16 € H.T pour ce lot.

Un premier avenant, d'un montant de 12 075,34 € HT, a porté le montant du lot n°2 du marché à 2 643 136,50 € HT, soit une plus-value de 0,46 % du montant du marché.

Le présent avenant n°2 de 4 320 € HT a pour objet d'augmenter le montant maximum du marché afin de procéder à des études supplémentaires. Cet avenant porte le montant du lot n°2 du marché à 2 647 456,50 € HT, soit une plus-value de 0,16 % du montant du marché.

Il est proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER la signature de l'avenant n° 2 au lot n°2 du marché relatif à la construction d'un Groupe scolaire ZAC du Port avec la société GENETON ;

D'AUTORISER M. le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

M. le Maire - Avis troisième Commission : favorable.

Y a-t-il des remarques, des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui pouvoir à	donne	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°		Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°		M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°		M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°		Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°		Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°		M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°		M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°		Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°		M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°		M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°		Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°		M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°		M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU LOT N° 2 DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ZAC DU PORT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu le projet d'avenant n° 2 ;

Considérant qu'un marché relatif à la construction d'un groupe scolaire ZAC du Port dont le lot n°2 gros œuvre a été notifié à la société Geneton en date du 21 mars 2018 ;

Considérant que le présent avenant n°2 a pour objet d'augmenter le montant du marché de 0,16 % ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la signature de l'avenant n° 2 relatif à la construction d'un groupe scolaire ZAC du Port, dont le lot n°2 gros œuvre, a été notifié à la société GENETON en date du 21 mars 2018 ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°2 et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

N°2019.11.13.12

Approbation de l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement scolaire ZAC du Port

M. le Maire - Note 12 toujours Monsieur Périès.

M. PÉRIÈS - Le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement scolaire ZAC du Port à Pantin a été notifié le 3 août 2016 à la SARL Marjan HESSAMFAR et Joe VERONS Architectes Associés pour un montant de 1 074 495,020 euros HT.

Le projet consiste dans la construction d'un groupe scolaire de 14 classes constitué d'une école primaire, d'un centre de loisirs et d'un office de restauration.

Le marché a fait l'objet d'un premier avenant. Il concernait le transfert d'activités d'économie de la construction de la société VOXOA vers la société EVALUE, sans incidence financière sur le montant du marché de maîtrise d'œuvre. Le marché a également fait l'objet d'un deuxième avenant afin d'accepter l'Avant Projet Définitif, d'arrêter le coût prévisionnel des travaux, d'acter des évolutions du programme, et de fixer le forfait définitif de rémunération du titulaire. Ce dernier avenant a porté le montant du marché à 1 180 989,34 € H.T.

Le présent avenant a pour objet d'augmenter le montant du marché suite à la commande de prestations supplémentaires : rédaction et analyse de pièces de marché pour le lot 4 « Façades-Menuiseries extérieures-Serrurerie », et suivi renforcé de l'exécution du lot 2 « Gros Œuvre ».

Le montant du présent avenant n° 3 est de 166 116,69 euros HT.

Le montant du marché de Maîtrise d'œuvre est donc porté à 1 347 109,03 € HT, soit une augmentation du montant du marché de 15,46 %.

Il est proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER la signature de l'avenant n° 3 relatif au marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction de l'école de la ZAC DU PORT passé avec la SARL Marjan HESSAMFAR et Joe VERONS Architectes Associés ;

D'AUTORISER M. le Maire à signer l'avenant n° 3 et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

M. le Maire - Avis troisième Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Des questions ? Monsieur Carvalho.

M. CARVALHINHO - Je vous remercie. Dans votre programme municipal, cette école devait arriver en 2017. Est-ce que c'est garanti qu'elle arrive en septembre 2020, dorénavant ? Je vous remercie Monsieur le Maire, c'est juste une simple petite question.

M. le Maire - C'est quoi votre question ?

M. CARVALHINHO - Cette école devait arriver en septembre 2017.

M. le Maire - Ce n'est pas moi qui l'ai retardé. Ce sont les aléas du bâtiment. Vous verrez si un jour vous êtes Maire, je ne le souhaite pas pour cette ville, mais il y a parfois des réalisations de la construction de bâtiments et avec des sociétés privées, c'est très compliqué, c'est très difficile. Je n'en dirai pas plus, mais avec la société chargée du gros œuvre. C'est très difficile. Mais vous aurez l'information avant les municipales pour que vous puissiez polémiquer, mentir et dire des contre-vérités.

Je reviens à notre note. Est-ce qu'il y a des avis contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui pouvoir à	donne	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°		Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°		M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°		M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°		Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°		Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°		M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°		M. CARRERE
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°		Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°		M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°		M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°		Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°		M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°		M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT SCOLAIRE ZAC DU PORT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ancien code des marchés publics et notamment l'article 20 ;

Vu le projet d'avenant n° 3 ;

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 17 octobre 2019 ;

Considérant qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié à la SARL Marjan HESSAMFAR et Joe VERONS Architectes Associés en date 3 août 2016 pour la construction d'un équipement scolaire ZAC du Port à Pantin ;

Considérant qu'un premier avenant a été notifié en date du 21 octobre 2016 concernant le transfert d'activités d'économie de la construction de la société VOXOA vers la société EVALUE, n'ayant pas d'incidence financière sur le montant du marché de maîtrise d'oeuvre ;

Considérant qu'un deuxième avenant, concernant la fixation de l'Avant Projet Définitif (APD) et des évolutions du programme, fait apparaître une plus-value de 106 494,14 € HT, correspondant à une augmentation de 9,91 % ;

Considérant que le présent avenant fait apparaître une plus-value de 166 116,69 € HT, correspondant à une augmentation de 15,46 % ;

Considérant qu'au regard de l'ensemble des avenants, le montant global du marché de maîtrise d'œuvre fixé initialement à 1 074 495,20 euros HT est donc porté à 1 347 109,03 € HT ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la signature de l'avenant n°3 relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'école Diderot passé avec la SARL Marjan HESSAMFAR et Joe VERONS Architectes Associés ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°3 et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

N°2019.11.13.13

Approbation d'un avenant de transfert relatif à l'acquisition, la livraison et le montage de mobilier et matériel pour les écoles maternelles et les centres de loisirs de la Commune

M. le Maire - Monsieur Périès, Note 13.

M. PÉRIÈS - La commune a notifié le 5 avril 2018 à la société DELAGRAVE un accord cadre à bons de commande sans montant minimum ni maximum pour l'acquisition, la livraison et le montage de mobilier et matériel pour les écoles maternelles et élémentaires, les structures de petite enfance et les centres de loisirs de la commune sous la forme d'un appel d'offres ouvert. Le marché est soumis aux dispositions des articles 25-I-1° et 67 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Le 21 juin 2019, le tribunal de commerce de Meaux a arrêté la cession partielle des actifs de la société DELAGRAVE, à savoir l'activité mobilier scolaire, au profit de la société SAONOISE DE MOBILIERS avec une date d'entrée en vigueur au 22 juin 2019.

Le présent projet d'avenant de transfert a pour objet de transférer le marché de la société DELAGRAVE à la société SAONOISE DE MOBILIERS à la suite d'une opération de cession partielle de l'activité mobilier scolaire.

Il est proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER la signature de l'avenant de cession de marché relatif à l'acquisition, la livraison et le montage de mobilier et matériel pour les écoles maternelles et les centres de loisirs de la commune notifié à la société DELAGRAVE ;

D'AUTORISER M. le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

M. le Maire - Avis troisième Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ? Je vous remercie.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui pouvoir à	donne	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°		Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°		M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°		M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°		Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°		Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°		M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°		M. CARRERE
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°		M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°		M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°		Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°		M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°		M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme ROSENCZWEIG

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : APPROBATION D'UN AVENANT DE TRANSFERT RELATIF À L'ACQUISITION, LA LIVRAISON ET LE MONTAGE DE MOBILIER ET MATÉRIEL POUR LES ÉCOLES MATERNELLES ET LES CENTRES DE LOISIRS DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, et notamment son article 139 ;

Vu le projet d'avenant de transfert ;

Considérant qu'un marché relatif à l'acquisition, la livraison et le montage de mobilier et matériel pour les écoles maternelles et les centres de loisirs de la Commune a été notifié à la société DELAGRAVE le 5 avril 2018 ;

Considérant que le présent avenant a pour objet de transférer le marché relatif à l'acquisition, la livraison et le montage de mobilier et matériel pour les écoles maternelles et les centres de loisirs de la commune à la société SAONOISE DE MOBILIERS ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la signature de l'avenant de transfert relatif au marché d'acquisition, livraison et montage de mobilier et matériel pour les écoles maternelles et les centres de loisirs de la commune ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant de transfert et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

M. le Maire - Note 14.

M. PÉRIÈS - La commune a lancé le 15 juillet 2019 une procédure avec négociation, conformément aux dispositions du code de la commande publique, relatif aux travaux d'entretien et de réparation sur le patrimoine bâti de la commune lot 3, sous la forme d'un accord-cadre à bon de commande sans minimum ni maximum. La durée initiale de l'accord-cadre est d'un an, reconductible trois fois par période d'un an.

La procédure a été lancée uniquement pour le lot n°3 « Peinture et revêtements de sol, Plafond suspendus » suite à l'appel d'offres ouvert qui avait été déclaré infructueux pour ce lot en Commission d'Appel d'Offres le 11 juin 2019 pour irrégularité de la totalité des offres reçues.

Ces prestations ont pour but d'encadrer la réalisation de travaux ponctuels d'entretien, d'amélioration et de réparation sur le patrimoine bâti de la commune. Les travaux ne peuvent pas consister à effectuer des opérations de travaux complètes de restructuration des bâtiments. Ils concernent uniquement des prestations d'entretien courant ou d'amélioration de l'existant.

Afin de répondre aux objectifs de développement durable dans son pilier « équité sociale » et ainsi développer l'offre d'insertion par l'économique en faveur des personnes en situation d'insertion sociale ou professionnelle, la commune s'engage à mettre en œuvre des actions d'insertion professionnelle.

Par conséquent, il sera obligatoirement réservé, à l'occasion de l'exécution du marché, un nombre d'heures d'insertion égal à 35 par seuil de 25 000 € H.T.

Le montant des travaux pour le lot n°3 est estimé à 1 200 000 € HT pour la durée totale du marché.

La commission d'appel d'offres, lors de sa séance en date du 17 octobre 2019 a attribué le marché à la société BAT ENVIRONNEMENT.

Il est proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER la signature du marché relatif aux travaux d'entretien et de réparation sur le patrimoine bâti de la ville lot 3 avec la société précitée ;

D'AUTORISER M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

M. le Maire - Merci. Avis troisième Commission : favorable.

Y a-t-il des questions, des remarques ? Pas d'oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui pouvoir à	donne	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°		Mme BERLU
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°		M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°		Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°		Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°		M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°		M. CARRERE
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°		M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°		M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°		Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°		M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°		M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme ROSENCZWEIG

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION SUR LE PATRIMOINE BÂTI LOT N°3

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 17 octobre 2019 ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un marché afin d'assurer la réalisation travaux d'entretien, d'amélioration et de réparation relatifs à la peinture, les revêtements de sols et les plafonds suspendus sur le patrimoine bâti de la commune ;

Considérant que le 15 juillet 2019, une procédure avec négociation a été lancée en vue de la conclusion du marché ayant pour objet la réalisation de travaux d'entretien et de réparation sur le patrimoine bâti de la commune pour le lot 3 « Peinture et revêtements de sol, plafonds suspendus », suite à l'appel d'offres ouvert déclaré infructueux pour ce lot en commission d'appel d'offres du 11 juin 2019 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la signature du marché relatif aux travaux d'entretien et de réparation sur le patrimoine bâti de la ville lot 3 avec la société BAT ENVIRONNEMENT sans montant minimum ni maximum ;

AUTORISE M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

M. le Maire - Note 15, Monsieur Périès.

M. PÉRIÈS - La commune a conclu le 1^{er} avril 2016 un contrat de délégation de service public par voie d'affermage avec l'entreprise SOMAREP, ci-après nommée « le délégataire ». Ce contrat a fait l'objet d'un avenant de prolongation, approuvé par le Conseil Municipal lors de la séance du 08 juillet 2019 et portant la fin du contrat au 31 août 2020.

L'avenant n°2 au contrat, objet de la présente délibération, a pour objet de permettre le paiement par la commune de la somme de 5000 euros nets au délégataire, au titre de la refacturation des consommations de fluides des commerçants sur la période ci-après déterminée.

Le contrat initial prévoyait que les frais d'abonnement, de comptage et de consommation d'électricité et d'eau potable soient à la charge du délégataire. A charge pour ce dernier de répercuter ce coût auprès des commerçants, sous réserve que cette refacturation fasse l'objet d'une clé de répartition selon la puissance des appareillages électriques et la consommation pondérée, par activité, du niveau de consommation d'eau de chaque commerçant.

Afin de s'assurer d'une clé de répartition adaptée des charges entre le délégataire et les différentes typologies de commerçants, une période d'observation des consommations effectives a été conduite sur les deux premières années de la délégation.

La clé de répartition des consommations suivante a alors été convenue avec le délégataire :

- La refacturation de l'électricité se fait sur la base d'un relevé préalable annuel individuel des puissances des appareillages électriques.
- La refacturation de l'eau est répartie à 50% à la charge du délégataire et à 50% à la charge des commerçants, sur la base d'une tarification forfaitisée par typologie de commerçants et en fonction du mètre linéaire.

Sur cette base, la refacturation des fluides a pu être engagée par le délégataire auprès des commerçants à compter du 1^{er} juin 2018.

Il a toutefois été proposé de ne pas appliquer de rattrapage des facturations auprès des forains pour les deux premières années de la délégation de service public, ceci afin de ne pas pénaliser l'activité commerciale.

Le montant des consommations liées aux fluides, non refacturé aux commerçants pour les deux années écoulées, s'élevant à 10 000 € nets, il a été convenu une prise en charge financière à parts égales de ce montant, par la Ville et le délégataire, soit une participation de la Ville à hauteur de 5 000 euros nets à verser au délégataire.

L'avenant introduit un écart de 0,21 % d'augmentation par rapport au montant global du contrat et n'entraîne pas de modification substantielle du risque d'exploitation du délégataire.

Il est proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER la signature de l'avenant n°2 au contrat de gestion et d'exploitation des marchés forains avec la société SOMAREP ;

D'AUTORISER M. le Maire à signer l'avenant n°2 et toutes les pièces s'y rapportant, avec le délégataire mentionné ci-dessus.

M. le Maire - Merci à vous. Troisième Commission : favorable.

Y a-t-il des questions, des remarques ? Monsieur Carrère.

M. CARRÈRE - Oui, une remarque toute simple. En l'occurrence, vous avez dit que l'erreur venait du délégataire. Ma question c'est pourquoi ce n'est pas le délégataire qui porte la totalité de la responsabilité. C'est incroyable qu'on demande en l'occurrence à la puissance publique et au contribuable de financer une erreur qui vient d'une entreprise, à qui on a donné délégation et qui n'a pas respecté ses obligations.

M. PÉRIÈS - Le problème vient...

M. le Maire - Tu n'as pas la parole, c'est Monsieur Carvalhinho qui a demandé derrière Monsieur Carrère.

M. CARVALHINHO - Il y a de la bonne entente dans la majorité.

M. le Maire - Non, ce n'est pas ça, c'est qu'il y a des règles de prise de parole. Vous l'avez demandée. Allez-y.

Mme AZOUG - Équité de traitement.

M. CARVALHINHO - Juste pour revenir effectivement, c'est peut-être une explication, comme l'a dit Monsieur Carrère, je voulais intervenir sur cela pour effectivement savoir pourquoi cette erreur a eu lieu, et pourquoi nous devons payer cette facture.

Et deuxièmement également, on le voit, notamment en semaine et parfois en week-end, nos marchés ont du mal à vivre. Comme je l'ai fait depuis six ans, je pense que vous n'aurez pas le temps de la mettre en place, mais c'est vrai que si on pouvait imaginer, parce que c'était aussi dans votre programme municipal que j'ai analysé, c'est de rendre piétonne, la rue Hoche. Il faudrait réfléchir, notamment le dimanche, peut-être à avoir un vrai marché qui serait en continuité avec une marche urbaine sur la rue Hoche, à peu près, juste avant le Mac Donald, parce qu'il y a des bâtiments avec des voitures qui pourraient sortir.

Mais il faudrait réfléchir à l'attractivité de nos marchés. C'est une vraie attente des Pantinoises et des Pantinois, et peut-être aussi de nos commerçants qui font vivre notre commune. Je passe tous mes samedis, et tous mes dimanches et même parfois tôt le matin avant d'aller au travail, je passe voir les personnes, et c'est vrai que c'est une attente très forte, qu'il faut entendre. Il faut agir pour qu'on ait vraiment, comme il manque parfois à certains endroits, des commerces de qualité, il ne reste plus que les marchés. C'est souvent ce qu'on me dit, dans certains endroits, notamment du côté de l'église ou même parfois des Quatre-chemins, parce que c'est un marché très fréquenté.

Je vous demande d'y réfléchir. Si je peux mettre un peu ma pierre à l'édifice sur ce sujet, parce qu'il faut vraiment prendre à bras le corps, parce que c'est...

M. le Maire - Bon, vous concluez ! Il n'arrive pas à terminer.

M. CARVALHINHO - Je peux conclure.

M. le Maire - Ça y est, c'est bon ? Bon, pour une fois, je suis d'accord avec vous.

M. PÉRIÈS - Sur la deuxième partie.

M. le Maire - Je suis d'accord avec vous. C'est un de mes rêves, depuis qu'on a fait cette belle place Olympe de Gouges, que le dimanche on puisse fermer pour piétonner. On va écrire à Madame Péresse pour que ses bus ne passent plus rue Hoche, mais passent rue Auger et rue d'Estienne d'Orves, comme il passait avant. Je suis partisan de cela. On va attendre que les bâtiments qui sont en construction soient terminés, comme on doit reprendre la rue Hoche sur le tout ce linéaire. Après on va demander à Madame Péresse de faire passer ses bus ailleurs. Cela va faire du bien au centre-ville de Pantin, et en plus de cela, je pense que les habitants de la rue Auger, notamment de l'îlot 27, seront ravis de pouvoir prendre un bus près de chez eux.

Reste la question de la descente, où les fait-on passer quand ils descendent, il faut qu'ils passent, rue Etienne Marcel. Pour une fois, je suis d'accord avec vous, mais c'est entre les mains de Madame Péresse. Monsieur Amziane.

M. AMZIANE - Je rebondis sur le projet de piétonnisation étant usager quotidien du 170, il faudra s'organiser et bien le caler, parce qu'il ne faut pas rajouter à la circulation du 170, les problèmes qu'il a déjà actuellement. Mais je suis d'accord sur la proposition.

M. le Maire - Je suis d'accord. Et comme on en parle, je voulais faire une demande à Monsieur Carvalhinho, puisque visiblement il a l'oreille de Madame la Présidente de la Région. J'ai vu qu'on augmentait le nombre de bus électriques. Je n'ai pas vu les lignes qui passent dans Pantin, mais comme nous sommes dans le coin le plus pollué de France, s'il pouvait y avoir des bus électriques par chez nous, ce serait une bonne idée. Un petit SMS là tout de suite, et on a les bus électriques demain matin ?

Madame Rosenczweig, qui travaille à la RATP, voulait nous dire quelque chose ? C'est son autre casquette ? D'accord, non. Monsieur Ségal-Saurel, vous avez demandé la parole ?

M. SÉGAL-SAUREL - Oui, tout à fait. C'était à propos du 170. Je tiens à rappeler que la ligne 170, quand j'étais Vice-Président du Conseil général de l'époque, avait été redressée. C'était dans le cadre du projet immobilier, qui était pour que les bus desservent au plus rapidement les citoyens. C'est pour cela qu'on avait redressé cette ligne, en accord avec Monsieur le Député du Pré-Saint-Gervais. Cela avait été une bataille assez difficile pour obtenir ce redressement, qui au final a fait que cette ligne a doublé, si ce n'est triplé de fréquentation. C'est la première ligne mobiliens en Ile-de-France.

M. le Maire - Monsieur Périès.

M. PÉRIÈS - Oui, pour répondre à Bruno Carrère. Je me suis mal exprimé. Les deux années n'ont pas été prélevées par le délégataire parce que dans la convention, il était prévu qu'il y aurait réattribution du délégataire par récupération, mais après accord avec les commerçants. Cet accord a mis un certain temps à se mettre en place, et donc pour ne pas léser les commerçants.

M. le Maire - Il n'est pas là Bruno Carrère. Tu lui réponds alors qu'il n'est pas là.

M. PÉRIÈS - Je réponds et Samir lui repostera. C'est l'explication du basculement à 50/50 pour qu'on partage les frais de cette négociation qui a été longue avec les commerçants.

M. le Maire - Merci, on en vient au vote. Qui est contre cette note ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté. Deux abstentions. Excusez-moi, je n'avais pas vu.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui pouvoir à	donne	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°		Mme BERLU
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°		M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°		Mme RABBAA
M. ASSOHOON	Conseiller Municipal	d°		Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°		M. CHRETIEN
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°		Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°		M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°		M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°		Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°		M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°		M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. DARBADIE, M. CARRERE

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : APPROBATION D'UN AVENANT N°2 AU CONTRAT DE GESTION ET D'EXPLOITATION DES MARCHÉS FORAINS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-6 ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.3135-1 et R.3135-8 ;

Considérant le contrat de délégation de service public sous forme d'affermage conclu avec l'entreprise SOMAREP depuis le 1er avril 2016 pour une durée de quatre ans et prolongé jusqu'au 31 août 2020 ;

Considérant l'application d'une clé de répartition par le délégataire, à compter du 1 juin 2018, pour la refacturation aux commerçants de leurs consommations de fluides, à l'issue d'une période d'observation de deux ans ;

Considérant la volonté de ne pas appliquer de rattrapage des facturations auprès des forains pour leurs consommations de fluides pour la dite période d'observation, ceci afin de ne pas pénaliser l'activité commerciale ;

Considérant la volonté de la Commune de prendre en charge la moitié du montant relatif à ces dépenses, s'élevant à 10 000 euros nets, et donc de verser la somme de 5000 euros nets au délégataire ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APPROUVE la signature de l'avenant n°2 au contrat de gestion et d'exploitation des marchés forains avec la société SOMAREP ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°2 et toutes les pièces s'y rapportant, avec le délégataire mentionné ci-dessus.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	40
POUR :	38 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	2 Mme AZOUG, M. AMIMAR

M. le Maire - Madame Berlu, Note 16.

Mme BERLU - Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire, je vous présente cette note, puisque c'est moi qui ai présidé cette commission d'appel d'offres sur le marché global de performance relatif aux travaux de requalification de la Halle du marché Magenta. Évidemment, c'est un sujet sur lequel je vais un peu m'étendre puisque nous avons déjà eu l'occasion de discuter de l'importance de ce marché, pas plus tard qu'il y a quelques minutes.

C'est, vous le savez, le marché le plus important de la commune en nombre d'abonnés. Il a une forte attractivité. Nous avons un projet sur ce marché, vous le connaissez tous depuis un moment, sur l'emplacement actuel d'un équipement communal à usage principal de halle de marché forain d'une surface de 1 800 m² en rez-de-chaussée, qui permettrait d'accueillir 420 mètres linéaires de commerces forains, évidemment qui satisfont à l'ensemble des prescriptions en vigueur en termes de sécurité et d'accessibilité.

Il est envisagé également un parc de stationnement souterrain d'une capacité minimale de 50 places, ainsi que la réalisation des aménagements extérieurs nécessaires au fonctionnement de cette halle, et le cas échéant d'espaces publics qui contribueront à l'amélioration du cadre de vie dans ce secteur. Nous savons bien qu'il y a de nombreux besoins. Les équipements et aménagements le seront dans l'objectif de permettre une réversibilité d'affectation. C'est un point sur lequel ma collègue Zora Zemma a beaucoup insisté sur ce dossier et d'autres élus, puisque beaucoup d'élus sont concernés par ce sujet important. Cela va permettre une utilisation qui permet d'envisager d'autres utilisations de cet espace, en dehors du marché, qui se tient à certains moments de la semaine.

Il est également souhaité que cet équipement réponde à des objectifs de performance en termes de confort d'usage, tant pour les commerçants, on l'a dit il y a quelques instants, que pour les usagers. Le sujet énergétique et environnemental était aussi très central dans cet appel. Les capacités constructibles de la parcelle excédant les seuls besoins en équipement, il a été également proposé et demandé en sus des équipements destinés à répondre aux besoins, d'autres locaux à usage de commerce, de bureaux ; ou autres, à l'exclusion de locaux à usage d'habitation. La proximité du périphérique y est pour beaucoup et il y a d'autres raisons.

Par délibération du 15 février 2018, vous vous en souvenez, la commune a validé le recours à un marché public global de performance selon la procédure du dialogue compétitif. L'opérateur désigné aura à charge la démolition des bâtiments existants et la réalisation, sous sa responsabilité, de locaux à usage de commerce et afin de répondre aux objectifs de développement durable ce point, je souhaitais peut-être le développer, puisque cela a été un sujet important de notre soirée- dans son pilier équité sociale et ainsi développer l'offre d'insertion par l'économie en faveur des personnes en situation d'insertion sociale. La commune s'engage à mettre en œuvre des actions d'insertion professionnelle. Il sera obligatoirement réservé à l'occasion de l'exécution du marché, un nombre d'heures d'insertion égal à 1 100 heures par tranche d'un million d'euros.

Pour les objectifs de développement durable dans le pilier environnemental, la commune a fixé des prescriptions environnementales et de développement durable, imposé un objectif de réemploi ou d'utilisation des matériaux composant la halle existante. Il est également prévu la mise en place d'une option sur le traitement des déchets amiantés, notamment.

Dans le cadre de la procédure de dialogue compétitif, il a été demandé aux opérateurs candidats de remettre des prestations de niveau Esquisse. Et le 26 avril, conformément aux différents articles relatifs à la requalification des Halles du marché Magenta sous la forme d'un marché global de performance, avec une durée de 88 mois, à l'issue de cette première phase de dépôt de candidatures, un jury a rendu un avis motivé afin de désigner les quatre candidats qui participeraient à la procédure de dialogue. Ces quatre candidats étaient la SEMIP, ICADE PROMOTION, ALSEI, BDP MARGNAN. Trois séances de dialogue avec les candidats admis à remettre une offre se sont déjà tenues.

A l'issue du dialogue, les candidats ont été invités à rendre leur offre finale pour le 5 août. Deux offres seulement ont été conservées, puisque les autres n'ont pas été jugées régulières. Et ce jury, auquel j'arrive, qui a finalement proposé l'attribution du marché s'est déroulé le 4 octobre. Les débats ont été longs, mais la proposition a été d'attribuer le marché au groupement ICADE PROMOTION, pour un montant global et forfaitaire qui vous est présenté dans la note. Il est demandé ce soir au Conseil d'approuver la signature du

marché public global de performance pour la requalification de la Halle du marché Magenta, avec le groupement ICADE PROMOTION.

M. le Maire - Avis deuxième Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? Je voulais remercier Julie Rosenczweig, qui avait présidé le jury de concours et qui avait mené les négociations et les discussions avec les candidats, et Nathalie Berlu qui au terme de commissions d'appel d'offres a pris la décision d'attribuer sur recommandation de ce jury.

Juste avant de vous laisser la parole, Monsieur Carrère, la SEMIP ayant été candidate et ayant été évincée, le Président de la SEMIP prouve par la même occasion que ce concours s'est fait en toute transparence, mais pour autant, le Président comme les administrateurs ici présents ne votent pas cette note. Monsieur Carrère.

M. CARRÈRE - Juste une question, j'ai besoin d'être éclairé. On verse à l'ensemble des candidats une prime pour les opérateurs économiques qui présentent une offre, même lorsque cette offre est irrégulière ?

M. le Maire - C'est une possibilité qui nous est offerte, et nous l'avons retenue parce qu'ils ont fait du travail.

M. CARRÈRE - Le minimum de travail qu'on pouvait attendre des candidats, c'est que...

M. le Maire - Vous ne voulez pas donner 41 000 euros à la SEMIP, c'est cela, Monsieur Carrère.

M. CARRÈRE - Qu'elles répondent au moins aux conditions réglementaires du cahier des charges qui permettent que leur offre soit recevable. L'offre n'était pas recevable. Ce n'est pas qu'on ne l'a pas retenue, c'est qu'elle n'était pas recevable, elle était irrégulière.

M. le Maire - On a le droit de le faire, et il y a un travail qui a été fait.

M. CARRÈRE - De temps en temps, je peux faire des propositions pour faire des économies, aussi Monsieur le Maire.

M. le Maire - Oui, je vois ça. J'en suis très heureux d'ailleurs. Je vous invite à renouveler ce genre de proposition. Ne passez pas pour le monsieur qui dépense sans compter non plus. Madame Berlu.

Mme BERLU - Je voudrais juste apporter témoignage, je n'ai en effet que présidé la commission finale, mais qu'il y avait du travail qui avait été fait. Julie qui avait suivi cela peut aussi en attester par ses autres sociétés. Même si au final c'était irrégulier, il n'empêche qu'il y avait un travail conséquent qui a été fait, et qui me semble justifier cette enveloppe. Mais Julie sera plus à même de répondre.

M. le Maire - Madame Rosenczweig.

Mme ROSENCZWEIG - Oui, c'est le rendu final qui a été jugé irrégulier, mais il y a eu une bonne année de travail, et des rendus qui étaient tout à fait honorables, même si l'offre globale n'était pas recevable.

Je voudrais aussi souligner la qualité du travail fourni par l'administration et les services techniques qui nous ont beaucoup aidés à mener cette procédure, qui a été longue et très riche. Cela a permis d'aboutir à un résultat qui nous satisfait beaucoup.

M. le Maire - Merci, d'autres remarques, d'autres questions ? Madame Azoug.

Mme AZOUG - Y a-t-il la possibilité de voir le rendu ?

Mme ROSENCZWEIG - Il était consultable au service marché. Et il l'est toujours.

Mme AZOUG - En tant qu'élue est-il possible d'avoir le rendu ? Je reformule, parce que là, cela frise la maladresse.

M. le Maire - C'est toujours consultable, mais je demande à ce qu'on vous l'envoie.

Mme AZOUG - Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire - On aurait dû mettre une photo en annexe, à quoi ressemble le projet. Je suis d'accord avec vous, Madame Azoug, en plus c'est plutôt un beau projet. Il est assez élégant.

Pas d'autres remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui pouvoir à	donne	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°		Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°		M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°		M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°		Mme RABBAA
M. ASSOHOON	Conseiller Municipal	d°		Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°		M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°		M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°		Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°		M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°		M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°		Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°		M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°		M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme KERN, Mme PLISSON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE RELATIF AUX TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA HALLE DU MARCHÉ MAGENTA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-5, L.1414-1 et L.1414-2 ;

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée et notamment son article 18 ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 34 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 75,76, 91 II et 92 ;

Vu le décret n°2017-842 du 5 mai 2017 portant adaptation des missions de maîtrise d'œuvre aux marchés publics globaux ;

Vu la délibération n°2018.02.15_12 du Conseil municipal en date du 15 février 2018 approuvant le principe du recours à un marché public global de performance pour la Halle Magenta ;

Vu le procès-verbal motivé de réunion du Jury en date du 9 juillet 2018 formulant un avis sur les candidatures à retenir ;

Vu l'arrêté n°2018/435 en date du 13 juillet 2018 portant désignation des candidats admis à présenter une offre à l'issue de l'examen des candidatures par le Jury pour le marché global de performance – Halle Magenta ;

Vu le procès-verbal de réunion du Jury en date du 4 octobre 2019 ayant procédé à l'audition des candidats et formulant un avis motivé sur les offres finales ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 17 octobre 2019 décidant d'attribuer le marché au Groupement ICADE PROMOTION ;

Considérant que la commune est propriétaire d'un immeuble sis à Paris (19ème arrondissement), 2 rue Magenta, sur une parcelle cadastrée section CC n°1, qui accueille aujourd'hui un équipement communal à destination de marché forain : le marché Magenta ; que ce marché est le plus important de la commune, en nombre d'abonnés mais aussi en terme d'attractivité ;

Considérant que les caractéristiques de la parcelle CC n°1 appartenant à la commune et les prescriptions du plan local d'urbanisme de la Ville de Paris permettent de réaliser potentiellement, sur cette parcelle, un projet immobilier global d'une surface comprise entre 8 000 et 11 000 m² ;

Considérant que les besoins de la commune concernent la réalisation d'un équipement communal à usage principal de halle de marché forain d'une surface de 1 800m² en rez-de-chaussée permettant d'accueillir au minimum 420 mètres linéaires de commerces forains et satisfaisant à l'ensemble des prescriptions en vigueur tant en terme de sécurité et d'accessibilité au regard de la réglementation en vigueur régissant les établissements recevant du public, ainsi qu'aux normes et règles spécifiques aux équipements à usage de marché forains (normes d'hygiène, de salubrité notamment) ;

Considérant que les besoins de la commune incluent également la réalisation d'un parc de stationnement souterrain d'une capacité minimale de 50 places ainsi que la réalisation des aménagements extérieurs nécessaires au fonctionnement de la halle (accès des véhicules des commerçants forains, linéaires de commerces extérieurs) et à l'amélioration du cadre de vie ;

Considérant en outre qu'il est opportun que les équipements et aménagements à réaliser soient conduits dans le souci de permettre une réversibilité d'affectation et d'utilisation permettant d'envisager d'autres utilisations de cet espace en dehors des tenues de marché forain ; qu'il est également souhaité que cet équipement réponde à des objectifs de performance en termes de confort d'usage, tant pour les commerçants que pour les usagers de cet équipement communal, et en matière énergétique et environnementale ;

Considérant enfin que les capacités constructibles de cette parcelle excèdent les seuls besoins de la commune et qu'il est donc envisageable d'y réaliser, en sus des équipements destinés à répondre aux besoins de la commune, d'autres locaux à usage de commerces, de bureaux ou autres à l'exclusion de locaux à usage d'habitation ou de foyers résidences, en valorisant les droits à construire excédentaires ; que cette valorisation permettra à la commune de réduire le coût global de cette opération et de garantir ainsi le principe de bonne utilisation des deniers publics ;

Considérant néanmoins qu'une telle valorisation des droits à construire ne peut être envisagée que dans la mesure où la conception même du projet et sa réalisation permettront de garantir une indépendance d'exploitation technique et fonctionnelle des volumes et équipements destinés à demeurer dans le patrimoine de la commune ; qu'en outre, cette superposition de volumes implique que les fondations et les structures porteuses d'ensemble soient conçues et réalisées en fonction du projet global d'aménagement qui sera proposé par l'opérateur économique attributaire ;

Considérant que l'ensemble de ces motifs justifie le recours à un marché public global de performances dans les conditions prévues à l'article 34 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et à l'article 92 du décret du 25 mars 2016 pris pour son application ;

Considérant que l'article 91 II du décret du 25 mars 2016 susvisé prévoit que lorsque la valeur estimée du besoin est égale ou supérieure aux seuils de procédure formalisée, les acheteurs mentionnés à l'article 1er de la loi du 12 juillet 1985 susvisée passent des marchés publics de conception-réalisation selon les procédures et dans les conditions mentionnées aux articles 25 ou 26 du décret ; que l'article 25 permet ainsi de recourir à l'une ou l'autre des procédures formalisées qu'il prévoit : appel d'offres, procédure concurrentielle avec négociation ou dialogue compétitif ;

Considérant que par sa précédente délibération susvisée du 15 février 2018, le Conseil municipal avait approuvé le recours à un marché public global de performances, arrêté à 41 600 € HT soit 49 920 € TTC le montant de la prime allouée à chaque opérateur économique ayant remis une offre finale jugée régulière après audition et avis du jury, et avait procédé à la désignation du jury prévu à l'article 91 II du décret du 25 mars 2016 ;

Considérant que la Commune a fait publier le 26 avril 2018 un avis d'appel public à concurrence relatif à Marché public global de performance relatif à la Halle Magenta ;

Considérant qu'au vu du procès-verbal motivé du Jury réuni le 9 juillet 2018, la Commune a arrêté la liste des candidats admis à présenter une offre ainsi qu'il suit :

- Le groupement SEMIP (mandataire), Nacarat, Rabot Dutilleul Construction,
- Le groupement ICADE PROMOTION (mandataire), Data architecte, Builders and partners, Sinto,
- Le groupement ALSEI (mandataire), l'atelier Architecture et ingénieurs, Scoping, Amstein and Walthert,
- Le groupement BPD MARIIGNAN (mandataire), Galia, Cosa, Oasiis, Artelia.

Considérant que les candidats agréés ont reçu communication du Dossier de consultation des entreprises le 26 juillet 2018 et que la date de remise des premières offres était fixée au 8 novembre 2018 ;

Considérant qu'à l'issue des premières offres remises, la Commune a organisé avec les soumissionnaires trois séances de dialogue compétitif qui se sont déroulées :

- 1ère séance de dialogue : 18 et 19 décembre 2018,
- 2ème séance de dialogue : 26 et 27 mars 2019,
- 3ème séance de dialogue : 28 et 29 mai 2019.

Considérant que par courrier en date du 5 juillet 2019, les soumissionnaires ont été informés de la clôture de la phase de dialogue compétitif et ont été invités à remettre une offre finale à la date du 5 août 2019 ;

Considérant qu'en application de l'article 62 du Décret du 25 mars 2016 susvisé et de l'article 9 du Règlement de consultation, le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse a été opérée sur la base des critères suivants :

Critères	Pondération
I-Qualité fonctionnelle, architecturale et programmatique de l'ouvrage	45 %
<i>1/ innovation programmatique et environnementale</i>	<i>20 %</i>

1.1-qualité de la conception de l'espace marché permettant notamment la réversibilité et des propositions d'activité complémentaires à rez-de-chaussée	5 %
1.2-programmation de l'ensemble immobilier en étage notamment au regard des retombées sur le quartier	5 %
1.3- performance environnementale au regard du respect du cahier de prescriptions environnementales ((conforts d'usage, énergie, déchets, réversibilité-convertibilité, gestion des eaux pluviales - paysage et biodiversité, mobilités durables, matériaux)	10 %
2/ qualité architecturale, urbaine et fonctionnelle	20%
2.1-qualité morphologique du projet en tenant compte notamment des perceptions lointaines et rapprochées, de la pérennité et de l'entretien des vétures	5 %
2.2-qualité de la recomposition et de l'insertion urbaine à l'échelle de la parcelle au regard du tissu urbain environnant, notamment en tenant compte de qualité de la programmation des rez-de-chaussée et des espaces extérieurs associés hors marché	5 %
2.3-respect du programme fonctionnel de l'équipement	10 %
3/ respect des engagements calendaires	5 %
3.1-respect du calendrier et du phasage	5 %
II- Coût global	30 %
1/ coût global de l'équipement public au regard de la qualité des prestations	10%
2/ bilan économique et notamment valeur d'achat des lots de volume	10%
3/ qualité de la proposition financière relative au contrat de maintenance au regard du temps passé	10%
III- Niveaux des engagements de performances et d'entretien exploitation maintenance	25 %
1/ Performance liée à la réduction des incidences écologiques : performance de la solution proposée et qualité des moyens mis en œuvre pour améliorer la performance du tri sélectif des déchets du marché : diminution des volumes, augmentation de la part des déchets recyclables ou valorisés dans le délai du contrat de maintenance	10%
2/ Performance liée à la réduction des consommations énergétiques : performance de la solution proposée et qualité des moyens mis en œuvre pour diminuer la consommation énergétique de l'équipement par rapport à la consommation initiale dans le délai du contrat de maintenance	10 %
3/ Performance liée à la disponibilité de l'équipement et aux actions de maintenance préventive / corrective : performance de la solution proposée et qualité des moyens mis en œuvre pour augmenter la disponibilité de l'équipement en dehors des séances de marché dans le délai du contrat de maintenance	5 %

Considérant qu'après examen des offres finales, les soumissionnaires ont été auditionnés par le Jury le 4 octobre 2019 ; que le Jury a formulé, à l'issue de ses travaux et après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, un avis motivé ainsi qu'il suit :

En conséquence, les membres du Jury conviennent, à l'unanimité que l'offre présentée par le groupement ICADE PROMOTION présente une meilleure réponse aux différents critères de jugement des offres et propose le classement des projets suivants :

- 1) groupement ICADE PROMOTION (mandataire), Data architecte, Builders and partners, Sinteo
- 2) groupement BPD MARGNAN (mandataire), Galia, Cosa, Oasiis, Artelia

Le jury prend acte de l'irrégularité formelle des offres finales des groupements ALSEI (mandataire), l'atelier Architecture et ingénieurs, Scoping, Amstein and Walthert d'une part et SEMIP (mandataire), Nacarat, Rabot Dutilleul Construction d'autre part ;

Le jury émet un avis favorable au versement complet de la prime de de 41.600 € HT soit 49 920 € TTC à chacun des quatre candidats compte tenu de la qualité des offres remises ;

Considérant que l'offre présentée par le Groupement ICADE PROMOTION est, compte tenu de l'ensemble des critères de jugement des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse avec une note de globale de 67,5/100 ;

Considérant que le coût global de cette opération sur une durée de trente années s'établit à un montant total de 13 481 644 € TTC sur la base de l'offre économiquement la plus avantageuse ;

Considérant que l'offre du Groupement attributaire s'établit à un montant global et forfaitaire de
- 9 109 058 € H.T. pour la conception, la réalisation et la maintenance du bâtiment pendant la période initiale du contrat (88 mois),
- 104 559 € HT pour l'année de maintenance supplémentaire,
- 335 200 € HT en cas d'enclenchement de l'option de traitement par inertage des déchets amiantés.

Considérant que l'ensemble des pièces et documents ont été tenus à disposition des conseillers municipaux préalablement à la tenue de la séance du Conseil municipal ;

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, de proposer au Conseil municipal d'approuver le marché global de performance attribué au groupement ICADE PROMOTION et d'autoriser M. le Maire à signer le marché ;

Considérant qu'il y a lieu également, pour le Conseil municipal, de fixer le montant des primes allouées aux soumissionnaires ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme BERLU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le marché public global de performance relatif à la halle magenta attribué au groupement d'entreprises constitué des sociétés ICADE PROMOTION (mandataire), Data architecte, Builders and partners, Sinteo ;

AUTORISE M. le Maire, après accomplissement des formalités prévues par la réglementation en vigueur, à signer le marché avec le groupement d'entreprises attributaire et plus généralement toutes les pièces se rapportant à ce dossier et à accomplir toutes les démarches et formalités nécessaires ;

DÉCIDE, conformément aux dispositions de l'article 92 du décret du 25 mars 2016 susvisé, à l'article 4.8 du règlement de la consultation et à l'avis émis par le jury, d'allouer à chaque soumissionnaire une prime ainsi qu'il suit :

- Groupement SEMIP (mandataire), Nacarat, Rabot Dutilleul Construction, une prime d'un montant de quarante-un mille six cent euros hors taxes [41.600 € HT] soit 49.920 € TTC, sans réfaction ;
- Groupement ICADE PROMOTION (mandataire), Data architecte, Builders and partners, Sinteo, une prime d'un montant de quarante-un mille six cent euros hors taxes [41.600 € HT], soit 49.920 € TTC, sans réfaction ;
- Groupement ALSEI (mandataire), l'atelier Architecture et ingénieurs, Scoping, Amstein and Walther, une prime d'un montant de quarante-un mille six cent euros hors taxes [41.600 € HT], soit 49.920 € TTC, sans réfaction ;
- Groupement BPD MARIGNAN (mandataire), Galia, Cosa, Oasiis, Artelia, une prime d'un montant de quarante-un mille six cent euros hors taxes [41.600 € HT], soit 49.920 € TTC, sans réfaction.

DIT que la prime versée au groupement d'entreprises attributaire du marché, sera imputée sur le prix du marché ;

DIT que la prime sera versée dans un délai de trente jours suivant l'attribution du marché.

NE PRENANT PAS PART AU VOTE M. KERN, M. PERIES, M. MONOT, Mme NICOLAS, M. ASSOHOUN, M. PAUSICLES, Mme AZOUG

DÉPARTEMENT DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Direction de l'Urbanisme

N°2019.11.13.17

Ecoquartier Gare de Pantin Quatre-Chemins. Cession du terrain d'assiette du nouveau collège Jean Lolive au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

M. le Maire - Note 17, Monsieur Périès.

M. PÉRIÈS - Cela va être très rapide. Il s'agit de céder au département l'assise foncière pour la construction du collège à l'euro symbolique.

L'opération d'aménagement de l'écoquartier Gare de Pantin, sise aux portes de Paris, au sein du quartier des Quatre-Chemins, a pour objectif la création notamment de 5 ha d'espaces verts comprenant un parc d'un seul tenant de 2,5 ha, d'environ 1 500 logements, d'environ 120 000 m² de surfaces d'activités et de bureaux, 6 500 m² de commerces, et des équipements.

Compte tenu de son envergure, le périmètre d'étude relatif à ce projet a été transféré à la Communauté d'Agglomération Est Ensemble par délibération du 13 décembre 2011. Le transfert de compétence est devenu exécutoire par arrêté préfectoral en date du 13 juin 2012. Par délibération du Conseil communautaire d'Est Ensemble en date du 13 novembre 2012, il a été décidé de procéder à l'étude du projet d'aménagement de l'écoquartier.

Le projet d'aménagement fait l'objet d'une ZAC dont le dossier de création a été approuvé par délibération du Conseil communautaire de l'Agglomération Est Ensemble du 19 novembre 2013.

Par délibération en date du 17 octobre 2010, le Conseil général (devenu aujourd'hui le Conseil départemental) de la Seine-Saint-Denis a décidé dans le cadre de son Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI) en faveur des collèges 2010-2015, de la construction, la reconstruction ou la rénovation de 21 collèges, ainsi que la création de 9 cuisines centrales, de 11 gymnases et de 3 internats.

Le Plan Exceptionnel d'Investissement inclut notamment la reconstruction du collège Jean Lolive à Pantin, actuellement implanté 34, rue Cartier Bresson.

Afin de permettre la reconstruction du collège Jean Lolive par le Département au sein de l'écoquartier Gare de Pantin Quatre Chemins, la Commune de Pantin a validé l'acquisition du terrain d'assiette du collège auprès de la SNCF, et sa cession à l'euro symbolique au Département de la Seine-Saint-Denis.

Par délibération du 23 novembre 2017, le Conseil municipal de Pantin a approuvé l'acquisition, auprès de la SNCF, des terrains d'assiette nécessaires à l'opération, d'une contenance totale de 9 592 m².

La Ville a acquis le terrain auprès de SNCF Réseaux et SNCF Mobilités pour un montant total de 1 970 287 euros, par actes notariés en date du 28 novembre 2018.

Le futur collège s'implantera sur partie des deux emprises, d'une superficie de 6 857 m² et cadastrées section N n°18 et 21, et devrait être mis en service à la rentrée 2021.

La Ville pour sa part aménage la voie de desserte du collège qui préfigure la promenade des écoles de l'écoquartier, et participe financièrement à l'aménagement des sols selon convention de participation financière avec le Département d'une part, et avec la SNCF d'autre part, approuvées par délibérations en date du 18 octobre 2018, et signées respectivement les 7 février 2019 et 28 novembre 2011.

Au total, l'investissement prévisionnel pour la Ville lié à l'implantation du collège s'élève à 7,7 M € TTC soit près de 30 % d'un montant prévisionnel total de 26,8 M € TTC.

Par délibération du 4 juillet 2017, le Conseil de Territoire Est Ensemble a validé la modification du périmètre de la ZAC Ecoquartier Gare de Pantin Quatre-Chemins, en vue d'en extraire notamment le terrain du collège et des voies nouvelles de desserte du collège, afin de permettre l'aménagement définitif de ces dernières par la Commune.

Par ailleurs, afin que le Département puisse réaliser les travaux préparatoires d'aménagement des terrains (démolitions, consolidation des sols, dépollution et pré-terrassement), la Ville l'a autorisé à occuper ces parcelles dans le cadre d'une convention d'occupation précaire à titre gratuit.

Il est proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER la cession des parcelles cadastrées section N numéros 18 et 21 d'une contenance de 6 857 m² sis rue Cartier Bresson au profit du Département Seine-Saint-Denis, au prix de UN EURO, en vue de la construction du futur collège ;

D'AUTORISER M. le Maire à signer l'acte de cession ainsi que tous documents s'y rapportant.

M. le Maire - Merci. Avis troisième Commission : favorable.

Y a-t-il des questions, des remarques ? Pas d'opposition. Monsieur Carrère.

M. CARRÈRE - Si, on parle bien de cession de l'assiette foncière au département pour un euro symbolique. Je m'interrogeais sur la pertinence de ma question, mais elle ne l'est pas. Je trouve qu'on s'habitue un peu facilement à une tradition qui n'a rien de réglementaire et rien de légal, et qui consiste à faire porter à la commune les investissements fonciers pour des établissements scolaires que la loi dévolue aux départements, et dont la construction doit appartenir au département. Et tout le monde trouve normal que les communes payent le foncier pour les départements.

A un moment donné où on parle d'imbrication un peu complexe, je trouve qu'il ne serait pas inopportun que le département reprenne à sa charge la charge foncière des collèges. Cela me paraîtrait même plutôt logique. Ou alors, il faut que nous nous trouvions un pigeon pour porter la charge foncière des écoles élémentaires et des écoles maternelles que nous construisons. Cela nous permettrait peut-être de rétablir l'équilibre.

M. le Maire - Dis donc ce soir, il fait des économies, Bruno Carrère : je ne reconnais plus. Madame Azoug.

Mme AZOUG - C'était la même interrogation. Par contre, j'ai lâché quelque chose, mais vous allez pouvoir me répondre. Il était question à un moment donné que les collèges soient construits en partenariat public-privé. On est dans cette configuration ?

M. le Maire - Non, pas celui-là.

Mme AZOUG - J'espère bien, puisqu'on leur donne le terrain, à un euro symbolique.

M. le Maire - Je vous arrête tout de suite. Ils doivent nous redonner en échange le terrain actuel du collège Jean Lolive. C'est-à-dire le terrain sur lequel est l'actuel Jean Lolive va nous être rétrocédé à la fin, avec le bâtiment, ce qui n'est pas forcément un cadeau, parce que c'est Jacques Kalisz qui l'a construit, celui du CND. Et son fils veut défendre l'œuvre de son père, et ne va pas vouloir qu'on le démolisse. Et là, je ne vous dis pas...

M. CARRÈRE - Est-on sûr, Monsieur le Maire qu'on ne l'ait pas cédé à l'origine au département pour un euro symbolique au moment où le collège a été construit ? Auquel cas, ce serait juste nous rendre ce qui nous appartient en réalité.

M. le Maire - Monsieur Carvalhinho dit souvent que je suis vieux, ce en quoi il se trompe, il va s'en rendre compte, d'ailleurs, mais remonter à la période de construction du collège Jean Lolive, je crois que j'étais en culotte courte. Après, la politique du Conseil départemental depuis des années, cela remonte à 25 ou 30 ans, c'était que si une commune voulait un nouveau collège sur son territoire, il fallait qu'elle donne le terrain au département.

Là, ce n'est pas le cas, c'est une reconstruction. Nous allons récupérer le collège Jean Lolive, le bâtiment et le terrain actuel. Nous avons demandé au Président du Conseil départemental, là où il y a le square éphémère, une partie des terrains appartient au Conseil départemental. Nous allons avoir un besoin de voirie, puisque nous voulons continuer la rue Honoré tout droit, qu'ils nous le fassent à l'euro symbolique.

Pas de remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ? Je vous remercie.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui pouvoir à	donne	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°		Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°		M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°		M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°		Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°		Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°		M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°		M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°		Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°		M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°		M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°		Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°		M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°		M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : ECOQUARTIER GARE DE PANTIN QUATRE-CHEMINS. CESSION DU TERRAIN D'ASSIETTE DU NOUVEAU COLLÈGE JEAN LOLIVE AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis du 17 octobre 2010 approuvant le Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI) en faveur des Collèges 2010-2015 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de l'Agglomération Est Ensemble du 19 novembre 2013, approuvant le dossier de création de la ZAC de l'Ecoquartier Gare de Pantin Quatre-Chemins ;

Vu la délibération du 4 juillet 2017 par laquelle le Conseil de Territoire Est Ensemble a validé la modification du périmètre de la ZAC Ecoquartier Gare de Pantin Quatre-Chemins, en vue d'en extraire notamment le terrain du collège et des voies nouvelles de desserte du collège, afin de permettre l'aménagement définitif de ces dernières par la Commune,

Vu la délibération du 23 novembre 2017, par laquelle le Conseil municipal de Pantin a approuvé l'acquisition, auprès de la SNCF, des terrains d'assiette nécessaires à la reconstruction du collège Jean Lolive, d'une contenance totale de 9 592 m² ;

Vu la délibération en date du 18 octobre 2018, par laquelle le Conseil municipal a approuvé la convention de participation financière avec le Département de la Seine-Saint-Denis pour la réalisation des travaux préparatoires dans le cadre de la reconstruction du collège Jean Lolive à Pantin dans l'écoquartier Gare de Pantin Quatre-Chemins ;

Vu la délibération en date du 18 octobre 2018, par laquelle le Conseil municipal a approuvé la convention de participation financière avec la SNCF relative aux travaux de dévoiement des réseaux SERNAM et Egrise Millon permettant la libération du terrain d'assiette du collège ;

Vu le projet de division parcellaire réalisé par le cabinet Dalbin en avril 2019 ;

Vu les avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 30 août 2019 et du 11 septembre 2019 ;

Considérant qu'afin de permettre la reconstruction du collège Jean Lolive par le Département au sein de l'écoquartier Gare de Pantin Quatre-Chemins, la Commune de Pantin a validé l'acquisition du terrain d'assiette du collège auprès de la SNCF, et sa cession à l'euro symbolique au Département de la Seine-Saint-Denis ;

Considérant que la Ville a acquis un terrain auprès de SNCF Réseaux et SNCF Mobilités pour un montant total de 1 970 287 euros, par actes notariés en date du 28 novembre 2018 ;

Considérant que le futur collège s'implantera sur partie des deux emprises ainsi acquises, d'une superficie de 6 857 m² et cadastrées section N n°18 et 21, et devrait être mis en service à la rentrée 2021 ;

Considérant que la Ville aménage la voie de desserte du collège qui préfigure la promenade des écoles de l'écoquartier, et que cet aménagement nécessite une modification préalable du périmètre de ZAC ;

Considérant que la Ville participe financièrement à l'aménagement des sols selon convention de participation financière avec le Département d'une part, et avec la SNCF d'autre part, approuvées par délibérations en date du 18 octobre 2018 ;

Considérant qu'au total, l'investissement prévisionnel pour la Ville lié à l'implantation du collège s'élève à 7,7 M € TTC soit près de 30 % d'un montant prévisionnel total de 26,8 M € TTC ;

Considérant que le terrain sera cédé à l'euro symbolique ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la cession des parcelles cadastrées section N numéros 18 et 21 d'une contenance de 6 857 m² sis rue Cartier Bresson au profit du Département Seine-Saint-Denis, au prix de UN EURO, en vue de la construction du futur collège ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de cession ainsi que tous documents s'y rapportant.

DÉPARTEMENT SOLIDARITÉS ET PROXIMITÉ

Direction Petite Enfance et Familles

N°2019.11.13.18

Approbation des avenants aux conventions d'objectifs et de financement relatives à la prestation de service unique (PSU) pour les établissements d'accueil du jeune enfant entre la commune de Pantin et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis

M. le Maire - Note 18. Madame Castillou.

Mme CASTILLOU - Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de l'approbation des avenants aux conventions d'objectifs et de financement relatives à la Prestation de service unique ou PSU pour les établissements d'accueil du jeune enfant entre la commune de Pantin et la Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis.

Le 9 mars 2017, le Conseil municipal a approuvé les conventions signées avec la Caisse d'allocations familiales, pour le financement par la Prestation de service unique des établissements d'accueil du jeune enfant, pour la période 2017 - 2020. Or la nouvelle convention d'objectifs et de gestion 2018 - 2022, adoptée par le Conseil d'administration de la Caisse nationale des allocations familiales, le 11 juillet 2018 ajuste le financement des établissements d'accueil du jeune enfant et justifie une actualisation des conventions PSU pour les neuf établissements municipaux par le biais d'avenants.

En effet, la Convention d'objectifs et de financements prévoit la mise en place de deux bonus liés aux caractéristiques du public accueilli. Le bonus mixité sociale et le bonus inclusion handicap. La PSU intégrera également le financement d'heures de concertation des professionnels autour des situations d'enfants accueillis à hauteur de six heures par place et par an. Les avenants courent pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Il est proposé au Conseil municipal

D'APPROUVER les avenants aux conventions d'objectifs et de financement relatives à la Prestation de service unique pour les neuf établissements d'accueil du jeune enfant de Pantin,

D'AUTORISER M. le Maire à les signer.

M. le Maire - Avis première Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques sur cette note ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui pouvoir à	donne	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°		Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°		M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°		M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°		Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°		Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°		M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°		M. CARRERE
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°		Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°		M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°		M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°		Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°		M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°		M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : APPROBATION DES AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVES À LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (PSU) POUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ENTRE LA COMMUNE DE PANTIN ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le décret n°2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le code de la santé publique ;

Vu les conventions d'objectifs et de financement pour les établissements d'accueil du jeune enfant de Pantin conclues avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour la période 2017-2019 ;

Vu la décision du conseil d'administration de la CNAF en date du 11 juillet 2018 formalisant les modifications à intervenir dans la convention d'objectifs et de financement des établissements d'accueil du jeune enfant ;

Considérant qu'il est nécessaire de contractualiser par le biais d'avenants avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour ajuster les modalités de versement de la Prestation de Service Unique (PSU) pour chaque établissement ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme CASTILLOU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE les avenants aux conventions d'objectifs et de financement relatives à la prestation de service unique (PSU) pour les 9 établissements d'accueil du jeune enfant de Pantin suivants :

Crèche collective « Des Berges », multi-accueil « Des Bergerons », multi-accueil « Françoise Dolto », Halte-jeux « Les Coquelicots », Halte-jeux « Courteline », multi-accueil « Rouget de Lisle », multi-accueil « Rachel Lempereur », multi-accueil « Des Courtilières » et crèche familiale « Des Berges ») ;

AUTORISE M. le Maire à les signer.

Direction de la Santé

N°2019.11.13.19

Approbation de la convention d'adhésion des centres municipaux de santé au Dispositif Régional de Télémedecine OphDiat© entre la commune de Pantin et l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP)

M. le Maire - Nous avons cinq notes de Monsieur Loiseau. Vu l'heure tardive, si vous pouviez être synthétique.

M. LOISEAU - Je vais être très synthétique pour les quatre premières et un peu plus longue pour la nouvelle.

M. le Maire - D'accord, alors la 19.

M. LOISEAU - Le dépistage annuel des rétinopathies est recommandé par les Sociétés Savantes mais insuffisamment pratiqué en France principalement en raison du nombre de plus en plus réduit d'ophtalmologistes.

Le réseau de télémedecine baptisé OphDiat© a été mis en place à cette fin par l'AP-HP. Il utilise les nouvelles technologies de transmission d'image pour véhiculer des photographies numériques du fond d'œil du lieu de dépistage vers un centre de lecture hospitalier où elles sont interprétées par un ophtalmologiste qui renvoie ensuite un compte rendu au site demandeur, en l'occurrence le centre de santé Cornet pour Pantin. Les membres du réseau sont les hôpitaux de l'AP-HP, les établissements non AP-HP, les centres de santé et les réseaux de ville.

La Ville de Pantin et l'AP-HP ont conclu pour la première fois le 11 mai 2012 une convention régissant les rapports entre les centres municipaux de santé (CMS) de Pantin et les hôpitaux de l'AP-HP pour le dépistage de la rétinopathie diabétique par télémedecine OphDiat© (télétransmission d'images de fonds d'œil vers l'hôpital pour interprétation).

Un avenant à cette convention a été approuvé par le Conseil municipal le 22 mai 2014 et une nouvelle convention d'adhésion signée après approbation en décembre 2015, puis en novembre 2017.

En 2018, le CMS Cornet a réalisé 351 examens de rétinographie interprétés par l'hôpital Lariboisière contre 174 en 2016 (+56% d'augmentation des clichés pantinois en 3 ans et 2% d'amélioration de la qualité des clichés selon le bilan 2015-2017 de l'expérimentation OphDiat© conduit par l'AP-HP).

Pour l'année 2019, en sus des remboursements des actes par l'Assurance Maladie, l'AP-HP se propose de verser à la Ville une subvention d'un montant de 3 600 € pour la réalisation des projets cités dans la convention (travail de coordination avec les partenaires locaux, renforcement de la communication sur le dépistage de la rétinopathie diabétique dans le CMS auprès de divers acteurs, aide aux frais de maintenance du rétinographe,...).

Il est proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER la nouvelle convention 2019 d'adhésion au Dispositif Régional OphDiat© pour le dépistage de la rétinopathie diabétique et tous les documents s'y rapportant ;

D'AUTORISER M. le Maire à les signer.

M. le Maire - Merci. Avis première Commission : favorable.

Des remarques ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui pouvoir à	donne	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°		Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°		M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°		M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°		Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°		Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°		M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°		M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°		Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°		M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°		M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°		Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°		M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°		M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme AZOUG

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHÉSION DES CENTRES MUNICIPAUX DE SANTÉ AU DISPOSITIF RÉGIONAL DE TÉLÉMÉDECINE OPHDIAT© ENTRE LA COMMUNE DE PANTIN ET L'ASSISTANCE PUBLIQUE DES HÔPITAUX DE PARIS (AP-HP)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2111-29 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la convention OPHDIAT© du 11 mai 2012 approuvée par le conseil municipal de Pantin lors de la séance du 12 avril 2012 ;

Vu l'avenant 1 à la convention OPHDIAT© du 23 juillet 2014 approuvé par le conseil municipal de Pantin lors de la séance du 22 mai 2014 ;

Vu la convention OPHDIAT© du 19 janvier 2018 approuvée par le conseil municipal de Pantin lors de la séance du 23 novembre 2017 ;

Vu le projet de convention OPHDIAT© 2019 proposé par l'AP-HP ;

Considérant la volonté de l'Agence Régionale de Santé de promouvoir le dépistage de la rétinopathie diabétique auprès des populations les plus défavorisées ;

Considérant l'ambition des centres municipaux de Pantin de conforter leur première place régionale dans le dépistage de la rétinopathie diabétique OPHDIAT et d'accroître le taux de dépistage proposé au centre de santé Cornet ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. LOISEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention d'adhésion au dispositif Régional de Télémedecine OphDiat© pour le dépistage de la rétinopathie diabétique et tous les documents s'y rapportant ;

AUTORISE M. le Maire à le signer.

N°2019.11.13.20

Approbation d'une convention avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France relative à l'attribution d'une subvention pour le pilotage du Contrat Local de Santé - Années 2019-2020

M. le Maire - La 20.

M. LOISEAU - La commune de Pantin a élaboré son troisième Contrat Local de Santé 2018-2022 en concertation avec les acteurs locaux de la santé, du social et du médico social. Ce CLS3 sera signé avec les partenaires de la Ville le 22 novembre 2019.

Le CLS se donne pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Sur Pantin, la coordinatrice CLS/Atelier Santé Ville, contribue à la mise en œuvre du Contrat Local de Santé en lien avec la politique de santé de la Ville.

Les missions de la coordinatrice CLS/ASV sont les suivantes :

- A partir du diagnostic, repérer des transversalités et des synergies,
- Mobiliser les acteurs locaux, dont les habitants,
- Mobiliser les dispositifs de droit commun,
- Soutenir la mise en œuvre des actions prévues au titre du CLS,
- Animer le comité de pilotage et de l'ensemble des instances d'impulsion,
- Mettre en place des outils d'évaluation et un tableau de bord du CLS en lien avec le référentiel ARS,
- Assurer une cohérence entre les actions de santé développées au sein du CLS et les priorités définies dans le contrat de ville et l'Atelier Santé Ville.

L'ARS subventionne ce poste à hauteur de 20 000 euros annuels soit 40 000 euros sur les deux ans de la convention.

L'attribution de ce financement passe par la signature d'une convention entre l'ARS Ile-de-France et la Ville de Pantin.

Il est proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER la convention portant attribution d'une subvention pour le pilotage du Contrat Local de Santé

D'AUTORISER M. le Maire à la signer.

M. le Maire - Avis première Commission : favorable.

Des remarques ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui pouvoir à	donne	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°		Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°		M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°		M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°		Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°		Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°		M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°		M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°		Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°		M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°		M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°		Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°		M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°		M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme AZOUG

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

N° DEL20191113_20

OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE DE FRANCE RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE PILOTAGE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ - ANNÉES 2019-2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu la politique de prévention et de promotion de la santé, définie et conduite par l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France (ARSIF), conformément aux axes stratégiques de son Projet Régional de Santé 2018-2022 et aux orientations de son Schéma Régional de Santé ;

Considérant que la commune de Pantin est entrée, en 2005, dans la démarche Atelier Santé Ville et qu'elle signera, en novembre 2019, son troisième Contrat Local de Santé 2018-2022 ;

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Ville et l'ARS Île-de-France portant sur le pilotage du Contrat Local de santé ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. LOISEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention entre l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et la commune de Pantin portant attribution d'une subvention pour le pilotage du Contrat Local de Santé ;

AUTORISE M. le Maire à la signer.

N°2019.11.13.21

Approbation d'une convention avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France relative à l'attribution d'une subvention pour le cofinancement d'actions de prévention santé mises en œuvre en 2019

M. le Maire - Note 21.

M. LOISEAU - La commune de Pantin a sollicité, en 2019, l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France (ARSIF) en mobilisant le Fonds d'Intervention Régional (FIR) pour le cofinancement d'actions locales de santé publique.

Une subvention a été accordée pour les actions suivantes :

INTITULE DE L'ACTION	PILOTAGE	SUBVENTION
Action nutrition dans le cadre du PNNS3	Centres Municipaux de Santé	5000 euros
Dispositif de lutte contre le saturnisme	Prévention santé Handicap	15 000 euros
Promouvoir les comportements favorables à la santé dans les quartiers en difficultés	Prévention Santé Handicap	8500 euros
		Total : 28500 euros

Le montant total de la subvention s'élève à 28 500 euros pour 2019.

L'attribution de ce financement passe par la signature d'une convention entre l'ARSIF et la commune de Pantin.

Il est proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER la convention de subventionnement avec l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France au titre du fonds d'intervention régional ;

D'AUTORISER M. le Maire à la signer.

M. le Maire - Merci, avis première Commission : favorable.

Des remarques ? Pas de question ni d'opposition ni d'abstention ?

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui pouvoir à	donne	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°		Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°		M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°		M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°		Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°		Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°		M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°		M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°		Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°		M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°		M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°		Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°		M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°		M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme AZOUG

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE COFINANCEMENT D'ACTIONS DE PRÉVENTION SANTÉ MISES EN OEUVRE EN 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu la politique de prévention et de promotion de la santé, définie et conduite par l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France (ARSIF), conformément aux axes stratégiques de son Projet Régional de Santé 2018-2022 et aux orientations de son Schéma Régional de Santé ;

Considérant que la Ville de Pantin a fait une demande de subvention à l'ARSIF dans le cadre du Fonds d'Intervention Régional pour le cofinancement d'actions locales de santé publique ;

Considérant que les actions, portées par la commune de Pantin et répertoriées dans la présente convention, répondent aux orientations du Contrat Local de Santé signé entre la commune de Pantin, la Préfecture de Seine-Saint-Denis, l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du 93 et le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis ;

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la commune de Pantin et l'ARS Île-de-France portant sur le contenu de ces actions et le montant de la subvention ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. LOISEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention de subventionnement avec l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France au titre du fonds d'intervention régional ;

AUTORISE M. le Maire à la signer.

N°2019.11.13.22

Approbation de l'avenant n°2 à la convention triennale 2017-2019 entre le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis et la commune pour les actions de prévention bucco-dentaire

M. le Maire - Note 22, toujours Monsieur Loiseau.

M. LOISEAU - La commune de Pantin décline depuis plus de 30 ans des actions de promotion de la santé bucco-dentaire, notamment auprès des enfants, avec le soutien du Conseil Départemental.

Ces actions visent à améliorer la santé bucco-dentaire des Pantinois dans une logique de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Les objectifs sont les suivants :

- Renforcer les actions d'éducation et de promotion de la santé bucco-dentaire chez les enfants, dont les enfants en situation de handicap,
- Mettre en œuvre des actions qui associent les entourages (parents, animateurs, équipes enseignantes...)
- Développer des parcours santé intégrant la nutrition et le bucco-dentaire,
- S'inscrire dans une démarche d'accompagnement des publics les plus éloignés de la santé vers la prévention et l'accès aux soins.

Le présent avenant a pour objet de fixer le montant de la subvention attribuée par le Département à la commune de Pantin au titre de l'année 2019. Il est conclu pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Le montant de la participation financière attribuée par le département pour la commune de Pantin est fixé à 6224 euros.

Il est proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER l'avenant n°2 à la convention triennale 2017-2019 entre le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis et la commune pour les actions de prévention bucco-dentaire ;

D'AUTORISER M. le Maire à le signer.

M. le Maire - Avis première Commission : favorable.

Des questions, des remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui pouvoir à	donne	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°		Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°		M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°		M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°		Mme RABBAA
M. ASSOHOON	Conseiller Municipal	d°		Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°		M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°		M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°		Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°		M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°		M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°		Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°		M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°		M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme AZOUG

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION TRIENNALE 2017-2019 ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS ET LA COMMUNE POUR LES ACTIONS DE PRÉVENTION BUCCO-DENTAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis du 8 juin 2017 approuvant pour une durée de trois ans la convention relative aux actions de prévention bucco-dentaire portées par la Commune de Pantin ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis du 12 septembre 2019, portant sur un avenant financier à la convention triennale dans le cadre de l'appel à projet ;

Vu la convention triennale 2017/2019, signée le 1^{er} décembre 2017 entre la commune et le Conseil Départemental pour les actions bucco-dentaires réalisées par la commune de Pantin ;

Considérant la nécessité de signer l'avenant financier fixant le montant de la subvention attribuée ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. LOISEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention triennale 2017-2019 entre le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis et la commune pour les actions de prévention bucco-dentaire ;

AUTORISE M. le Maire à le signer.

M. le Maire - Note 23, Monsieur Loiseau.

M. LOISEAU - Avec 360 000 nouveaux cas diagnostiqués chaque année en Europe, le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez la femme. Les campagnes de dépistage actuelles dans le monde visent toutes les femmes avec un seul critère de sélection : l'âge (elles s'adressent à toutes les femmes de plus de 50 ans). Cette cible très large favorise un certain nombre d'écueils : faux positifs sur les mammographies, risque de sur-diagnostic, voire de sur-traitement ou au contraire, chez certaines femmes plus jeunes, risque de développer un cancer dépisté trop tard.

Pourtant, chaque femme a son propre risque de développer un cancer du sein, en fonction de ses facteurs génétiques, de ses antécédents familiaux de cancer,... Faut-il changer le dépistage à calendrier unique et l'adapter au risque de chacune ?

MyPeBS (*MY PERSONAL Breast cancer Screening = mon dépistage personnalisé du cancer du sein*) est un projet financé par l'Union européenne et coordonné par Unicancer (fédération hospitalière nationale dédiée à la cancérologie regroupant 18 Centres de lutte contre le cancer français et premier promoteur académique d'essais cliniques, en cancérologie, à l'échelle européenne). L'Institut Gustave Roussy pilote le déploiement français de la recherche.

MyPeBS est la première étude clinique menée à l'échelle européenne (7 pays engagés : France, Italie, Israël, Belgique, Royaume-Uni, Pays-Bas, États-Unis), qui vise à évaluer les bénéfices d'un dépistage dont la fréquence sera adaptée au risque individuel de cancer du sein de chaque femme. Sur l'ensemble des pays, 85 000 femmes volontaires de 40 à 70 ans seront réparties de manière aléatoire dans deux groupes :

- dans le premier groupe, elles suivront le même dépistage standard pendant les 4 années de participation à l'étude ;
- dans le second groupe, le calendrier de dépistage sera établi en fonction du risque mesuré pour chacune d'entre elles de développer ou non un cancer du sein.

Les résultats des dépistages seront ensuite comparés sur le moyen terme entre les deux groupes.

Il est proposé de positionner les centres municipaux de santé, aujourd'hui Centres De Santé Pluri-professionnels Universitaires (CDSPU), comme terrain de recherche clinique pour cette étude à laquelle 6 médecins des CMS participeraient

Afin que le promoteur UNICANCER puisse confier aux CMS et aux médecins investigateurs la réalisation de la recherche et qu'UNICANCER puisse rembourser à la Ville le temps consacré par les médecins des CMS à cette recherche, il convient qu'une convention soit signée entre les parties formalisant les engagements réciproques.

Il est proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER la convention entre la commune de Pantin et le GCS Unicancer organisant la participation des Centres Municipaux de Santé au projet de recherche MyPeBS ;

D'AUTORISER le Maire à la signer.

M. le Maire - Merci. Avis première Commission : favorable.

Des questions ? Des remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui pouvoir à	donne	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°		Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°		M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°		M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°		Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°		Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°		M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°		M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°		Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°		M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°		M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°		Mme SLIMANE
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°		M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET: PARTICIPATION DES CENTRES MUNICIPAUX DE SANTÉ À L'ÉTUDE EUROPÉENNE INTITULÉE "MYPEBS" (MY PERSONAL BREAST CANCER SCREENING)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L.6323-1-2 ;

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L.162-32 et suivants ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2017 fixant les modalités de fonctionnement, d'organisation et d'évaluation des Centres De Santé Pluriprofessionnels Universitaires et des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles Universitaires ;

Vu la convention portant label de Centre De Santé Pluriprofessionnel Universitaire signée le 29 mai 2019 avec l'Université Paris 13 et l'Agence Régionale de santé d'Île-de-France ;

Considérant la volonté de la commune de Pantin de favoriser l'accès de tous les pantinois à des soins de qualité ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. LOISEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention entre la commune de Pantin et le GCS Unicancer organisant la participation des centres municipaux de santé au projet de recherche MyPeBS ;

AUTORISE M. le Maire à la signer.

DÉPARTEMENT CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE

Direction du Développement Socio-Culturel

N°2019.11.13.24

Approbation de l'avenant n°3 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2016-2019 avec le Conseil départemental de Seine Saint-Denis

M. le Maire - Nous passons à la note 24. Monsieur Chrétien.

M. CHRÉTIEN - La culture est une compétence partagée avec les autres collectivités territoriales. A ce titre, le département est un partenaire précieux qui nous permet de renforcer durablement nos actions culturelles dans notre ville. Le Département et la Ville de Pantin se retrouvent sur des ambitions communes, en particulier :

- la structuration d'une offre artistique et culturelle durable,
- le développement de l'action culturelle et éducative en temps scolaire et hors temps scolaire,
- le soutien aux efforts des acteurs culturels en faveur de l'élargissement des publics.

Le département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Pantin se retrouvent sur des enjeux centraux de politique culturelle. Les deux collectivités ont décidé de renouveler la convention de coopération culturelle triennale 2013 - 2015 pour la période 2016 - 2019, s'appuyant sur trois objectifs principaux :

- poursuivre et développer la politique en matière d'éducation artistique et culturelle,
- valoriser le patrimoine matériel et immatériel
- investir le champ de l'art et la culture dans l'espace public.

L'ensemble de ces objectifs trouve une déclinaison annuelle autour des projets partagés. Ainsi pour 2019, le département et la commune ont choisi de s'associer autour des projets suivants :

- Dans le cadre du portail de l'action éducative et culturelle de la commune, soutien à 49 parcours composés d'ateliers de pratique artistique, de sorties culturelles et de restitution dans 72 classes Pantinoises, des classes maternelles au CM2. Cette année, certains parcours dits croisés se déroulent sur le temps scolaire et périscolaire. Le département participe à hauteur de 35 000 euros pour ces parcours.

- Quatre parcours artistiques de découverte culturelle proposés à sept centres d'accueil de loisirs, notamment ceux situés en ZEP Quatre-chemins et Courtillères. Ils s'adressent aux enfants accueillis dans ces structures, mais également aux directeurs et directrices et animateurs et animatrices. Cela pour une somme de 3 000 euros.

- Le projet Lire du théâtre à haute voix, projet inter degrés CM2-sixième, et inter établissements scolaires collèges Joliot-Curie et Jean Lolive de Pantin et écoles élémentaires rattachées à ces collèges, proposés par le théâtre Au fil de l'eau, pour un montant de 4 500 euros.

- Passerelles, projet visant à autonomiser les collégiens et lycéens de la quatrième à la terminale dans leurs pratiques de sorties culturelles pour un montant de 2 500 euros.

- Enfin, deux projets de classes à PAC au sein du lycée polyvalent Lucie Aubrac à Pantin pour un montant de 3 000 euros.

Sur l'ensemble de ces projets, le Conseil départemental mobilise ainsi sur 2019, un budget global de 48 000 euros de subvention pour la commune de Pantin.

Il est proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER l'avenant n°3 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2016 - 2019

D'AUTORISER M. le Maire à signer cet avenant.

M. le Maire - Avis deuxième Commission : favorable.

Y a-t-il des remarques sur cette convention habituelle ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui pouvoir à	donne	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°		Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°		M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°		M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°		Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°		Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°		M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°		M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°		Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°		M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°		M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°		Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°		M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°		M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

N° DEL20191113_24

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N°3 À LA CONVENTION DE COOPÉRATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE 2016-2019 AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération N° DEL20161214_33 approuvant la coopération de coopération culturelle et patrimoniale 2016-2019 entre la Ville de Pantin et le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ;

Considérant que dans le cadre de leurs politiques de développement culturel, la commune et le département de la Seine-Saint-Denis partagent le souhait de proposer sur leur territoire un projet artistique et culturel mettant le public au cœur de la réflexion, tout en soutenant la création dans l'ensemble des champs artistiques ;

Considérant la capacité de la commune à s'inscrire dans le dispositif des conventions de coopération culturelle développées par le département ;

Considérant les projets retenus à ce titre pour l'année 2019 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. CHRETIEN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2016-2019 ;

AUTORISE M. le Maire à signer cet avenant.

N°2019.11.13.25

Approbation de l'adhésion de la Ville de Pantin à l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE (19^e)

M. le Maire - Note 25. Monsieur Chrétien.

M. CHRÉTIEN - Cette Note 25 a pour objet l'approbation de l'adhésion de la Ville de Pantin à l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE à Paris, dans le dix-neuvième. Le CENTQUATRE, qui a ouvert ses portes en 2008, est né de la coopération entre la ville de Paris et le département de Paris. En tant qu'établissement public de coopération culturelle, il a vocation à accueillir d'autres personnes publiques au sein de son Conseil d'administration.

Depuis sa création, le projet du CENTQUATRE s'est développé dans plusieurs dimensions, pour être aujourd'hui connu et reconnu par un réseau culturel qui dépasse largement nos frontières pour la qualité de sa programmation, sa capacité à animer et faire vivre un lieu hors normes. Par le biais de la construction d'un réseau d'acteurs de proximité, il irrigue son quartier d'implantation et touche des populations souvent éloignées du secteur culturel.

Le CENTQUATRE a permis un rééquilibrage de l'action culturelle parisienne dans l'Est parisien, tandis que la richesse de sa programmation attire un public plus averti et engage les artistes dans des projets de production et de diffusion à l'échelle nationale et internationale.

Par le biais d'une convention pluriannuelle de partenariat avec la commune se développe depuis 2014 selon un axe prioritaire enfance et jeunesse, en matière d'actions éducatives et culturelles. Les structures de Pantin, écoles, associations et structures municipales sont ainsi associées chaque année au forum des dynamiques culturelles du territoire, temps fort de l'action territoriale, développé par le CENTQUATRE. L'association de la commune à cet évènement incontournable de la vie du CENTQUATRE, en fait donc un partenaire essentiel de cet établissement culturel.

Parallèlement, le CENTQUATRE contribue depuis plusieurs années au portail de l'action éducative et culturelle et au temps d'activité périscolaire de la commune. C'est pourquoi la Ville de Paris a proposé à la commune de Pantin d'adhérer à l'EPCC en 2019. Cette coopération permettra de renforcer la dynamique du projet de territoire de l'EPCC et de l'inscrire comme modèle d'une politique culturelle métropolitaine, en favorisant et renforçant la circulation des publics et des artistes.

Par son adhésion, la commune pourra ainsi accompagner la consolidation de l'action territoriale du CENTQUATRE, et le développement des partenariats avec les structures culturelles Pantinoises. L'adhésion de la commune est assortie d'une contribution financière symbolique annuelle de 1 000 euros. Par une délibération du 16 octobre 2019, le Conseil d'administration du CENTQUATRE s'est prononcé en faveur de cette adhésion et d'une modification de ses statuts en conséquence, portant à 18 le nombre des membres au conseil d'administration dont neuf membres pour la Ville de Paris et un pour la Ville de Pantin.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER l'adhésion de la commune à l'Etablissement public de coopération culturelle le CENTQUATRE,

D'AUTORISER M. le Maire à signer les statuts modifiés et annexés au présent projet et de désigner l'Adjoint au Maire chargé de la culture pour représenter la Ville au Conseil d'administration du CENTQUATRE Paris.

Je vous remercie.

M. le Maire - Avis deuxième commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Des questions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui pouvoir à	donne	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°		Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°		M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°		M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°		Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°		Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°		M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°		M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°		Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°		M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°		M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°		Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°		M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°		M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : APPROBATION DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE PANTIN À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE CENTQUATRE (19E)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2019-16 du 16 octobre 2019, par laquelle le conseil d'administration du Centquatre s'est prononcé en faveur de l'adhésion de la ville de Pantin et d'une modification de ses statuts en conséquence ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle le Centquatre ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à l'établissement public de coopération culturelle le Centquatre ;

Considérant l'engagement de la commune au développement constant de l'action socio-culturelle et son soutien à une création artistique plurielle et exigeante ;

Considérant la volonté de la commune d'offrir un accès à la culture pour tous, de sensibiliser aux pratiques artistiques les populations qui en sont les plus éloignées ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la commune au conseil d'administration du Centquatre ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. CHRETIEN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'adhésion de la commune à l'établissement public de coopération culturelle le Centquatre ;

AUTORISE M. le Maire à signer les statuts modifiés et annexés au présent projet ;

DÉSIGNE M. Jean Chrétien, adjoint au Maire, au Conseil d'administration du Centquatre.

NE PRENANT PAS PART AU VOTE M. CHRETIEN

Direction de l'Éducation et des Loisirs Educatifs

N°2019.11.13.26

Rapport d'activité du SIVURESC pour l'année 2018

M. le Maire - Monsieur Brient n'étant pas là, je reporte le rapport d'activité du SIVURESC.

Direction de la Citoyenneté, des Sports et de la Tranquillité publique

N°2019.11.13.27

Approbation de la convention de coordination entre la commune et l'Etat organisant le partenariat entre la Police Municipale de Pantin et les Forces de sécurité de l'Etat

M. le Maire - Nous passons à la note 27. Madame Kern.

Mme KERN - Merci. Il s'agit de la convention de coordination entre la commune et l'État organisant le partenariat entre la police municipale et les forces de sécurité de l'État. Cette convention est signée par le Maire de Pantin, le préfet de la Seine-Saint-Denis, après avis du Procureur de la République auprès du TGI de Bobigny.

Cette convention remplace la précédente qui a été signée le 3 novembre 2016. Elle fixe les modalités du partenariat entre la PM et les forces de sécurité de l'État qui ont vocation, dans le respect de leurs compétences respectives, à intervenir sur l'ensemble du territoire de la commune autour des missions fixées par la stratégie locale de sécurité, qui a été adoptée par le Conseil municipal, le 6 octobre 2016, et donc applicable jusqu'à la fin 2020.

Les axes du travail partenarial mené dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance font apparaître des besoins et priorités, comme on le sait :

- la réappropriation des espaces publics,
- la lutte contre les nuisances nocturnes, des débits de boisson, mais aussi des particuliers,
- la lutte contre la vente à la sauvette,
- la lutte contre les infractions à la sécurité routière
- ou encore la prévention des violences scolaires.

La présente convention établie conformément aux dispositions des articles L.512-4 et suivants du code de la sécurité intérieure précise la nature et les lieux des interventions des agents de police municipale. Elle détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de L'État pour assurer des missions de régulation de la circulation, ou de maintien de l'ordre, entre autres. Elle fixe aussi les conditions de formation des agents de la collectivité par les agents des forces de sécurité de L'État, notamment pour la formation des cavaliers de la brigade équestre Pantinoise, qui intervient depuis le mois de septembre.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER la convention de coordination

D'AUTORISER M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette convention de coordination.

M. le Maire - Avis deuxième commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Monsieur Carvalhinho.

M. CARVALHINHO - Je vous remercie Monsieur le Maire. Bien évidemment, je vais approuver et mon groupe, nous allons approuver cette convention, parce qu'effectivement notre ville a un besoin de tranquillité publique. Pour les prochaines élections municipales, je ne vais pas vous faire le catalogue de toutes les propositions que nous souhaitons, et qui fonctionnent dans d'autres communes qui ont beaucoup moins de moyens que Pantin pour faire face à cela.

Certaines villes, je vais vous en citer une par exemple, Le Blanc-Mesnil, qui avait même zéro policiers municipaux en 2014, ils ont fait moins 51 % sur la délinquance générale et moins 61 % sur leur mandature au niveau des cambriolages. Pendant qu'ici, alors que nous avons une police municipale, cela a augmenté de 28 %. En plus, nous avons 30 postes ouverts, si je m'en réfère au débat d'orientations budgétaires que nous avons mené, nous devons avoir aujourd'hui 19 ou 20 postes pourvus. On a de vrais problèmes de recrutement parce que justement, il y a cette question de l'équipement de la police municipale qui n'est pas abordée, et armée aussi certainement.

En plus, je vais même prendre en exemple, et j'assume, c'est quelque chose que j'ai toujours assumé. Je vous promets une ville socialiste, qui est la ville de Pierrefitte. Le Maire, Monsieur Fourcade, parce qu'il a vu, justement, en tant que Maire qu'il y avait des problèmes du quotidien de la tranquillité publique. Il a fait voter sa population pour armer sa police municipale, parce qu'il entendait ce que les gens demandaient. Il a donné la parole, je crois qu'il y a eu à peu près 70 %. Je ne veux pas parler que de ça, cela ne se résume

pas qu'à cela, mais il y a un travail de prévention, il y a un travail de recrutement d'agents municipaux. Je pense qu'il faut aller vers un policier municipal.

M. le Maire - Pouvez-vous revenir au sujet de la note ? Parce que là, vous êtes en train de faire un long discours sur votre politique de sécurité, si jamais vous êtes Maire. Vous revenez à la note.

M. CARVALHINHO - Pour revenir au projet de la note. C'est une convention classique qu'il doit y avoir entre une mairie, une préfecture et un commissariat. Je pense qu'il faut aller beaucoup plus loin, et même aider le commissariat de Pantin un peu plus, comme certaines mairies le font. Par exemple, en payant des véhicules, en mettant peut-être, parfois il y a des problèmes d'essence, en aidant véritablement, parce que c'est une réalité. Parfois, la police nationale n'arrive pas à mettre de plein. Sur Pantin, notamment pour en discuter avec les policiers nationaux, il n'y a qu'une voiture qui circule le soir, qu'une seule voiture, Monsieur le Maire. Je vous invite, peut-être...

M. le Maire - Je ne vous suivrai pas. Parce que la police nationale, c'est le budget de L'État, ce n'est pas le budget de la Ville de Pantin. Je veux bien qu'il y ait une police de proximité qui soit une police municipale, mais que la Ville de Pantin commence à payer l'essence, les voitures, les locaux, bientôt les armes et pourquoi ne pas payer le commissaire et les policiers nationaux, ça, jamais tant que je serai Maire, il n'en est pas question.

M. CARVALHINHO - Il est temps que ça change.

M. le Maire - On passe à Monsieur Amziane, si vous voulez bien.

M. AMZIANE - Cela ne va pas vous surprendre. Mon intervention sera sur l'angle extrême opposé de Monsieur Carvalhinho. Il y a quelque chose en préambule que je voulais dire. Nous avons déjà eu le débat il y a deux ou trois conseils municipaux précédents, c'était sur le regret que nous pouvons avoir de la non-attribution dans certaines villes, et particulièrement à Pantin, du dispositif des quartiers de reconquête républicaine, qui est un renfort d'effectifs en police nationale.

C'est aussi cela l'austérité dont on parlait au budget. Il y a un tournant un peu malheureux dans les politiques publiques, c'est que maintenant les politiques publiques sont devenues des annexes à des plans de communication et que, malheureusement, il faut parfois attendre qu'il y ait un drame pour avoir des renforts d'équipements ou d'investissement, ou il faut qu'il y ait des situations criantes qui arrivent dans le débat, pour que l'État daigne donner quelques sous pour que des politiques publiques tournent. Il y a eu le rapport, je ne vais pas revenir sur le déficit en fonction publique nationale et en services publics de la Seine-Saint-Denis par rapport aux autres départements. Il dit que la Seine-Saint-Denis est sous-dotée en effectifs, et notamment en effectifs de police.

M. le Maire - Excusez-moi, ce n'est pas les 150 postes annoncés, une misère, par le Premier ministre, il y a bientôt 15 jours, qui vont régler l'affaire.

M. AMZIANE - Je suis d'accord, c'est de la pure communication. Sur la convention, nous avons déjà eu le débat en 2016, donc je ne vais pas refaire tout le débat, il avait été assez vigoureux là-dessus, mais je trouve que les missions données à la police municipale sont assez larges et qui pour certaines empiètent aussi sur des problématiques qui relèvent de la police nationale.

Notamment, il y a des choses comme cela qui paraissent : pour donner un exemple sur ce qui peut être le plus soumis à interprétation. Il y a par exemple, le terme vente à la sauvette, à Pantin, cela peut être la personne qui vend son cageot de persil sans autorisation aux abords du marché, comme cela peut être le réseau de trafic de vente de cigarettes sur les stations de métro des quartiers les plus populaires de Pantin. Et là, pour le coup, ce sont des réseaux organisés, des réseaux mafieux assez violents d'ailleurs, et assez violents entre eux, qui relèvent de compétences d'enquête qui dépassent le cadre d'action de la police municipale. Pareil sur la réappropriation de l'espace public, je ne sais pas, il faudrait être précis sur la formulation, parce qu'il y a une question de reconquête ou de réappropriation de l'espace public qui relève clairement des missions de la police nationale. Cela dépend comment on s'est approprié au départ de l'espace public et quelles solutions on donne.

Pour revenir au débat que nous avons eu tout à l'heure, en disant que la mairie ne peut pas tout régler. Déjà c'est à l'état d'investir et d'investir les moyens qu'il doit à la Seine-Saint-Denis, et à la Ville de Pantin. L'origine du débat sur la police municipale, je le répète à chaque fois, mais c'est important d'avoir de la répétition là-dessus. C'est une compétence qui n'est pas remboursée par l'État, et en gros, on fait le travail de L'État sans être remboursé. On assure une compétence de l'Etat qui est celle de la sécurité, sans être remboursé par l'Etat pour une compétence que nous assurons à sa place. C'est une perte sèche en budget

pour l'Etat. Cela contrevient aux principes même républicains, où c'est justement l'État qui décide de quels moyens publics doivent être alloués pour assurer les besoins en sécurité dans les territoires. Ce n'est pas aux Pantinois de payer encore plus les problématiques qu'il y a déjà sur sa ville. C'est le débat de fond sur la police municipale. Ce ne sera donc pas la mairie qui réglera tout, et ce ne sera pas que l'entrée sécurité qui réglera tout. Je ne parle pas de la vision de la mairie, je parle là pour le coup de la vision de Monsieur Carvalhinho.

Je prends un exemple sur le quartier Église de Pantin. Depuis un an et demi, voire deux ans, il y a une nouvelle population la nuit qui fréquente maintenant le quartier Église de Pantin vers la station de métro. Pour le dire clairement, vers le ciné CENTQUATRE, où il y a des populations avec des problèmes de toxicomanie. Cela ne peut pas se régler qu'avec l'entrée sécurité, il y a une entrée santé publique, où l'État doit intervenir, où le département doit intervenir, où la Ville doit intervenir, mais pas seulement par le biais de la police municipale. C'était pour répondre à Monsieur Carvalhinho.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération, parce qu'on trouve que la convention empiète trop certaines fois sur les missions de la police nationale. Alors qu'on pourrait réutiliser la police municipale, notamment sur la lutte contre les incivilités et le stationnement gênant, qui relève de la police du Maire et du respect des arrêtés municipaux. Pour le coup, je trouve qu'il y a des missions qui relèvent clairement de la police nationale. Merci.

M. le Maire - D'autres interventions ? Madame Azoug.

Mme AZOUG - Il y a peut-être certaines choses que nous n'avons pas bien suivies dans l'évolution des dotations et d'équipements de la police municipale. Pour la police à cheval, je n'ai pas souvenir que nous ayons eu un débat au sein du Conseil municipal. C'est vrai, c'est esthétique, on le voit dans la rue, etc. Pourquoi pas ? On l'avait déjà évoqué dans le projet de la corniche des Forts avec des spécificités, avec un site, dans le cadre d'un projet global.

La police municipale est-elle équipée de LBD ? Oui. C'est un pareil, nous n'en avons jamais discuté au sein du Conseil municipal. Ou j'ai loupé un truc. C'est peut-être celui qu'on a loupé, sur l'équipement, ou alors ça se cache dans les 500 pages. On en revient aussi à des sujets de ce type. En tout cas, je n'ai pas souvenir d'avoir participé à un échange au sein de ce Conseil municipal, ou c'est passé comme une lettre à la poste. Je ne sais pas, cela pose vraiment un sujet.

Dans le PPI, pour revenir aussi aux échanges que nous avons eus tout à l'heure sur les fonctions qui sont rattachées, et là maintenant aussi par l'intervention de Monsieur Amziane, sur les fonctions et les attributions qui reviennent à l'État et celles à une collectivité, il est posé la question de la réhabilitation du commissariat, dans le cadre du budget 2020. On réhabilite, pourquoi ? Parce que cela nous appartient ? C'est parce qu'on est propriétaire ? Mais en même temps, ce n'est pas à eux de le faire ? Ce sont des vrais sujets sur la question qui se rattache à des économies, puisque l'idée c'est de faire des économies.

M. le Maire - Sur ce dernier point, je vais être très clair. C'est mon prédécesseur qui avait déménagé le commissariat du centre administratif qui est devenu le Centre national de la Danse, pour pouvoir accueillir le Centre national de la danse. Et par exemple, c'est la même chose pour le tribunal. Le tribunal de rue Delizy, c'est nous qui payons le loyer. C'est un engagement qu'avait pris mon prédécesseur pour permettre au Centre national de la danse de venir. Après les années passent. Il s'était engagé pour 20 ans. A partir de cette année, on va arrêter de payer le loyer du Tribunal d'instance de Pantin, rue Delizy, qu'on a payé pendant 20 ans pour combien, vous vous souvenez ? 150 000 euros, je crois.

C'était la même chose pour le commissariat, parce que cela permettait de libérer les lieux pour y installer le Centre national de la danse. Maintenant ils nous payent. On est plutôt en bagarre sur le montant du loyer, parce qu'ils nous ont proposé de baisser le loyer, ce que j'ai refusé. Au contraire, je veux l'actualiser en fonction de l'indice du coût de la construction, ou de l'indice de référence des loyers des bureaux. J'ai écrit pour dire que je n'étais pas d'accord, et que je proposais plutôt une augmentation. Je ne sais pas ce qu'ils vont me répondre. Après, on est pris un peu entre deux feux, parce qu'on a une coopération, un partenariat avec le commissaire de police de Pantin, qui est un excellent commissaire, avec qui, dans le cadre de la République, nous arrivons à faire des choses très intéressantes. Et il y a sa hiérarchie qui essaye de nous pressurer, c'est clair.

Je préfère là-dessus vous dire où nous en sommes, mais ils payent un loyer.

Mme AZOUG – inaudible

M. le Maire - C'est le Conseil municipal sur la stratégie territoriale, octobre 2016 me dit Monsieur Jalier Il y a trois ans.

Mme AZOUG -inaudible

M. le Maire - Oui, sur la stratégie territoriale.

Mme AZOUG -inaudible

M. le Maire - Non, mais on n'a jamais dit ça. C'est passé au Conseil municipal, c'est sur la stratégie territoriale que nous avons adoptée en octobre 2016. Pas d'autres remarques ? Madame Kern.

Mme KERN - Je voulais juste préciser qu'effectivement la police municipale avait ses missions, et notamment celle de faire respecter l'arrêté du Maire, bien évidemment. Le code des collectivités le précise. Et la police nationale avait aussi ses missions. Mais qu'elles collaborent sur certaines questions pour plus d'efficacité notamment les ventes à la sauvette, puisque la saisie de marchandises ne peut se faire qu'en présence de la police nationale, la Procureure de la République a autorisé les procédures simplifiées ; les mises en fourrière ; certaines opérations de maintien de l'ordre, par exemple durant les fêtes sur Pantin, fête de la musique, fête de la Ville, etc. Mais chacun garde ses missions propres, mais collabore à certains moments pour être un peu plus efficace. Il y a tous les vendredis matin au commissariat, une réunion de coordination entre la police municipale et la police nationale, c'est pour joindre leurs compétences et leurs efforts.

Par ailleurs sur le recrutement des policiers municipaux pour répondre à Monsieur Carvalhinho, nous en avons déjà parlé, si vous vous intéressez un peu plus à ces questions. Le CIG a organisé un concours l'an dernier, organise un concours actuellement, et un sans doute l'année prochaine, puisque toutes les collectivités, ou la plupart ont du mal à recruter des policiers municipaux.

M. le Maire - Merci, je tiens à ajouter qu'il y a un projet de loi qui est en cours, engagement et proximité qui transférerait aux Maires la question de la fermeture administrative des débits de boisson. Aujourd'hui c'est une décision du Préfet. Ce qui fait que parfois, notamment aux Quatre-chemins, « le village » pour ne pas le nommer, on a demandé des fermetures, des fermetures et des fermetures. Et c'était ouvert toute la nuit, notamment le vendredi et le samedi soir. L'ancien Préfet était assez frileux, il fermait 15 jours, après cela rouvrait. Cela recommençait. Il fermait un mois, puis cela recommençait, etc. Là, ce serait le Maire qui aurait la main. C'est à double tranchant.

M. PÉRIÈS - C'est le grand ministre de l'Intérieur, « NS », qui en 2004 a décidé de transférer cette règle qui était un pouvoir du Maire au Préfet.

M. le Maire - On ne se rappelle plus qui c'était. Ce n'est pas la peine de nous le rappeler.

M. CARVALHINHO - Je voulais savoir qui était NS.

M. le Maire - Il va y avoir de nouveau cela. Je pense que la connaissance des Maires, des élus et des services est beaucoup plus fine qu'un service en préfecture qui est loin. Et la réactivité est forcément meilleure, parce que quand on a des bars qui restent ouverts toute la nuit, c'est le bazar, et qu'on a des populations qui sont au bord de la crise de nerfs, que le préfet et les services préfectoraux mettent des semaines et des semaines pour décider de prendre un arrêté de fermeture, c'est compliqué. Madame Azoug, vous vouliez dire quelque chose ?

Mme AZOUG - Oui, parce que j'ai lu dans Canal les arrêtés par rapport à la vente d'alcool. J'ai vu qu'elle était axée en majorité aux Quatre-chemins, sur l'îlot des Sept-arpents, tout ce périmètre, et le commerce, pas très loin de la gare, je pense au Franprix et à d'autres. Je dirais oui, pourquoi pas. En même temps, cela rejoint ce que vous dites sur la question d'arbitraire et aussi de la stigmatisation. Parce que je pense qu'il faut aussi peut-être interdire à la Cité fertile de vendre de l'alcool. Oui, c'est un peu de la provocation. Et comment s'appelle le café sur le bord du canal ? Le Dock B. Il faut vraiment se poser la question après de ces mesures.

En effet, on peut considérer qu'il y a eu des abus. J'ai des souvenirs du 29 rue Sainte-Marguerite, où c'était du grand n'importe quoi, avec en plus de la prostitution de mineurs à l'intérieur. On avait eu la totale dans les faits et la réalité. On a attendu trois mois, quatre mois, cinq mois, six mois, alors qu'il y avait le service jeunesse juste en face, pour que cet établissement puisse être fermé. C'était tout sauf de l'éducation, la visibilité de cet espace et de ce café. En même temps, cela pose en plus la question des pratiques bien françaises d'un petit bon verre de vin, d'une tranche d'une tranche de saucisson, etc. Ce sont des vrais

sujets. Où cela va être possible ou cela ne va pas être possible. Je n'ai pas de réponse dans ce que je vous dis. Je pose des constats. Il faudra éviter d'être sur de l'arbitraire, parce que l'on peut vite glisser sur ces modèles de société.

M. le Maire - Madame Azoug, le Maire n'a pas intérêt à embêter un certain nombre de commerces, à vivre, à exploiter leur commerce à partir du moment où ils respectent les lois de la République. En plus de cela, la loi m'oblige, à ce qu'un arrêté d'interdiction de vente de l'alcool à partir d'une certaine heure, 22 heures en l'état, dans un certain nombre de commerces, doit être limité dans le temps et dans l'espace. C'est une obligation légale. Cela ne peut pas être une mesure générale. C'est le droit qui le dit.

A partir de là, je suis obligé de voir quels sont les lieux dans Pantin, où les choses se passent mal, où il y a eu des bagarres, où il y a eu de la vente illicite, des gens qui sont contrôlés qui ne sont pas déclarés. On trouve parfois de la drogue, on trouve un certain nombre de choses, de la prostitution, vous en avez parlé. Ou, il y a des secteurs où vous avez du trafic de drogue, et un certain nombre d'individus se mettent devant certains commerces et consomment en attendant le client. Le fait d'empêcher la consommation est une base légale qui permet de verbaliser, et qui permet aussi de faire retrouver un peu de tranquillité pour des gens dont leur fenêtre donne en plein sur ces lieux.

Après, vous dites le Dock B, vous êtes un peu provoc. Si demain au Dock B, il y a du trafic de drogue, qu'à deux ou trois heures du matin, c'est ouvert alors que cela doit être fermé, qu'il y a du bazar toute la nuit, je prendrai l'arrêté. Je n'aurai aucun état d'âme.

Je vous propose de continuer. Sur cette note 27, y a-t-il d'autres remarques ? Pas d'oppositions ? Des abstentions ? Une, deux, trois, quatre, cinq, six abstentions.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA COMMUNE ET L'ETAT ORGANISANT LE PARTENARIAT ENTRE LA POLICE MUNICIPALE DE PANTIN ET LES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ETAT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.512-4 et suivants ;

Vu la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu la stratégie Nationale de prévention de la délinquance publiée en juillet 2013 par le Comité Interministériel à la prévention de la délinquance et de la radicalisation ;

Vu la délibération n°2011.11.17_29 du 17 novembre 2011 adoptant le Plan de Prévention et de Tranquillité Publique ;

Vu la délibération n° 2016.10.06_32 du 6 octobre 2016 adoptant la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance ;

Considérant que la stratégie nationale de prévention de la délinquance, encourage les collectivités locales à décliner de manière opérationnelle des objectifs et des priorités nationales ;

Considérant que la mise en place de la stratégie territoriale a décliné quatre axes prioritaires :

- Œuvrer dans un espace public tranquille et partagé,
- Prévenir la délinquance des jeunes et renforcer les dispositifs d'aide aux victimes,
- Renforcer l'accès et l'exercice de la Citoyenneté sur le territoire,
- Dynamiser les partenariats.

Considérant que ces déclinaisons trouvent leur expression dans l'élaboration d'une stratégie départementale de prévention de la délinquance et localement dans une stratégie territoriale ou dans le renouvellement du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ;

Considérant le droit à la sûreté comme la clé de voûte des dispositifs mis en place pour garantir les valeurs de la République ;

Considérant, que la sécurité et la prévention de la délinquance et de la radicalisation sont des domaines où la collaboration entre la police municipale et les forces de sécurité publiques est indispensable à l'efficacité des dispositifs ;

Considérant, que cette collaboration pour être fructueuse et efficace doit être encadrée avec précision ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme KERN

APPROUVE la convention de coordination entre les services de la police municipale et les forces de sécurité publiques ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention entre la ville de Pantin et le préfet, organisant le partenariat entre la police municipale et les services de sécurité publique.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	44
POUR :	38 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. LEBEAU
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	6 M. DARBADIE, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR

M. le Maire - Nous passons à la note 28, Madame Emma Gonzalez.

Mme GONZALEZ SUAREZ - Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'association Tu vis ! Tu dis ! L'association Tu vis ! Tu dis ! a pour objet la lutte contre les violences sexuelles et sexistes par le biais de la pratique sportive. L'association utilise le sport à la fois comme outil de reconstruction physique et psychique des victimes, et comme vecteur d'information et de sensibilisation.

Cette association porte notamment la course Sine Qua Non run, qui a pour objectif de faire courir ensemble, femmes et hommes pour sensibiliser contre les violences faites aux femmes. La première édition a été organisée avec succès en 2018. Plus de 200 coureuses et coureurs ont été au rendez-vous. Cette année la course a eu lieu le 19 octobre et a rassemblé près de 400 participants. Des parcours pour enfants et adultes ont été proposés au départ de la Villette. Les coureuses et coureurs ont effectué une boucle par la Ville de Pantin. Un village associatif s'est également tenu dans le parc de la Villette pour informer et sensibiliser sur la question des violences faites aux femmes.

Cette course est aussi un acte militant et citoyen. 100 % des bénéfices sont reversés à trois associations : Parler, La Maison des femmes, et Fight for dignity. Ces associations accompagnent les victimes de violence dans leurs démarches juridiques et administratives, ainsi que dans leur reconstruction mentale et professionnelle.

L'engagement et les projets portés par cette association s'inscrivent parfaitement dans le cadre des politiques publiques menées par la Ville, notamment la promotion du sport comme outil de prévention et de citoyenneté, priorité inscrite dans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Il est proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER l'action de l'association Tu vis ! Tu dis !, qui lutte par le biais de sport contre les violences faites aux femmes,

D'AUTORISER le versement d'une subvention de 2 500 euros à cette association.

M. le Maire - Avis deuxième Commission : favorable.

Des remarques, des questions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté à l'unanimité.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui pouvoir à	donne	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°		Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°		M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°		M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°		Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°		Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°		M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°		M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°		Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°		M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°		M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°		Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°		M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°		M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, M. LOISEAU, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION "TU VIS ! TU DIS !"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance adoptée le 6 octobre 2016 par le Conseil municipal qui fait de la lutte contre les violences faites aux femmes une priorité et qui pose le sport comme un outil de prévention et de citoyenneté ;

Considérant la volonté municipale de développer des projets fédérateurs permettant de lutter efficacement contre toutes les formes de violences faites aux femmes ;

Considérant que l'association « Tu vis ! tu dis ! » a pour objet de lutter contre les violences sexuelles et sexistes par le biais de la pratique sportive ;

Considérant que cette association organise notamment la course Sine Qua Non qui a pour objet de faire courir ensemble hommes et femmes contre les violences faites aux femmes ;

Considérant que cette action permet d'informer et de sensibiliser largement sur le fléau des violences sexuelles et sexistes ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme GONZALEZ SUAREZ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'action de l'association « Tu vis ! tu dis ! » qui lutte par le biais du sport contre les violences faites aux femmes ;

AUTORISE le versement d'une subvention de 2500 € à l'association « Tu vis ! tu dis ! ».

M. le Maire - Madame Ngoosso, note 29.

Mme NGOSSO - Face aux nouvelles formes de violence en milieu scolaire et en réponse aux événements tragiques ayant conduit au décès d'un collégien aux Lilas en octobre dernier, un mouvement de mobilisation collective s'est enclenché. La Préfète déléguée à l'égalité des chances a réuni l'ensemble des Maires d'Est Ensemble fin 2018 afin d'échanger sur la mise en place d'un dispositif de médiation dans certains établissements du territoire.

Le réseau France Médiation a mis en place de 2014 à 2016 une expérimentation nationale visant à évaluer la contribution des médiateurs sociaux en milieu scolaire en matière de prévention et de lutte contre la violence. Cette expérimentation s'est déployée sur 40 sites répartis dans 11 départements et a été portée localement par des associations opératrices de médiation sociale. Les impacts positifs, démontrés par son évaluation externe, en matière de baisse du harcèlement et des violences, de baisse de l'absentéisme, d'amélioration de la sociabilité des élèves, de renforcement du lien école-famille notamment, ont conduit à la volonté de pérenniser le projet et de le déployer sur de nouveaux territoires.

La médiation sociale en milieu scolaire vise à réguler le comportement des élèves dans et aux abords des établissements, à réduire la violence et à renforcer l'expression citoyenne en lien avec la communauté éducative et les acteurs du territoire. Elle contribue à la lutte contre le décrochage scolaire notamment en renforçant le lien école-famille-quartier. Plus largement, il s'agit d'assurer une continuité territoriale entre l'école et le quartier dans l'éducation à la citoyenneté et les actions de prévention.

Le projet mis en œuvre par l'État repose ainsi sur l'intervention à plein temps d'un médiateur social en milieu scolaire sur un territoire composé d'un collège et d'une école élémentaire de rattachement. Le médiateur social est encadré et suivi par l'association Citéo qui assure l'interface avec les équipes de l'Éducation nationale, les établissements scolaires, les partenaires institutionnels et associatifs du projet.

Le médiateur assure tout d'abord une présence rassurante et dissuasive, à l'intérieur et à l'extérieur des établissements, pour identifier et prévenir les situations de violence et de conflits. Il mène parallèlement un accompagnement complémentaire, individuel et collectif, des élèves et des familles, sur les questions d'absentéisme, de décrochage, de comportement, de mal-être ou de harcèlement. Il a également la charge de mettre en place des actions de sensibilisation et des projets participatifs pour valoriser le potentiel des élèves et contribuer à leur implication dans la vie scolaire. Il forme les élèves à la médiation par les pairs pour les rendre acteurs du bien-être à l'école. Il développe enfin la liaison école-collège et les liens entre les établissements et les acteurs du quartier, afin de contribuer à une continuité éducative.

A Pantin, deux médiateurs interviennent ainsi depuis le mois d'avril dans les collèges Jean Jaurès et Jean Lolive. Un partenariat étroit se construit actuellement avec l'ensemble des acteurs du champs socio-éducatif du territoire, au premier rang desquels les médiateurs de la ville.

Un premier bilan positif du dispositif sur le territoire d'Est Ensemble a été dressé début septembre, à Romainville en présence du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

A la suite de plusieurs réunions entre les élues et les services de la ville de Pantin, les acteurs du réseau France Médiation, les services de la préfecture et la DSDEN (direction des services de l'Éducation Nationale), il a été défini précisément un programme d'actions spécifiques avec les établissements scolaires pour adapter l'intervention aux contextes et enjeux locaux.

Des comités de suivi locaux trimestriels vont être mis en place avec la ville et l'ensemble des acteurs du dispositif.

Par ailleurs, il a été évoqué la complémentarité de la médiation scolaire avec le dispositif municipal de médiation et plus largement avec la politique socio-éducative locale. Autour de ces principes de travail, la ville souhaite s'investir et contribuer à la mise en œuvre de ce projet.

Il est proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER la convention cadre relative au projet « Médiateur à l'école », projet de médiation sociale en milieu scolaire ;

D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention cadre et à participer au financement du dispositif à hauteur de 10.000 €, soit 5000 € par poste.

M. le Maire - Merci. Avis deuxième Commission : favorable.

Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Des oppositions ? Madame Kern.

Mme KERN - Je voudrais juste donner des exemples de projets qui se font dans les collèges pour l'information de tous.

A Jean Jaurès par exemple :

- prévention de la lutte contre les violences,
- sensibilisation sur l'usage des réseaux sociaux,
- ateliers sur la prévention des MST,
- ateliers sur la lutte contre l'homophobie,
- médiation par les pairs, dont parlait Louise-Alice.

Pour Jean Lolive :

- La médiation par les pairs également
- la prévention aux dangers d'internet et des réseaux sociaux.

Il y a des partenariats avec la prévention spécialisée, à travers la ville, également avec les médiateurs et la maison de quartier, notamment des Courtilières.

M. le Maire - Merci. Pas d'autres remarques ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. REY, M. CARRERE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui pouvoir à	donne	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°		Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°		M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°		M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°		Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°		Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°		M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°		M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°		Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°		M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°		M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°		Mme SLIMANE
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°		M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, M. LOISEAU, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION MULTIPARTITE RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DE LA MÉDIATION À L'ÉCOLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu la circulaire n° 2013-100 du 13 août 2013 relative à la prévention et à la lutte contre le harcèlement à l'école ;

Vu la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance adoptée le 6 octobre 2016 par le Conseil municipal qui fait de la prévention de la délinquance des jeunes une priorité de l'action publique municipale dans ce domaine ;

Considérant la volonté municipale de s'engager auprès des établissements scolaires dans la lutte contre les violences et le harcèlement à l'école ;

Considérant la complémentarité du dispositif de médiation scolaire mis en place par l'État avec le service de médiation sociale de la ville ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme NGOSSO

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention cadre relative au projet « Médiateur à l'école », projet de médiation sociale en milieu scolaire ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention cadre et à participer au financement du dispositif à hauteur de 10.000 €, soit 5000 € par poste.

DÉPARTEMENT CADRE DE VIE ET DÉMOCRATIE LOCALE

N°2019.11.13.30

Adhésion au SIGEIF de la commune de Linas (91)

M. le Maire - Note 30, M. Lebeau, sans doute la délibération la plus importante de ce soir.

M. LEBEAU - Et peut-être la plus rapide puisqu'il s'agit de prendre acte de l'adhésion de la commune de Linas, du département 91 au SIGEIF.

La commune de Linas dans le département de l'Essonne relève actuellement du Syndicat intercommunal de Montlhéry (SIRM) pour la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz.

Ce syndicat, regroupant les communes de Linas, la Ville du Bois et Montlhéry, n'exerce plus la compétence de distribution d'électricité pour ces communes qui est dorénavant exercée par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

Dans la mesure où, s'agissant de la compétence gaz, le SIRM entend la rétrocéder aux collectivités qui le composent, la commune de Linas s'est rapprochée du SIGEIF afin de lui confier cette mission.

Le comité du SIGEIF a ainsi autorisé cette adhésion par sa délibération du 1^{er} juillet dernier.

Il est proposé au Conseil municipal :

DE PRENDRE ACTE de l'adhésion au SIGEIF de la commune de Linas (91) pour la compétence organisatrice du service public de la distribution de gaz.

M. le Maire - Merci. Avis troisième Commission : favorable.

J'imagine qu'il n'y a pas de questions, pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. REY, M. CARRERE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui pouvoir à	donne	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°		Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°		M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°		M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°		Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°		Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°		M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°		M. CARRERE
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°		Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°		M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°		M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°		Mme SLIMANE
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°		M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, M. LOISEAU, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

N° DEL20191113_30

OBJET : ADHÉSION AU SIGEIF DE LA COMMUNE DE LINAS (91)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article 5211-18 ;

Vu la convention de concession pour le service public de distribution de gaz signée le 21 novembre 1994 et applicable sur le territoire du SIGEIF à compter du 1^{er} janvier 1995 pour une période de 30 ans ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 8 décembre 2014 approuvant les statuts du Syndicat et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du SIGEIF ;

Considérant que le Syndicat intercommunal de la région de Montlhéry entend restituer la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz à la commune de Linas (91) ;

Considérant la nécessité du regroupement intercommunal des communes du régime urbain pour assurer le service public de la distribution de gaz et l'intérêt pour la commune de Linas d'adhérer au SIGEIF ;

Considérant la délibération n°19-21 du Comité d'Administration du SIGEIF en date du 1^{er} juillet 2019 autorisant l'adhésion de la commune de Linas ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. LEBEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE de l'adhésion au SIGEIF de la commune de Linas (91) pour la compétence organisatrice du service public de la distribution de gaz.

N°2019.11.13.31

Attribution de subventions aux associations, du fonds d'initiatives associatives, au titre de la deuxième session

M. le Maire - Note 31, Monsieur Monot.

M. MONOT - Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit du montant des subventions attribuées aux associations dans le cadre du fonds d'initiatives associatives au titre de la deuxième session. Je ne vous représente pas le dispositif que j'ai déjà eu l'occasion de vous présenter en Conseil municipal. Pour cette seconde session, il restait une enveloppe de 14 500 euros à affecter.

Le Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) est un dispositif de la Politique de la ville, mis en œuvre dans le cadre du Contrat de ville. Il vise à permettre à des associations de présenter des projets, selon un formalisme allégé en terme de calendrier et de pièces administratives, et sans être contraintes par les axes thématiques du Contrat de ville.

Ses modalités de fonctionnement sont décrites dans la charte adoptée par le conseil municipal du 4 mai 2017.

Pour l'année 2019, le FIA s'élève à 25 000€ :

- 5 000 € versés par la commune aux structures porteuses de projets ;
- 20 000 € versés à la commune par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET).

Dans sa séance du 8 juillet 2019, le Conseil municipal a approuvé la programmation d'actions au titre de la première session du Fonds d'Initiatives Associatives 2019 et les subventions s'y rapportant, soit un montant total de 10 500 euros.

Au titre de la seconde session du FIA 2019, une enveloppe de 14 500 euros reste à affecter.

Suite à un appel à projets, onze projets ont été éligibles au titre du FIA. Huit d'entre eux ont été retenus par la commission d'attribution du 23 octobre 2019 et pourront donc être subventionnés. Ce dispositif a su mobiliser cinq nouveaux porteurs de projet.

Le tableau annexé à la présente délibération présente l'ensemble des projets retenus dans le cadre de la seconde session du FIA 2019, ainsi que les subventions attribuées.

Il est proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER la programmation d'actions au titre de la seconde session du Fonds d'Initiatives Associatives 2019 et les subventions s'y rapportant ;

D'AUTORISER M. le Maire à procéder au versement de ces subventions.

M. le Maire - Merci. Avis troisième commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. REY, M. CARRERE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui pouvoir à	donne	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°		Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°		M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°		M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°		Mme RABBAA
M. ASSOHOON	Conseiller Municipal	d°		Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°		M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°		M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°		Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°		M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°		M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°		Mme SLIMANE
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°		M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, DU FONDS D'INITIATIVES ASSOCIATIVES, AU TITRE DE LA DEUXIÈME SESSION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains ;

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Vu l'article 4 des statuts de la Communauté d'agglomération qui lui reconnaît une compétence en matière de politique de la ville ;

Vu la note de cadrage de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du 9 octobre 2014 précisant les modalités de mise en œuvre des fonds de participation des habitants (FPH) et des fonds d'initiatives associatives (FIA) ;

Vu la charte de fonctionnement du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) adoptée par le Conseil municipal du 4 mai 2017 ;

Considérant que lors de la réunion du 12 mars 2019, le Comité de pilotage du Contrat de ville d'Est Ensemble a validé le financement du FIA de Pantin ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. MONOT

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la programmation d'actions au titre de la seconde session du Fonds d'Initiatives Associatives 2019, telle que présentée dans le tableau ci-annexé ;

AUTORISE M. le Maire à procéder au versement de ces subventions.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

N°2019.11.13.32

Attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE)

M. le Maire - Note 32, Madame Nicolas.

Mme NICOLAS - Merci Monsieur le Maire, cette délibération fait suite aux mesures en faveur du pouvoir d'achat adopté par le Conseil municipal en avril dernier, dont nous avons un peu déjà parlé, aujourd'hui en particulier dans le domaine de la mobilité. Cette délibération concerne plus précisément les aides pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

Nous avons 14 Pantinois qui se sont ainsi déclarés volontaires, qui remplissent l'ensemble des critères et qui vont pouvoir recevoir une aide de 200 euros.

Au vu des enjeux environnementaux et de santé publique liés à la pollution atmosphérique du trafic automobile et en concordance avec l'objectif fixé par l'Axe C du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) communal de « promouvoir des modes de déplacements moins énergivores et moins polluants », la Ville de Pantin a décidé, outre la mise en place d'une Zone à faibles émissions (ZFE) sur son territoire au 1er juillet dernier, la création d'aides financières pour favoriser l'acquisition de véhicules peu polluants ou de vélos électriques.

Ces aides facilitent, dans un cas, l'acquisition d'un véhicule moins polluant pour les personnes aux revenus souvent modestes concernées par la mise en œuvre de la ZFE et l'interdiction de circuler avec un véhicule Crit'air 5 ou plus ancien, dans l'autre cas, l'acquisition d'un vélo à assistance électrique dans une perspective de report modal.

Ainsi, ces deux aides visent ensemble à concilier soutien au pouvoir d'achat et développement d'une mobilité plus durable, qu'elle constitue une alternative à l'automobile ou, pour les ménages pour lesquels l'usage de la voiture est contraint, la possibilité d'accéder à un véhicule moins polluant.

Il est proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 200 euros à :

- M. Benoit P.
- Mme Catherine D.
- M. Christophe P.
- Mme Chahrazed T.
- Mme Michèle L.
- Mme Clara S.
- M. Florian C.
- Mme Bernadette D.
- Mme Sylvie H.
- M. Abdessamed S.
- Mme Clémence B.
- M. Richard S.
- Mme Cécile M.
- M. Lévi B.
- Mme Mélodie C.
- Mme Blanche B.
- Mme Sylvie K.
- Mme Aude P.
- Mme Louise C.
- M. Stéphane A.

M. le Maire - Je me permets de préciser qu'ils sont 20 et pas 14, tu as dû mal compter. Pour le prochain Conseil, nous en avons déjà 6 en plus qui sont validés.

Mme NICOLAS - Exactement. Et une précision : l'ensemble des quartiers sont concernés, à l'exception des Courtilières, mais au prochain Conseil municipal, nous avons bon espoir d'avoir des dossiers complets pour les Courtilières également.

M. le Maire - Avis troisième Commission : favorable.

Des questions, des remarques ? Monsieur Carvalhinho.

M. CARVALHINHO - Juste une petite question, ou plutôt une remarque assez pratique. Là nous voyons que c'est 20 Pantinois. Je tiens juste à préciser que quand on va sur le site internet de la commune, c'est assez complexe pour aller trouver cette aide.

Je pense que si on peut, et pareil pour la délibération d'après, le mettre un peu plus en avant sur le site, pour que ce soit plus facilement trouvable. Parce que là, il faut vraiment chercher sur le site pour aller chercher l'aide. Après, j'espère que ce ne sont pas des raisons budgétaires, et que peut-être vous visez très petit.

M. le Maire - Cela recommence, la polémique et le mensonge. C'est votre marque de fabrique.

M. CARVALHINHO - Il faut que ce soit un peu plus fluide pour les aides. D'ailleurs pour continuer dans l'aide aux vélos électriques, entre février et le mois de juin, la Région va mettre en place une aide de 500 euros qui peut être cumulable avec celle-ci. Cela peut être aussi intéressant d'indiquer peut-être aux personnes qui vont obtenir une subvention qu'ils pourront aussi aller en chercher une autre auprès d'une autre collectivité, cela pourrait être intéressant pour eux. Ce serait peut-être bien de faire une sorte de coordination, et surtout que ce soit beaucoup plus facile à trouver l'information pour pouvoir prétendre à cette aide. Parce que c'est important et vous avez fait un grand pas.

M. le Maire - Vous avez fini ? Merci.

M. CARVALHINHO - Je vous félicite, mais il faut que ce soit un peu plus trouvable sur internet.

M. le Maire - Merci, Madame Azoug.

Mme AZOUG - Par rapport à cette note, on faisait la remarque qu'il y avait plus de femmes. Si on fait un peu une analyse rapidement sur la question des utilisateurs et utilisatrices, aux prénoms, à la va-vite, une petite séance d'évaluation. Et il y a « Madame » aussi devant, donc normalement on ne devrait pas se tromper, contrairement à Monsieur Périès. C'était une petite blague comme ça, en passant. On se pose la question d'augmenter cette subvention. On souhaite vraiment que le plan vélo à Pantin soit encore plus important dans les années à venir, et qu'on ait des appuis. Puisque je vois qu'il y a plein de rues qui sont refaites en ce moment, qu'on peut justement continuer à améliorer ce sujet au sein de la ville.

En effet, je suis vraiment très favorable à ce qu'on mette cela en avant sur le site, mais pour cette note, et pas pour l'autre, celle qui va venir.

M. le Maire - Chacun son point de vue.

Mme AZOUG - Tout à fait, mais comme on peut l'exprimer, je l'exprime, Monsieur le Maire.

M. le Maire - Tout à fait. Vous êtes libre Madame Azoug.

Pas d'autres interventions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui pouvoir à	donne	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°		Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°		M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°		M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°		Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°		Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°		M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°		M. CARRERE
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°		Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°		M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°		M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°		Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°		M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°		M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°20190708_1 du Conseil municipal du 8 juillet 2019 relative à l'attribution d'une subvention aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ;

Vu le règlement de l'aide annexé à ladite délibération ;

Vu l'arrête du Maire de Pantin n°2019/442, en date du 28 juin 2019, instaurant une zone à circulation restreinte à compter du 1^{er} juillet 2019,

Considérant les demandes d'aide complètes faites par les habitants de Pantin nommés ci-après, comportant le formulaire de demande dûment rempli et l'ensemble des pièces justificatives requises ;

Considérant la disponibilité des crédits ouverts au budget pour l'exercice en cours inscrits au chapitre 204, article 20422, fonction 830 au titre des subventions d'équipement ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme NICOLAS

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le versement d'une subvention de 200 euros à :

- M. Benoit P.
- Mme Catherine D.
- M. Christophe P.
- Mme Chahrazed T.
- Mme Michèle L.
- Mme Clara S.
- M. Florian C.
- Mme Bernadette D.
- Mme Sylvie H.
- M. Abdessamed S.
- Mme Clémence B.
- M. Richard S.
- Mme Cécile M.
- M. Lévi B.
- Mme Mélodie C.
- Mme Blanche B.
- Mme Sylvie K.
- Mme Aude P.
- Mme Louise C.
- M. Stéphane A.

N°2019.11.13.33

Attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un véhicule Crit'air 1 ou 2, électrique ou hydrogène

M. le Maire - Note 33, Madame Nicolas.

Mme NICOLAS - Au vu des enjeux environnementaux et de santé publique liés à la pollution atmosphérique du trafic automobile et en concordance avec l'objectif fixé par l'Axe C du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) communal de « promouvoir des modes de déplacements moins énergivores et moins polluants », la commune de Pantin a décidé, outre la mise en place d'une Zone à faibles émissions (ZFE) sur son territoire au 1er juillet dernier, la création d'aides financières pour favoriser l'acquisition de véhicules peu polluants ou de vélos électriques.

Ces aides facilitent, dans un cas, l'acquisition d'un véhicule moins polluant pour les personnes aux revenus souvent modestes concernées par la mise en œuvre de la ZFE et l'interdiction de circuler avec un véhicule Crit'air 5 ou plus ancien, dans l'autre cas, l'acquisition d'un vélo à assistance électrique dans une perspective de report modal.

Ainsi, ces deux aides visent ensemble à concilier soutien au pouvoir d'achat et développement d'une mobilité plus durable, qu'elle constitue une alternative à l'automobile ou, pour les ménages pour lesquels l'usage de la voiture est contraint, la possibilité d'accéder à un véhicule moins polluant.

Il est proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 1000 euros à :

- M. Djamel H.
- Mme Maryline B.

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 500 euros à :

- M. Thierry F.
- M. Fabrice W.
- M. Jean-Michel V.
- M. José R.
- Mme Mina M.
- Mme Leïla S.

D'AUTORISER M. le Maire aux versements des dites subventions.

M. le Maire - Dans la présentation il y en a six et dans la délibération on en a huit.

Mme NICOLAS - J'ai un décalage, parce qu'il y en a qui ont été ajoutés entre les délibérations telles que stabilisées, fin septembre. Je m'excuse pour cette incohérence.

M. le Maire - Vous avez bien Maryline et Djamel dans 1 000 euros, et dans ceux à 500 euros, vous avez Thierry, Fabrice, Jean-Michel, José, mais en plus Mina et Leïla. D'ailleurs Leïla S, cela laisse songeur.

Mme NICOLAS - On part sur les huit, à cette réserve près sur les chiffres que j'avais, sur les six personnes concernées. Pour l'information des membres du Conseil municipal, la moitié sont donc non imposables et l'ensemble des quartiers sont représentés à l'exception une nouvelle fois, comme je l'ai dit des Courtilières.

M. le Maire - Avis troisième Commission : favorable.

Nous avons deux dossiers qui ont été validés depuis par nos services. Ce sont deux personnes non imposables, dont une des Courtilières et une des Quatre-chemins. Monsieur Carvalho.

M. CARVALHINHO - Petite précision. J'aimerais que l'aide soit la même pour tout le monde, parce qu'il y a aussi des classes moyennes qui payent des impôts, Monsieur le Maire. Eux aussi, ils ont leur pouvoir d'achat parce qu'ils payent des impôts, parce qu'ils ont les soucis du quotidien, ces classes moyennes qui sont juste au-dessus souvent des aides, ils n'ont le droit à rien, mais peut-être qu'elles auront été heureuses de recevoir ces 500 euros supplémentaires. Tout le monde peut être à la même enseigne, et de mettre les 1 000 euros pour tout le monde.

D'ailleurs quand on prend la délibération précédente sur les vélos, c'est 200 euros pour tout le monde. Si on peut donc avoir les 1 000 euros pour tout le monde, ce serait peut-être mieux, et cela va peut-être inciter des gens qui sont imposables, ou peut-être juste au-dessus des critères, ou peut-être qui gagnent un peu mieux leur vie, justement d'aller vers cette transition écologique, parce qu'ils auront 500 euros de plus.

En gros, je vous invite, Monsieur le Maire, à réfléchir à mettre ces 500 euros pour tout le monde.

M. le Maire - Arrêtez de m'inviter, je ne viendrai jamais ! Vous m'invitez 15 fois par Conseil municipal. « Je vous invite à faire, je vous invite... » J'en ai marre que vous m'invitez, je n'ai pas envie de venir ! Simplement je ne suis pas d'accord avec vous. C'est la différence entre quelqu'un de droite et quelqu'un de gauche. On souhaite aider plus les gens qui sont non-imposables que les imposables.

Sur la délibération précédente, pourquoi c'est 200 euros ? C'est parce que ces 200 euros peuvent donner droit à une autre aide de l'État d'un même montant.

Et cette aide de l'État d'un même montant est conditionnée à une aide d'une collectivité territoriale de ce montant de 200 euros, d'où l'idée de donner 200 euros pour déclencher les 200 autres euros. Nous aurions préféré que ce soit la région qui propose 200 euros pour l'acquisition d'un vélo électrique, mais bon. Bientôt le vélo va coûter moins cher que tout.

D'autres remarques ? Il y a des oppositions ? Deux. Des abstentions ? C'est donc adopté.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°	M. CARRERE
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE CRIT'AIR 1 OU 2, ÉLECTRIQUE OU HYDROGÈNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°20190418_10 du conseil municipal du 18 avril 2019 relative à l'attribution d'une subvention aux particuliers pour l'acquisition d'un véhicule propre Crit'air 1 ou 2, électrique ou hydrogène ;

Vu le règlement de l'aide annexé à ladite délibération ;

Vu l'arrêté du Maire de Pantin n°2019/442 , en date du 28 juin 2019, instaurant une zone à circulation restreinte à compter du 1^{er} juillet 2019 ;

Considérant les demandes d'aide complètes faites par les habitants de Pantin nommés ci-après, comportant le formulaire de demande dûment rempli et l'ensemble des pièces justificatives requises ;

Considérant la disponibilité des crédits ouverts au budget pour l'exercice en cours inscrits au chapitre 204, article 20422, fonction 830 pour les subventions d'équipement ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme NICOLAS

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le versement d'une subvention de 1000 euros à :

- Mme Maryline B,
- M. Djamel H.

APPROUVE le versement d'une subvention de 500 euros à :

- M. Thierry F,
- M. Fabrice W,
- M. Jean-Michel V,
- M. José R,
- Mme Mina M,
- Mme Leïla S.

AUTORISE M. le Maire aux versements des dites subventions.

M. le Maire - La Note 34 me concerne. Sur internet, j'ai fait l'objet d'accusations, une espèce de tag qui s'appelle « honte au Maire de Pantin, 93 qui interdit de nourrir un chat qui vit dans un square depuis six ans, et fait retirer ses abris demain. » Je n'ai jamais donné cet ordre. Cela a été partagé 1 076 fois. « Espèce de gros connard », « espèce de monstre », « con », « salopard », « pourriture », « pauvre con en quoi ça te gêne. Quand il sera malade, il faudra lui faire la même chose, retirer l'oxygène et le laisser crever comme le moins que rien qu'il est », « pourriture ». Si vous voulez, à un moment les insultes sur internet, ce n'est pas acceptable. Derrière un pseudo on se permet des choses qui sont ignobles.

Je vous demande ce soir la protection fonctionnelle pour poursuivre les auteurs de ces injures.
Avis de la première Commission : favorable. D'accord. Pas d'intervention ? Je suis obligé de sortir pendant le vote, parce que cela me concerne.

Mme AZOUG - Ne partez pas.

M. le Maire - Nadia Azoug, vous voulez la parole.

M. AMIMAR - Mes chers collègues, bonsoir. Juste une petite note rapide concernant justement ce phénomène. Le monde 2.0 est une véritable plateforme où les gens exposent et partagent et se donnent en spectacle sans crainte. Publier un message avec ces outils peut laisser des traces indélébiles, c'est important de le noter. Pour moi, il est donc nécessaire de se protéger un minimum face aux dérives, et élargir cette protection à l'ensemble des personnes de notre hémicycle.

M. le Maire - Elle ne peut pas être permanente, sauf si la loi change. Et la protection fonctionnelle doit être accordée à n'importe quel élu sur délibération du Conseil municipal, à partir du moment où il en a le besoin. C'est-à-dire qu'il demande à la ville de prendre en charge sa défense dans le cadre de ses fonctions. Là, j'ai été attaqué en tant que Maire, pour une décision que je n'ai pas prise, mais c'est en tant que Maire que je suis attaqué. Si demain n'importe quel élu de cet hémicycle, de cette assemblée fait l'objet d'insultes sur internet, et qu'il me demande la protection fonctionnelle, il l'aura. Il faut qualifier l'injure, j'ai demandé une note au service juridique de Pantin, qui m'ont confirmé qu'effectivement nous étions dans ce cas. Après, il faut savoir que j'ai fait des captures d'écran, que j'ai dit que c'était scandaleux, parce que j'ai répondu sur internet, et que le lendemain certains messages ont été enlevés. Monsieur Amziane.

M. AMZIANE - Bien sûr que je suis d'accord avec la délibération. Le bal des insultes sur les réseaux sociaux, tant particulièrement les élus qui prennent des positions de gauche, ou ont des positions plutôt progressistes. A partir du moment où on intervient en tant que personnalité publique sur la question des droits des femmes, sur la question du droit des homosexuels, à partir du moment où on prend des positions progressistes, on s'expose sur Facebook, mais plus sur Twitter encore, à des torrents de haine et à une espèce de démesure des propos. Je trouve cela salutaire et nécessaire que les élus aussi réagissent publiquement en portant plainte systématiquement contre ce genre d'actes.

M. le Maire - On est bien d'accord. Monsieur Carvalhinho.

M. CARVALHINHO - Juste pour vous dire, Monsieur le Maire que je vous soutiens à 10 000 % sur ça.

M. le Maire - Bien. Pas d'autres interventions ? Je laisse Monsieur Périès procéder au vote.

M. PÉRIÈS - Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Voté à l'unanimité. Merci.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui pouvoir à	donne	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°		Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°		M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°		M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°		Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°		Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°		M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°		M. CARRERE
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°		Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°		M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°		M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°		Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°		M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°		M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : MISE EN OEUVRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE AU BÉNÉFICE DE M. BERTRAND KERN, MAIRE DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2123-35 ;

Considérant que la collectivité publique est tenue de protéger ses élus qui, dans l'exercice de leurs fonctions ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, ont été victimes de menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages, dont ils peuvent être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer le préjudice susceptible d'en être résulté ;

Considérant que cette protection consiste à prendre en charge les frais d'avocat de l'élu et permettre la réparation de ses préjudices matériels, corporels, financiers ou moraux ;

Considérant que les membres du Conseil municipal sont informés que M. le Maire est victime des faits constitutifs du délit d'injure et, qu'à ce titre, il sollicite la protection fonctionnelle ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

En l'absence de Bertrand KERN ;

ACCORDE à Bertrand KERN, maire de Pantin, la protection fonctionnelle de la commune ;

AUTORISE l'autorité territoriale à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette protection.

NE PRENANT PAS PART AU VOTE M. KERN

N°2019.11.13.35

Information sur les décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales

M. le Maire - Il restait une dernière note. Je vous demande de prendre acte que je vous ai informé des décisions que j'ai prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT. Merci de m'en donner acte.

Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui pouvoir à	donne	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°		Mme BERLU
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°		M. AMSTERDAMER
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°		M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°		Mme RABBAA
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°		Mme CASTILLOU
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°		M. CHRETIEN
M. DARBADIE	Conseiller Municipal	d°		M. CARRERE
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°		Mme ROSENCZWEIG
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°		M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°		M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°		Mme SLIMANE
Mme ZSOTER	Conseillère Municipale	d°		M. CARVALHINHO
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°		M. WOLF

Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BERLU

OBJET : INFORMATION SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°1 du Conseil municipal du 30 juin 2017, déléguant au Maire les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code précité ;

Considérant que M. le Maire doit rendre compte au Conseil municipal de l'ensemble des décisions prises dans ce cadre ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE des décisions suivantes :

Date Réception	Objet	TITULAIRE	Montant €	N°	Date de notification
23/05/19	Demande de subvention au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain pour l'aménagement de la cour d'école Auray Langevin en parc public	/	MGD : 200 000,00 €	96	Transmis en Préfecture le 29/05/19
23/05/19	Animation-spectacle et atelier à la "Cité Fertile" au 14 avenue Édouard Vaillant	Sylvain LETUVEE, Auto-entrepreneur	350,00 € TTC	97	En cours
23/05/19	Atelier cuisine à la "Cité Fertile" au 14 avenue Édouard Vaillant	Eddy POLONI, Auto-entrepreneur	150,00 € TTC	98	En cours
23/05/19	Convention de mise à disposition à titre temporaire d'une partie de l'espace vert jouxtant le théâtre au Fil de l'Eau situé entre la rue Louis Nadot et le Canal de l'Ourcq (R n°42) au profit de la société Brooklyn Co-Invest	/	Redevance forfaitaire 1 000,00 €	99	Transmis en Préfecture le 5/06/19
23/05/19	Contrat de cession concernant le spectacle « Le Petit monde Enchanté » qui aura lieu à la Manufacture	Artefact	300,00 € TTC	100	22/06/19
27/05/19	Demande de subventions pour les travaux d'aménagement de voies cyclables et d'apaisement de la circulation dans le cadre du plan vélos	/	MGP - FIM : 500 000,00 € Conseil régional : 186 450,00 €	101	Transmis en Préfecture le 29/05/19
27/05/19	Convention de mise à disposition au théâtre du fil de l'eau concernant le spectacle "fruits of labour"	Etablissement public du CND		102	En cours
28/05/19	Modification de l'acte constitutif de la régie 1038 (fonctionnement du centre de loisirs de Montrognon)	/	/	103	Transmis en Préfecture le 19/09/19
29/05/19	Démolition du bâtiment modulaire sise 51 rue des Sept Arpents	/	/	104	Transmis en Préfecture le 5/06/19
29/05/19	Permis de construire concernant l'installation d'un bâtiment modulaire stade Marcel Cerdan	/	/	105	Transmis en Préfecture le 5/06/19
06/06/19	Contrat de cession et fiche technique concernant le spectacle "evohé" qui se jouera au parc des hauteurs et de la corniche de Romainville	Association les colporteuses	3 833,03 € TTC	106	17/06/19
07/06/19	Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2019	Etat	80 000,00 € TTC	107	Transmis en Préfecture le 3/09/19
11/06/19	Avenant n°1 au bail professionnel du 24 juillet 2008 portant sur le local d'activités sis 5 avenue Edouard Vaillant	M. Bernard BENHAMOU		109	Transmis en Préfecture le 26/06/19
12/06/19	Convention de mise à disposition du théâtre du fil de l'eau, entre la Ville de Pantin, et l'association Compagnie concernant le spectacle "Autour de Babel", programmé dans le cadre de la saison culturelle 2019/2020	/	A titre gracieux	110	24/06/19
18/06/19	Convention de mise à disposition d'un local à l'antenne jeunesse du haut et petit pantin, 17-19 rue Candale	Clowne d'ailleurs et d'ici	A titre gracieux	111	En cours
19/06/19	Contrat de cession concernant le spectacle "kaori Ito et peter corser" qui se jouera au théâtre du garde-chasse aux lilas jusqu'au parc de la corniche de Romainville	Association himé	1 951,75 € TTC	112	05/07/19
20/06/19	Contrat relatif à une conférence sur la parentalité et hyperparentalité, qui aura lieu à la bibliothèque Elsa Triolet	Clinique de la résilience	550,00 € TTC	113	11/09/19
21/06/19	Contrat de cession concernant le concert "baloji et poko poko" qui se jouera à la salle Jacques Brel	Festival africolor	7 500,00 € TTC	114	09/07/19
21/06/19	Contrat de cession et avenant n°1 et 2 au contrat + fiche technique concernant le spectacle "midi minuit" qui se jouera au théâtre du fil de l'eau	Association rhizome	10 550,00 € TTC	115	En cours
24/06/19	Contrat de prestation concernant le concert "scridge" qui s'est joué au stade sadi carnot dans le cadre du projet "nuit des jeunes"	Société blz inc	2000,00 € TTC	116	18/07/19
25/06/19	Contrat de cession concernant le concert "l'ascension" qui se jouera au parc Stalingrad	Société collectivision	590,13 € TTC	117	En cours

Le Maire
Conseil départemental de Paris 2019



Date Réception	Objet	TITULAIRE	Montant €	N°	Date de notification
26/06/19	Convention de coproduction dans le cadre de la biennale urbaine des spectacles 2019. Recette pour la commune de Pantin.	/	6 000,00 € TTC	118	05/07/19
26/06/19	Contrat de cession concernant le spectacle "compost" qui se jouera au square gay 10 rue d'Anglemont, 93260 les lilas, dans le cadre de la mini-bus 2019	Compagnie keep company	2 513,85 € TTC	119	19/07/19
27/06/19	Contrat de maintenance pour le matériel, du 1er août 2019 au 31 juillet 2020	Etc france	2 407,78 € TTC	120	18/07/19
01/07/19	Convention de mise à disposition portant sur un local de stockage sis 78 bis rue Diderot (K n°123)	Monsieur François CORBEAU	loyer annuel forfaitaire de 1200€	121	Transmis en Préfecture le 17/07/19
03/07/19	Contrat de cession concernant le spectacle "opus 7" qui se jouera au théâtre du garde-chasse aux lilas jusqu'au parc de la comiche à Romainville	Association Cheptel Aleikoum	4 113,23 € TTC	122	29/07/19
04/07/19	Convention de mise à disposition d'espace pour la réalisation d'un montage d'oeuvres	Ensa-v et l'équipe de la maréchalerie	A titre gracieux	123	En cours
05/07/19	Contrat de cession et annexe n°1,2,3 au contrat de cession concernant le spectacle "bal trap" qui se jouera au mail Charles de Gaulle, théâtre de verdure à pantin	Association l'avant courrier	5 260,23 € TTC	124	29/07/19
05/07/19	Contrat de cession et annexe n°1 au contrat de cession concernant le spectacle "faro faro" qui se jouera à la place de la pointe à pantin	Association l'été parisien	4 500 € TTC	125	22/07/19
05/07/19	Contrat de cession et annexe n°1 au contrat de cession concernant le spectacle "phasmes" qui se jouera au théâtre de verdure, mail Charles de Gaulle	Association l'été parisien	1 800,00 € TTC	126	22/07/19
08/07/19	Convention de coproduction dans le cadre de la biennale urbaine des spectacles 2019 Recette pour la commune	Commune du Pré Saint-Gervais	2 500,00 € TTC	127	11/07/19
29/07/19	Contrat de cession concernant le spectacle "glovie" qui se jouera au théâtre du fil de l'eau	Association deug doen group	4 536,50 € TTC	128	04/09/19
06/08/19	Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire d'un terrain nu sis 10 avenue Aimé Césaire (A n°141) octroyé par l'Office Public de l'Habitat Pantin Habitat au profit de la Commune de Pantin	/	A titre gracieux	129	Transmis en Préfecture le 14/08/19
07/08/19	Demande de subvention pour les travaux de rénovation thermique des écoles Charles Auray - Paul Langevin	Métropole du Grand Paris, SIPPEREC et l'ETAT	FIM : 462 500,00 € Sipperec : 151 763,00 € Etat : 100 000,00 €	130	Transmis en Préfecture le 9/08/19
08/08/19	Convention de mise à disposition d'un local à l'antenne jeunesse "hoche" situé au 13 rue d'Etienne d'Orves, tous les vendredis de 19h00 à 23h00 sauf pendant les vacances scolaires et un samedi par mois de 18h00 à 23h00	Association des jeunes pantinois	A titre gracieux	131	En cours
09/08/19	Contrat de location soumis à la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 pour un logement sis 11 rue Honoré d'Estienne d'Orves à Pantin (AK n°13)	Mme Gentille FRIZAT	Loyer annuel à 710,44€	132	Transmis en Préfecture le 11/09/19
12/08/19	Contrat de cession concernant le spectacle "somos" qui se jouera à la place de la pointe	Compagnie el nucleo	7 333,00 € TTC	133	10/09/19
22/08/19	Convention de mise à disposition du théâtre du fil de l'eau concernant le spectacle "projet newman" du lundi 26 août 2019 au vendredi 6 septembre 2019	Association la compagnie du double	A titre gracieux	134	02/09/19
22/08/19	Approbation d'un protocole transactionnel relatif au permis de construire n° PC 09305519B0006	/	/	135	Transmis en Préfecture le 30/08/19
26/08/19	Marché n°2018160-1 Construction d'un restaurant scolaire et d'une salle de classe maternelle Jacqueline Quatremaire - Lot 2 Couverture/Etanchéité	Société Chapelec	Montant forfaitaire de 128 000 € HT	136	05/08/19

La séance est levée à 23h20.

Ont signé les membres présents.

Le Maire
Conseiller départemental de Seine Saint Denis



Bertrand KERN